

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

INFORMATIONS AU

TITRE DU PILIER 3

Au 31 décembre 2025

Raphaël APPERT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre est

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Champagne-au-Mont-d'Or, le 30 avril 2026

Le Directeur général

Raphaël APPERT

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST

Société Coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit
399 973 825 RCS LYON - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro : 07 023 262
N° TVA intracommunautaire : FR59399973825

www.ca-centrest.fr

Siège Social : 1, rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR
Adresse Postale : 69541 CHAMPAGNE AU MONT D'OR CEDEX - Tél. 04 72 52 80 00 - Swift AGRIFRPP878 - Télécopie : 04 72 52 69 99
Sites : 3, boulevard John Kennedy - B.P. 07 - Quartier Croix-Blanche - 01018 BOURG EN BRESSE CEDEX - Tél. 04 74 47 80 00
18, rue de Flacé - B.P. 529 - 71010 MACON CEDEX - Tél. 03 85 20 80 00

Sommaire

1.	INDICATEURS CLES (EU KM1)	5
2.	COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	7
2.1	Cadre réglementaire applicable	8
2.2	Supervision et périmètre prudentiel	10
2.3	Politique de capital	10
2.4	Fonds propres prudentiels	11
2.5	Adéquation du capital	14
2.6	Ratio de levier	23
2.7	Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales	29
2.8	Conglomérat financier	31
3.	ANNEXES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS	32
4.	COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES	37
4.1	Synthèse des emplois pondérés	37
4.2	Risque de crédit et de contrepartie	49
4.3	Risque de contrepartie	113
4.4	Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie	130
4.5	Expositions sur actions du portefeuille bancaire	132
4.6	Expositions de titrisation	133
4.7	Risques de marché	134
4.8	Risque opérationnel	136
5.	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	139
5.1	Gestion du Risque de Liquidité	139
6.	RISQUES DE TAUX D'INTERET GLOBAL	148
6.1	Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire	148
6.2	Informations quantitatives sur le risque de taux	154
7.	ACTIFS GREVES	156
8.	EXPOSITIONS SUR CRYPTO-ACTIFS ET ACTIVITES CONNEXES	159
9.	POLITIQUE DE REMUNERATION	160
9.1	Gouvernance de la Caisse régionale en matière de politique de rémunération	160
9.2	Politique de rémunération des Personnels identifiés de la Caisse régionale	164
10.	INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	173
10.1	Informations qualitatives sur le risque environnemental	173
10.2	Informations qualitatives sur le risque social	208
10.3	Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	235

10.4	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	239
10.5	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	248
11.	ANNEXES	251

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé pour les comptes annuels.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		31/12/2025	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 018 738	4 701 387	4 678 359	4 423 275
2	Fonds propres de catégorie 1	5 018 738	4 701 387	4 678 359	4 423 275
3	Total des fonds propres	5 060 267	4 741 994	4 721 403	4 463 589
Montants d'exposition pondérés					
4	Montant total d'exposition au risque	15 356 050	14 964 379	15 502 560	14 573 004
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	15 356 050	14 964 379	-	-
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	32,68%	31,42%	30,18%	30,35%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	32,68%	31,42%	0,00%	0,00%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	32,68%	31,42%	30,18%	30,35%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	32,68%	31,42%	0,00%	0,00%
7	Ratio de fonds propres total (%)	32,95%	31,69%	30,46%	30,63%
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	32,95%	31,69%	0,00%	0,00%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		31/12/2025	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,95%	0,96%	0,96%	0,96%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,45%	3,46%	3,46%	3,46%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,45%	11,46%	11,46%	11,46%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	24,95%	23,69%	22,46%	22,63%
Ratio de levier					
13	Mesure de l'exposition totale	36 119 624	35 880 618	35 921 210	34 978 779
14	Ratio de levier (%)	13,90%	13,10%	13,02%	12,65%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	1 693 185	1 804 730	2 065 039	2 501 417
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 344 089	2 337 744	2 457 543	2 667 614
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	909 195	793 933	681 158	546 610
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 434 894	1 543 811	1 776 385	2 121 005
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	118,32%	117,41%	116,10%	117,94%
Ratio de financement stable net					
18	Financement stable disponible total	35 744 973	35 021 487	33 914 404	33 742 327
19	Financement stable requis total	33 714 339	33 016 308	30 846 525	30 578 793
20	Ratio NSFR (%)	106,02%	106,07%	109,95%	110,35%

2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3 et de sa finalisation, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que complété par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") et modifié par le règlement n°2024/1623 (« CRR3 » communément appelé par les banques « Bâle IV ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **Le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **Le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- **Le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires, l'évaluation des risques y compris en matière environnementale, sociétale et de gouvernance, mais également les expositions sur cryptoactifs, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte des Facteurs de risque et Gestion des risques, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- Une gouvernance de la gestion du capital ;
- Une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- La conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- Le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- Un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétit au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétit au risque appliqué au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est (décrit dans le chapitre "Gestion des risques").

2.1 Cadre réglementaire applicable

Les premiers accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

Renforçant davantage ce dispositif, la finalisation récente des accords de Bâle 3 vient compléter et affiner les exigences initiales en matière de fonds propres en révisant, notamment, l'ensemble des méthodes de calcul des risques et en introduisant un plancher (« output floor ») pour limiter les avantages que les banques peuvent tirer de l'utilisation de modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent le règlement 575/2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») et la directive 2013/36/EU (Capital Requirements Directive, dite « CRD 4 ») et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou Bank Recovery and Resolution Directive (dite « BRRD »), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016.

Le règlement européen « Mécanisme de Résolution Unique » ou Single Resolution Mechanism Regulation (dit « SRMR », règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Par la suite, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 :

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit « Quick-Fix » a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 (CRR) et 2019/876 (CRR2) en réponse à la pandémie de COVID-19, dont les dernières mesures transitoires prennent fin au 31 décembre 2024 (excepté les dispositions reprises dans la finalisation de Bâle 3).

Le règlement (UE) 2024/1623 dit « CRR3 » du 31 mai 2024, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 19 juin 2024, modifiant le règlement CRR et CRR2, constitue une étape majeure dans la finalisation des accords de Bâle 3, communément désignée sous le terme de « normes Bâle IV ». Ce texte entre en vigueur au 1er janvier 2025, bien que certaines des dispositions soient applicables dès 2024 (mesures relatives au

périmètre de consolidation prudentielle notamment) ou après cette date. Parallèlement, la directive (UE) 2024/1619 (dite « CRD VI ») du 31 mai 2024, également publié au Journal officiel de l'Union européenne le 19 juin 2024, devra être transposée par les Etats membres au plus tard le 10 janvier 2026, la date d'application des amendements étant conditionnée à leur transposition effective dans les législations nationales.

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres totaux ;
- Le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- Les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;
- les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9 jusqu'au 31 décembre 2024.

2.2 Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de levier, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

2.3 Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 22 juin 2022, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Plan moyen terme « Ambitions 2025 », qui s'inscrit dans la continuité du précédent Plan dont les résultats financiers ont été atteints avec un an d'avance :

- Les objectifs de ratio de solvabilité CET1 à fin 2025 pour le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. sont très supérieurs aux exigences réglementaires. Le Groupe Crédit Agricole est en effet le plus solide parmi les G-SIB européens. Le modèle mutualiste a permis une génération organique de capital CET1 de 60 points de base par an au niveau du Groupe Crédit Agricole entre 2015 et 2021.
- La cible de CET1 pour le Groupe Crédit Agricole à horizon 2025 est supérieure ou égale à 17 %. Celle pour le TLAC est supérieure ou égale à 26 % hors dette senior préférée éligible.
- La structure du Groupe, efficace et flexible, permet de fixer une cible optimisée de ratio CET1 pour Crédit Agricole S.A. sur toute la durée du Plan moyen terme, à 11 %, et un plancher, à tout instant, de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (avec une stratégie d'optimisation du compartiment AT1). La croissance des revenus devrait être supérieure à celle des actifs pondérés par les risques (Risk-Weighted Assets ou RWAs) pour Crédit Agricole S.A.
- Enfin, la cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. est de 50 % en numéraire, et ce, même en cas de fluctuation du ratio CET1 autour de la cible fixée dans le Plan moyen terme. Elle permet de respecter un juste équilibre entre rémunération attractive et financement de la croissance de Crédit Agricole S.A. En 2023, l'Assemblée générale ordinaire de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 1,05€ par action (dont 0,85€ au titre de la politique de distribution de 50% du résultat et 0,20€ au titre du rattrapage du dividende 2019). Les augmentations de capital réservées aux salariés devraient par ailleurs être associées à des opérations de rachat d'actions (sous réserve de l'approbation du Superviseur), visant à compenser leur effet dilutif.

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte notamment les exigences réglementaires locales et les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement.

2.4 Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- Les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

2.4.1 Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- Le capital ;
- Les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- Les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- Les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - Les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - Les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - La prudent valuation ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation (voir détail dans le tableau EU PV1 en annexe),
 - Les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - Les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions, en méthode forfaitaire, le passage des actions en méthode Standard sous CRR3 supprimera cette déduction pour le Groupe,
 - Les insuffisances de provisions par rapport au taux de provisionnement forfaitaire défini par la réglementation sur les expositions non performantes,
 - Les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - Les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

- Les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
- La somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

2.4.2 Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent :

- Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- Les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- Les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- Les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

2.4.3 Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- Les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
 - Les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
 - Une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- Les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- L'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits

sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- Les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- Les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments Tier 2 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

Ces instruments sont publiés et détaillés dans l'annexe "Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires (EU CCA)". Ils correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et aux titres subordonnés remboursables (TSR).

2.4.4 Situation au 31 décembre 2025

FONDS PROPRES PRUDENTIELS SIMPLIFIÉS

Fonds propres prudentiels simplifiés (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	5 018 738	4 678 359
dont Instruments de capital	921 880	886 865
dont Réserves	7 742 228	6 913 188
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(3 645 370)	(3 121 694)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
TOTAL TIER 1	5 018 738	4 678 359
Instruments Tier 2	-	-
Autres éléments Tier 2	41 529	43 044
TOTAL CAPITAL	5 060 267	4 721 403
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)	15 356 050	15 502 560
Ratio CET1	32,7%	30,2%
Ratio Tier 1	32,7%	30,2%
Ratio Total capital	33%	30,5%

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont disponibles directement en annexe.

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 5 019 M€ au 31 décembre 2025 et font ressortir une hausse de 341 M€ par rapport à la fin de l'exercice 2024.

Cette variation s'explique principalement :

Cette variation s'explique principalement du fait de l'augmentation des capitaux propres statutaires pour 864 M€ dont principalement :

- ✓ +272 M€ correspondant à l'affectation du résultat dans les réserves.
- ✓ +559 M€ correspondant à l'impact des plus-values des titres à la Juste valeur par capitaux propres
- ✓ +33 M€ correspondant aux autres évolutions des capitaux propres statutaires.

Les autres variations sont dues aux retraitements prudentiels, dont principalement :

- ✓ -520 M€ de diminution des titres déductibles, du fait de la hausse de valorisation des titres (+384 M€ SAS La Boétie, + 196 M€ SACAM Mutualisation)
- ✓ -4 M€ d'évaluation prudente des titres de participations, des FCP et BMTN

2.5 Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

2.5.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences de fonds propres SREP	31/12/2025	31/12/2024
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,45%	3,46%
Exigence de CET1	7,95%	7,96%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,00%	0,00%
Exigence globale de Tier 1	0,00%	0,00%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,00%	0,00%
Exigence globale de capital	11,45%	11,46%

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET 1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigences globales de coussins de fonds propres	31/12/2025	31/12/2024
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,95%	0,96%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,45%	3,46%

Plus spécifiquement :

- Le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1^{er} janvier 2019) vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- Le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %) vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s'appliquant au niveau de l'établissement résulte alors d'une moyenne pondérée par les emplois pondérés des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- Le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l'économie.
- Les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1^{er} janvier 2019 et passera à 1,5% à compter du 1^{er} janvier 2026. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas soumise à ces exigences. Lorsqu'un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

Au 31 décembre 2025, les coussins contracycliques ont été activés dans de nombreux pays par les autorités nationales compétentes. Compte tenu des expositions portées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,95% à la même date.

Par ailleurs, à la suite de la décision du HCSF n°2023-3, entrée en vigueur le 1^{er} août 2023, un coussin pour risque systémique sectoriel a été activé en France afin de prévenir le risque de concentration excessive des établissements d'importance systémique mondiale et autres établissements d'importance systémique envers

les grandes entreprises françaises fortement endettées. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'étant pas soumise à ce coussin.

A noter également que le HCSF reconnaît la réciprocité d'application des coussins pour risque systémique sectoriel activés par l'Allemagne, la Lituanie, la Belgique, la Norvège et l'Italie.

Compte tenu des modalités d'application des coussins énoncés ci-dessus et de la matérialité des expositions portées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, le taux de coussin pour risque systémique est à 0,00% au 31 décembre 2025.

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) de CRR2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Angola	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Algérie	-	361	-	-	-	361	29	-	-	29	368	0,00%	0,00%
Afrique du Sud	-	113	-	-	-	113	1	-	-	1	15	0,00%	0,00%
Allemagne	17 455	3 190	-	-	-	20 645	1 461	-	-	1 461	18 258	0,14%	0,75%
Andorre	-	229	-	-	-	229	1	-	-	1	17	0,00%	0,00%
Argentine	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Australie	-	1 654	-	-	-	1 654	23	-	-	23	292	0,00%	1,00%
Autres - Non souverain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Autriche	1 879	1 142	-	-	-	3 021	164	-	-	164	2 054	0,02%	0,00%
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahamas	-	15	-	-	-	15	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Bahrein	-	153	-	-	-	153	2	-	-	2	23	0,00%	0,00%
Bangladesh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Belgique	3 011	12 005	-	-	-	15 016	398	-	-	398	4 969	0,04%	1,00%
Benin	-	85	-	-	-	85	1	-	-	1	17	0,00%	0,00%
Bermudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bresil	-	675	-	-	-	675	2	-	-	2	24	0,00%	0,00%
Bulgarie	-	13	-	-	-	13	-	-	-	-	1	0,00%	2,00%
Republique Tchèque	-	112	-	-	-	112	-	-	-	-	5	0,00%	1,25%
Caimanes- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Cameroun	-	104	-	-	-	104	2	-	-	2	25	0,00%	0,00%
Canada	-	2 826	-	-	-	2 826	23	-	-	23	284	0,00%	0,00%
Chili	-	249	-	-	-	249	1	-	-	1	13	0,00%	0,50%
Chine	-	783	-	-	-	783	2	-	-	2	27	0,00%	0,00%
Chypre	-	84	-	-	-	84	-	-	-	-	2	0,00%	1,00%
Colombie	-	146	-	-	-	146	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Congo- République démocratique du	-	21	-	-	-	21	1	-	-	1	10	0,00%	0,00%
Coree du sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Cote d'Ivoire	-	879	-	-	-	879	6	-	-	6	76	0,00%	0,00%
Croatie	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	4	0,00%	1,50%
Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Curacao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Danemark	4 262	69	-	-	-	4 331	342	-	-	342	4 276	0,03%	2,50%
Egypte	-	93	-	-	-	93	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Emirats Arabes Unis	-	3 680	-	-	-	3 680	23	-	-	23	291	0,00%	0,00%
Espagne	-	2 069	-	-	-	2 069	16	-	-	16	201	0,00%	0,50%
Etats-Unis	7 953	19 686	-	-	-	27 639	952	-	-	952	11 903	0,09%	0,00%
Finlande	-	276	-	-	-	276	11	-	-	11	135	0,00%	0,00%
France	4 335 470	23 119 052	-	-	1 142	27 455 664	990 762	-	50	990 813	12 385 157	91,58%	1,00%
Royaume uni	1 860	6 147	-	-	-	8 007	233	-	-	233	2 912	0,02%	2,00%
Grece	-	1 177	-	-	-	1 177	13	-	-	13	162	0,00%	0,25%
Gabon	-	30	-	-	-	30	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Guernesey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Hongrie	-	12	-	-	-	12	-	-	-	-	3	0,00%	1,00%
Hong kong	-	731	-	-	-	731	8	-	-	8	105	0,00%	0,50%
Inde	-	190	-	-	-	190	1	-	-	1	18	0,00%	0,00%
Irlande	28 490	818	-	-	-	29 308	2 282	-	-	2 282	28 528	0,21%	1,50%
Iles vierges Britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Indonesie	-	364	-	-	-	364	1	-	-	1	8	0,00%	0,00%
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Israël	-	142	-	-	-	142	1	-	-	1	18	0,00%	0,00%
Italie	-	2 281	-	-	-	2 281	19	-	-	19	239	0,00%	0,00%
Japon	-	168	-	-	-	168	1	-	-	1	8	0,00%	0,00%
Jersey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Jordanie	-	113	-	-	-	113	3	-	-	3	43	0,00%	0,00%
Kenya	-	497	-	-	-	497	5	-	-	5	61	0,00%	0,00%
Koweït	-	29	-	-	-	29	-	-	-	-	5	0,00%	0,00%
Luxembourg	103 809	8 626 417	-	-	-	8 730 226	63 985	-	-	63 985	799 813	5,91%	0,50%
Lao- rep. démocratique populaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Liban	-	65	-	-	-	65	1	-	-	1	16	0,00%	0,00%
Liberia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lituanie	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	1	0,00%	1,00%
Madagascar	-	105	-	-	-	105	1	-	-	1	9	0,00%	0,00%
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Malte	-	424	-	-	-	424	5	-	-	5	63	0,00%	0,00%
Man- Ile de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maroc	-	753	-	-	-	753	5	-	-	5	61	0,00%	0,00%
Marshall- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maurice	-	104	-	-	-	104	2	-	-	2	20	0,00%	0,00%
Mauritanie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Mexique	-	235	-	-	-	235	2	-	-	2	20	0,00%	0,00%
Monaco	-	2 789	-	-	-	2 789	100	-	-	100	1 250	0,01%	0,00%
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pays-Bas	13 697	2 413	-	-	-	16 110	1 125	-	-	1 125	14 057	0,10%	2,00%
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Norvege	1 644	601	-	-	-	2 245	151	-	-	151	1 890	0,01%	2,50%
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Nouvelle-Zélande	-	30	-	-	-	30	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Philippines	-	130	-	-	-	130	2	-	-	2	26	0,00%	0,00%
Portugal	-	1 768	-	-	-	1 768	14	-	-	14	175	0,00%	0,00%
Panama	-	30	-	-	-	30	1	-	-	1	11	0,00%	0,00%
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Perou	-	24	-	-	-	24	1	-	-	1	9	0,00%	0,00%
Pologne	-	128	-	-	-	128	1	-	-	1	17	0,00%	1,00%
Qatar	-	340	-	-	-	340	1	-	-	1	16	0,00%	0,00%
Russie	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,25%
Roumanie	-	194	-	-	-	194	1	-	-	1	9	0,00%	1,00%
Arabie Saoudite	-	669	-	-	-	669	3	-	-	3	39	0,00%	0,00%
Singapour	-	5 330	-	-	-	5 330	73	-	-	73	918	0,01%	0,00%
Senegal	-	158	-	-	-	158	3	-	-	3	31	0,00%	0,00%
Serbie	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Slovaquie	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	1	0,00%	1,50%
Suisse	87 217	129 832	-	-	-	217 049	19 383	-	-	19 383	242 292	1,79%	0,00%
Suede	2 624	1 372	-	-	-	3 996	222	-	-	222	2 772	0,02%	2,00%
Syrienne-République arabe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Taiwan	-	5	-	-	-	5	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Thaïlande	-	666	-	-	-	666	6	-	-	6	81	0,00%	0,00%
Togo	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Tunisie	-	160	-	-	-	160	8	-	-	8	96	0,00%	0,00%
Turquie	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Ukraine	-	4	-	-	-	4	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Uruguay	-	31	-	-	-	31	-	-	-	-	4	0,00%	0,00%
Viet nam	-	699	-	-	-	699	5	-	-	5	57	0,00%	0,00%
Yemen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Autres pays*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	4 609 372	31 959 888	-	-	1 142	36 570 402	1 081 912	-	50	1 081 963	13 524 531	100,00%	

* Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini pour l'autorité compétente

MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)		31/12/2025
1	Montant total d'exposition au risque	15 356 050
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,95%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	146 492

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins applicable.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

Au 31 décembre 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est dispose d'une marge de sécurité de 2 473 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 3 829 266 milliers d'euros de capital CET1.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin systémique			
Coussin contracyclique	0,95%	0,95%	0,95%
Exigence SREP (a)	7,95%	9,45%	11,45%
Ratios phasés au 31/12/2025 (b)	32,68%	32,68%	32,95%
Distance à l'exigence SREP (b-a)	2 473 pb	2 323 pb	2 150 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD			2 150 pb (0M€)

2.6 Ratio de levier

2.6.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne *via* l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 de 3% applicable depuis le 28 juin 2021.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 31 décembre 2025

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 de CRR2.

PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO DE LEVIER (EU LRA)

Les fonds propres CET1 s'élèvent à 5 018,7M€ au 31 décembre 2025, en progression de +340,4M€ (+7,28%) sur un an.

Pour l'analyse de l'évolution des fonds propres CET1, se reporter au chapitre : « 2.4.4 Fonds propres prudentiels – situation au 31.12.2025 ».

L'exposition totale aux fins du ratio de levier est de 36 119,6M€, en augmentation de 198,4M€ +0,55%.

Les principales variations sont les suivantes :

- ✓ Actifs, net d'intragroupes exemptés : +867M€ dont notamment les titres de participations à la juste valeur par OCI non recycles : +608M€ ; les encours de crédits dégradés (B2) accordés à la clientèle financière et non financière : +212M€ ; les comptes de régularisation et autres actifs (encaissements, transferts CASA, juste valeur des actifs en macro-couverture) : +47M€.
- ✓ -1 107M€ d'éléments de hors bilan avec un facteur de conversion de 50% provenant exclusivement de la Caisse régionale : il s'agit d'engagements de financement donnés.
- ✓ +999M€ d'éléments de hors bilan avec un facteur de conversion de 40% provenant exclusivement de la Caisse régionale : il s'agit d'engagements de financement donnés.

- ✓ -524M€ d'actifs déduits des fonds propres : variation de la valorisation des titres déductibles des fonds propres CET1.
- ✓ -39M€ d'éléments de hors bilan avec un facteur de conversion de 20% provenant exclusivement de la Caisse régionale : il s'agit d'engagements de financement donnés.

Le ratio de levier est de 13,89% au 31 décembre 2025, vs 13,02% au 31 décembre 2024 soit une augmentation de 87 points de base. Pour rappel, l'exigence réglementaire est de 3%.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est .

RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	42 743 250	41 224 906
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(3 611 630)	(3 087 929)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	39 131 620	38 136 977
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	36 974	37 199
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	81 004	68 056
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	117 978	105 255
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			

LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	42 743 250	41 224 906
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	-	-
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 346 480	3 269 661
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 538 361)	(1 304 328)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	1 808 119	1 965 333
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c) et c bis), du CRR)	(4 938 093)	(4 286 355)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	(4 938 093)	(4 286 355)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	5 018 738	4 678 359
24	Mesure de l'exposition totale	36 119 624	35 921 210
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	13,90%	13,02%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	13,90%	13,02%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	13,90%	13,02%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%

LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	42 743 250	41 224 906
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-	-
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	36 119 624	35 921 210
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	36 119 624	35 921 210
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	13,89%	13,02%
p31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	13,89%	13,02%

RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)

		31/12/2025	
		Montants Phasés	Montants Non Phasés
<i>Montant applicable - en milliers d'euros</i>			
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	42 915 291	42 915 291
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	(2 317)	(2 317)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(51 830)	(51 830)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-	-
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	1 808 119	1 808 119
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	(4 938 093)	(4 938 093)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-	-
12	Autres ajustements	(3 611 546)	(3 611 546)
13	Mesure de l'exposition totale	36 119 624	36 119 624

VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en milliers d'euros)		31/12/2025
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	38 412 948
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	38 412 948
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	1 514 553
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	1 031 223
EU-7	Établissements	44 735
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	18 031 039
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5 475 480
EU-10	Entreprises	5 262 733
EU-11	Expositions en défaut	820 651
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	6 232 534

2.7 Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

2.7.1 Adéquation du capital en vision interne

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est (ou peut-être) exposé, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de stress-tests afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- Les accords de Bâle ;
- La CRD 5 via sa transposition dans la réglementation française par l'ordonnance du 21 décembre 2020 ;
- Les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- Les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée. La mise en œuvre, mais également l'actualisation de la démarche ICAAP à leur niveau, sont ainsi de la responsabilité de chaque entité.

ICAAP INFORMATION (EU OVC)

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 438 (points a et c) de CRR2.

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne à partir d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et une analyse complémentaire fondée sur des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- Les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;
- Les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- De manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est fonction de l'appétence du Groupe en matière de notation externe ;
- Enfin, la mesure du besoin de capital économique tient compte de façon prudente des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure du besoin de capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer l'impact des évolutions de l'activité sur le profil de risques.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique au 31 décembre 2025 l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque de variation de valeur du portefeuille titres, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'assure que l'ensemble du besoin de capital économique est couvert par le capital interne, vision interne des fonds propres, définie en tenant compte du principe de continuité d'exploitation.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- L'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation étant une composante du dispositif d'identification des risques ;
- Si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- L'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

2.8 Conglomérat financier

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE NON DÉDUITES DES FONDS PROPRES (INS1)

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES EN FONDS PROPRE ET AU RATIO D'ADÉQUATION DU CAPITAL DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS (INS2)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication des tableaux INS1 « Participations dans des entreprises d'assurance non déduites des fonds propres » et INS2 « Informations relatives aux exigences en fonds propre et au ratio d'adéquation du capital des conglomérats financiers ».

3. ANNEXES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (LI1)

31/12/2025

31/12/2025		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
				Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
(en milliers d'euros)								
Actif								
1	Caisse, banques centrales	127 883	127 883	127 883	-	-	-	-
2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 684 672	1 697 209	1 663 888	33 321	-	33 321	-
3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	33 321	33 321	-	33 321	-	33 321	-
4	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 651 351	1 663 888	1 663 888	-	-	-	-
5	Instruments dérivés de couverture	136 403	136 403	-	136 403	-	-	-
6	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 297 587	4 297 587	4 296 445	-	1 142	-	-
7	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	82 190	82 190	81 048	-	1 142	-	-
8	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 215 397	4 215 397	4 215 397	-	-	-	-
9	Actifs financiers au coût amorti	35 285 015	35 289 735	35 289 735	-	-	-	-
10	Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 258 074	4 259 324	4 259 324	-	-	-	-
11	Prêts et créances sur la clientèle	29 537 115	29 540 585	29 540 585	-	-	-	-
12	Titres de dettes	1 489 826	1 489 826	1 489 826	-	-	-	-
13	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(78 835)	(78 835)	-	-	-	-	(78 835)
14	Actifs d'impôts courants et différés	57 256	57 271	57 271	-	-	-	-
15	Compte de régularisation et actifs divers	462 404	468 580	454 731	-	-	-	13 849
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	-	-	-	-	-
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	112 976	87 210	87 210	-	-	-	-
19	Immeubles de placement	573 999	573 999	573 999	-	-	-	-
20	Immobilisations corporelles	243 064	243 064	243 064	-	-	-	-
21	Immobilisations incorporelles	12 867	12 867	-	-	-	-	12 867
22	Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2025

	Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
(en milliers d'euros)							
Total de l'actif	42 915 291	42 912 974	42 794 228	169 724	1 142	33 321	(52 120)

31/12/2025

	Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
(en milliers d'euros)							
Passif							
1	Banques centrales	-	-	-	-	-	-
2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31 731	31 731	-	-	-	31 731
3	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	31 731	31 731	-	-	-	31 731
4	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
5	Instruments dérivés de couverture	59 684	59 684	-	-	-	59 684
6	Passifs financiers au coût amorti	33 218 244	33 217 839	-	-	-	33 217 839
7	Dettes envers les établissements de crédit	21 179 622	21 179 622	-	-	-	21 179 622
8	Dettes envers la clientèle	11 952 158	11 951 753	-	-	-	11 951 753
9	Dettes représentées par un titre	86 464	86 464	-	-	-	86 464
10	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(15 293)	(15 293)	-	-	-	(15 293)
11	Passifs d'impôts courants et différés	403	403	403	-	-	-
12	Comptes de régularisation et passifs divers	863 463	861 468	54 874	-	-	806 594
13	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
14	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
15	Provisions	56 241	56 325	-	-	-	56 325
16	Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
17	Total dettes	34 214 473	34 212 156	55 277	-	-	34 156 879
18	Capitaux propres	8 700 818	8 700 818	-	-	-	8 700 818
19	Capitaux propres - part du groupe	8 700 809	8 700 809	-	-	-	8 700 809
20	Capital et réserves liées	922 149	922 149	-	-	-	922 149
21	Réserves consolidées	5 743 832	5 743 833	-	-	-	5 743 833

31/12/2025

31/12/2025		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
				Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
(en milliers d'euros)								
22	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 730 306	1 730 306	-	-	-	-	1 730 306
23	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
24	Résultat de l'exercice	304 521	304 521	-	-	-	-	304 521
25	Participations ne donnant pas le contrôle	9	9	-	-	-	-	9
	Total de passif	42 915 291	42 912 974	55 277	-	-	-	42 857 697

Les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire (colonne b) ne sont pas égales à la somme de leur ventilation par type de risque (colonne c à g).

PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS (LI2)

31/12/2025

31/12/2025		TOTAL	Éléments soumis au :			
			Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
(en millions d'euros)						
1	Valeur comptable des actifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire (selon le modèle EU LI1)	42 965 093	42 794 228	169 724	1 142	33 321
2	Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire (selon le modèle EU LI1)	55 277	55 277	-	-	-
3	Montant total net dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	42 909 816	42 738 951	169 724	1 142	33 321
4	Montants hors bilan	14 496 582	3 719 475	-	-	-
5	Écarts de valorisation	181 965	82 918	99 046	-	
6	Écarts dus à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà indiquées à la ligne 2	(91 415)	-	(91 415)	-	
7	Écarts dus à la prise en compte des provisions	557 185	557 185	-	-	
8	Ecarts dus à l'utilisation de techniques d'Atténuation du Risque de Crédit (ARC)	-	-	-	-	
9	Ecarts dus aux facteurs de conversion du crédit	353 562	-	-	-	
10	Ecarts dus à la titrisation avec transfert du risque	-	-	-	-	
11	Autres ajustements	(3 273 468)	(3 196 314)	(77 154)	-	
12	Montants d'exposition pris en compte à des fins réglementaires	44 003 557	43 902 214	100 201	1 142	-

DESCRIPTION DES DIVERGENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (LI3 : ENTITÉ PAR ENTITÉ)

31/12/2025							
Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consolidation réglementaire					Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Ni consolidée ni déduite	Déduite	
FINAURA	MEE		X				Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite

EXPLICATIONS DES ÉCARTS ENTRE LES MONTANTS COMPTABLES ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (EU LIA)

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est n’est pas concernée par la publication du tableau EU

AUTRES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE CHAMP D'APPLICATION (EU LIB)

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est n’est pas concernée par la publication du tableau EU LIB.

4. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

4.1 Synthèse des emplois pondérés

Au titre de l'application du Règlement (UE) n°2024/1623 («CRR3») en vigueur depuis 1er janvier 2025 l'état suivant a été modifié :

- Le tableau EU OV1 a été adapté afin d'intégrer les nouvelles exigences CRR3, notamment l'inclusion de l'impact de l'output floor (étant précisé que l'output floor ne s'applique qu'au plus haut niveau de consolidation, celui du Groupe Crédit Agricole), et une présentation plus détaillée des montants d'emplois pondérés (RWA) liés au risque de CVA.
- Les nouveaux états de CVA : EU CVA1 et EU CVA2 au 31 décembre 2025 en format CRR3 remplaceront la version CRR2 : EU CCR2 au 31 décembre 2024.
- Les nouveaux états sur le risque opérationnel : EU OR1, EU OR2 et EU OR3 au 31 décembre 2025 en format CRR3 remplaceront la version CRR2 : EU OR1 au 31 décembre 2024.
- Les tableaux EU CR4, EU CR5, EU CR6, EU CR6-A, EU CR7, EU CR7-A, EU CR9 et EU CCR4 présentent une déclinaison plus fine des portefeuilles bâlois par rapport à leur version publiée au 31 décembre 2024. D'autre part, ils intègrent le cas échéant, conformément au dernier amendement du règlement CRR, une application élargie de l'approche IRB-F (modèles internes fondation), notamment aux expositions sur les grandes entreprises et les établissements de crédit pour lesquelles le Groupe Crédit Agricole avait précédemment recours à l'approche IRB-A (modèles internes avancée).

4.1.1 Emplois pondérés par type de risque (EU OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 15 356 050 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 15 502 560 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Total des exigences de fonds propres
		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
1	Risque de crédit (hors CCR)	13 774 224	14 718 266	1 101 938
2	Dont approche standard	6 549 074	2 251 430	523 926
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	1 442 743	1 670 910	115 419
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	4 836 619	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	5 782 407	5 746 862	462 593
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	27 528	136 135	2 202
7	Dont approche standard	27 528	24 935	2 202
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	-	-	-

9	Dont autres CCR	-	-	-
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA ⁽¹⁾	171 097	-	13 688
EU 10a	Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	171 097	-	13 688
EU 10c	Dont approche simplifiée	-	-	-
15	Risque de règlement	3	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	628	322	50
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	628	322	50
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	-	-	-
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	1 382 571	647 836	110 606
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	259 678	252 937	20 774
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29	Total	15 356 050	15 502 560	1 228 484

⁽¹⁾ Les montants au 31 décembre 2024 de RWA liés au risque de CVA, alors présentés à la ligne EU 8b, ont été repositionnés en 2025 dans le sous-total en ligne 10.

Calculés au 31 décembre 2024 selon les approches prévues par le CRR2, ils ne sont pas détaillés dans le présent tableau OV1 qui subdivise la ligne 10 uniquement selon les approches prévues par le CRR3.

Par ailleurs, le montant du total des RWA liés au risque de CVA connaît une forte progression (8,4 Md€ au 31 décembre 2025 contre 4,9 Md€ au 31 décembre 2024) due à l'utilisation des nouvelles approches de base prévues par le CRR3.

Les emplois pondérés sont en évolution de - 147 M€ (-0,95%) sur l'année 2025, à 15 356 M€.

Les principales variations concernent :

Le risque de crédit : - 941 M€ (-6,38%) d'emploi pondéré dont

Effet des variations économiques :

- ✓ - 1 285 M€ sur la participation de la CR, dont principalement -1 135 M€ sur les titres SACAM Mutualisation et +148 M€ sur les titres de la Boétie. Les participations dans le cadre de CRR3 sont désormais traitées en méthode d'évaluation standard dans les risques et non plus en IRB ce qui a un impact significatif au niveau des pondérations : passage à 250% vs 370% / 290%.
- ✓ - 721 M€ sur la clientèle Entreprises, principalement liée à un changement réglementaire (CRR3) : certaines expositions (grande entreprises / PME) passent d'une méthode d'évaluation appelé IRB

Avancée (IRB A) à une méthode d'évaluation appelé IRB Fondamentale (IRB F), ce qui réduit leur pondération de 100% à environ 50%.

- ✓ + 562 M€ sur la clientèle de détail liée principalement aux évolutions de la notation Retail (LUC V.60). Cette hausse porte principalement sur les prêts octroyés aux particuliers et sur les engagements de financements donnés.
- ✓ + 455 M€ sur les OPCVM liée principalement au transfert du risque précédemment classé dans la rubrique participation de la CR. A la suite de ce reclassement dans le cadre de CRR3, la pondération de ces OPCVM passe de 370% / 290% à 250%. Au global au niveau de la CR, il y a baisse du risque lié au passage de la méthode d'évaluation en approche IRB F vers la méthode d'évaluation en approche standard des FPCI (dont SIPAREX)

Risque opérationnel : +735 M€ (+ 113,41%) de risque opérationnel dû principalement au passage à Bâle IV et donc aux changements de calcul du RO qui est désormais calculé non plus à partir des PNB du GEC mais à partir des données financières FINREP des 3 dernières années.

Exposition au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit : +60 M€ (+53,86%) liée à la nouvelle titrisation STT 610 émise en avril 2025, (cession de la CR de crédits habitat sains à la STT pondéré à 100%)

APPROCHE DE L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (EU OVA)

Brève déclaration sur les risques approuvés par l'organe de direction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration d'appétit pour le risque, élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration fait le lien entre le cadre stratégique global de l'entreprise, le processus budgétaire et les risques que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est encourt et consent à prendre.

Pour l'année 2025, celle-ci a été discutée et validée le 31 janvier 2025 par le Conseil d'Administration.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif ;
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- L'encadrement des risques environnementaux ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux.

La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est en cohérence avec son Projet d'Entreprise et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances et Risques.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la Ligne métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est. Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRI (Direction des Risques) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

La DRI assure un suivi consolidé des risques via son responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR), rattaché hiérarchiquement à la Directrice Générale de la Caisse Régionale.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRI assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit au risque en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques.
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Finance et Recouvrement (DFR).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe le RFGR.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- Le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, quatre réunions par an dont une spécifique sur la politique d'intervention des filiales) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit au risque, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- Le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes aux différents métiers, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle. En outre, il définit et valide la politique en matière de Conformité, examine avant leur application, les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, procède aux arbitrages de son ressort, est informé des nouvelles activités et partenariats développés ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité Nouveaux Produits et nouvelles activités (Comité NAP), valide le rapport annuel de conformité ;
- Le Comité financier et gestion actif/passif (présidé par le Directeur général, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant

de les maîtriser ; valide les modèles locaux propres à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, et divers autres aspects financiers comme notamment la politique financière ;

- Le Comité sécurité Informatique (Comité SSI, quatre réunions par an), présidé par la Directrice des risques et le Directeur Informatique, est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie de sécurité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est en matière de sécurité du système d'information, sécurité-sûreté physiques, protection des données, continuité d'activité, détermine les projets sécurité du Groupe, supervise l'exécution de la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : sécurité des personnes et des biens, sécurité des Systèmes d'information, plans de continuité d'activités, protection des données.

La gestion des risques au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- Une utilisation généralisée des méthodologies de stress test dans les procédures sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Le risque de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et modèles (CNM) présidé par la Directrice des risques Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- La segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- La performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- L'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque « au travers du cycle », permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A + à E -) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Groupe Crédit Agricole	A +	A	B +	B	C +	C	C -	D +	D	D -	E +	E	E -
S&P/Fitch	AAA	AA +	AA/AA -	A +/A/A -	BBB +	BBB	BBB -	BB +/BB	BB -	B +/B	B -	CCC +	CCC CCC -/ CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/ A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/Ca/C
PD de Référence	(0 % -0,01 %)	(0,01 % -0,02 %)	(0,02 % -0,04 %)	(0,04 % -0,10 %)	(0,10 % -0,20 %)	(0,20 % -0,30 %)	(0,30 % -0,60 %)	(0,60 % -1,00 %)	(1,00 % -1,90 %)	(1,90 % -4,90 %)	(4,90 % -11,80 %)	(11,80 % -19,80 %)	(19,80 % -100 %)

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- La fiabilité des données support de la notation interne.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, le Groupe Crédit Agricole et plus spécifiquement la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le risque de marché

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. Dans un contexte de marché incertain marqué par les tensions internationales et la hausse des taux/inflation, le Groupe Crédit Agricole a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Le risque opérationnel

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Crédit Agricole S.A. a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

Risques financiers structurel

La direction de la Gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation

des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

Le Risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la Caisse régionale Centre-est contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Cette partie est traitée dans le chapitre 6.1 de ce document.

Le risque de change

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel de la Caisse régionale Centre-est résulte des investissements durables de la Caisse dans des actifs en devises étrangères, la devise de référence étant l'euro.

Les grands principes de la gestion des positions de change structurelles sont :

- Sur l'horizon d'une année, la couverture de la part des positions structurelles ayant vocation à devenir des positions opérationnelles (résultat en cours de formation ayant vocation à être distribué, participation ayant vocation à être cédée dans un horizon proche) ;
- Sur un horizon plus moyen/long terme, un ajustement du niveau de couverture des positions de change structurelles dans le but d'immuniser le ratio CET1 de la Caisse régionale contre les variations des cours de change.

Les participations en CHF ne génèrent pas de dépassement du seuil de 2 % des fonds propres prudentiels. De plus, il s'agit de participations avec une intention de détention à long terme. Aucune couverture n'est donc envisagée (conditions vérifiées trimestriellement et présentées en Comité actif-passif).

Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que conformément aux recommandations du Groupe, le risque de change opérationnel ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres.

Le risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale Centre-est est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ces engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à des retraits massifs des dépôts de la clientèle. Crédit Agricole S.A assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité pour le Groupe, et fixe des limites aux différentes entités du Groupe et notamment Crédit Agricole Centre-est.

Cette partie est traitée dans le chapitre 5.1 de ce document.

Dispositif de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;

- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux : métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne Groupe

Le Comité de contrôle interne de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'Administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise. Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Le Président du Comité des risques rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle Interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans

l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit au risque.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse présentant les conclusions des missions de l'Audit interne.

PUBLICATION DES ACCORDS DE GOUVERNANCE (EU OVB)

Description du modèle de gouvernance du Crédit Agricole Centre-Est

Le Crédit Agricole Centre-est est une banque régionale coopérative de plein exercice par son statut, sa gouvernance et sa finalité. C'est une banque mutualiste par ses valeurs.

Le statut du Crédit Agricole Centre-est précise que c'est une société de personnes, dont le capital est détenu par ses clients, dits « sociétaires », qui ont souscrit des « parts sociales » d'une Caisse locale. Ces sociétaires votent à l'Assemblée Générale de leur Caisse locale ; conformément au principe coopératif, la vote est démocratique : chaque sociétaire dispose d'une voix, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque client peut devenir sociétaire en souscrivant des parts sociales de Caisse locale : c'est le fondement de notre structure mutualiste. Chaque année, les sociétaires de nos 127 Caisses locales désignent leurs représentants : les administrateurs. Ces derniers élisent à leur tour les administrateurs de la Caisse régionale, qui siègent au conseil d'administration. Les caisses locales, qui détiennent la majeure partie du capital du Crédit Agricole Centre-est, assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients.

Deux instances pilotent le Crédit Agricole Centre-est :

- le Comité de Direction (proposition de la stratégie, pilotage opérationnel de l'entreprise) et
- le Conseil d'Administration (validation et contrôle de la mise en œuvre de la stratégie).

Ce double regard est garant de notre stabilité et de notre solidité pour répondre aux grands défis de société contemporains.

Le comité de direction est composé de 14 membres au 31 décembre 2025, dont 43% de femmes et 57% d'hommes :

M Raphaël APPERT	Directeur général
M Fabrice PAYEN	Directeur général adjoint
M Marc DO VAN TUAN	Directeur général adjoint
Mme Leila DEVANLAY	Directrice générale adjointe
M François-Xavier TESSON	Directeur commercial (DCO)
M Olivier BLUM	Directeur du développement humain, sociétal et technologies (HST)
Mme Raphaëlle COMBY	Directrice des finances et du recouvrement (FER)
M Frank LEFEBVRE	Directeur du conseil et du développement des entreprises (CDE)
Mme Simone KORN-TESTON	Directrice des assurances, communication et mutualisme (ACM)
Mme Stéphanie GENSOLLEN	Directrice du marketing, connaissance clients et développement épargne (MCE)
M Jean GAUTHIER	Directeur du développement des marchés spécialisés (DMS)
Mme Marie HERTZOG	Directrice des risques
M Marc BALAS	Directeur du développement de l'immobilier (DDI)
Mme Ramona RISTEA	Directrice du développement crédits, expérience clients et du PU crédits (CEP)

Le Conseil d'Administration compte 14 administrateurs, des gens de terrain, représentants des acteurs économiques du territoire. La force de la gouvernance coopérative et mutualiste tient dans la qualité des femmes et des hommes élus dans un Conseil resserré pour décider. Le Crédit Agricole Centre-est est attentif à sa gouvernance pour légitimer ce modèle conformément aux exigences des régulateurs européens.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Centre-est est composé comme suit :

M Pascal DESAMAIS	Président
Mme Danièle BEAUDOT	Vice-président
M ANGELOT Eric	Vice-président
M Hubert JANIN	Secrétaire
M Sébastien FIERIMONTE	Administrateur
M Jérôme MARGET	Administrateur
M Didier LAPOSTOLET	Administrateur
Mme Martine RAPHY	Administratrice
Mme Anne VIGNAT DUCRET	Administratrice
Mme Véronique DE GUELIS	Administratrice
M Gilles DUMOULIN	Administrateur
Mme Cécile MARTELIN	Administratrice
M Olivier BOSSE PLATIERE	Administrateur
Mme Catherine LOTTE	Administratrice

Relations du Conseil avec les instances de direction

La première expression de la relation entre le Conseil d'administration et la Direction générale est constituée par les contacts réguliers et nombreux entre le Président et le Directeur général.

Les membres de la Direction ont des échanges fréquents avec le Conseil qui souligne la facilité d'accès à l'information et aux dirigeants dans l'évaluation annuelle de son fonctionnement.

La politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration du Crédit Agricole Centre-est

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, un Comité des nominations a été créé au sein du Crédit Agricole Centre-est. Ce comité est composé de 3 administrateurs membres du Conseil d'Administration. Il contribue à l'élaboration de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Comité des nominations recommande au Conseil d'Administration un plan de formation annuel pour ses membres. Un bilan des formations suivies par les administrateurs est réalisé chaque année.

Par ailleurs, bien que les textes actuels relatifs à la féminisation des conseils ne couvrent pas le monde des coopératives, dans un souci de représentativité de la société et de l'équilibre des genres, le Comité des nominations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est a fixé en 2016 des objectifs en la matière, souhaitant augmenter la part des femmes au sein du Conseil (soit un objectif de 30% d'administrateurs de chaque genre en 2018 et 40% d'administrateurs de chaque genre en 2020).

L'objectif a été atteint dès 2018 et est toujours d'actualité en 2025 avec 42% de femmes au Conseil d'Administration.

Comité des Risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration d'appétit pour le risque élaboré en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration fait le lien entre le cadre stratégique global de l'entreprise, le processus budgétaire et les risques que la Caisse régionale encourt et consent à prendre.

Pour l'année 2025, celle-ci a été discutée et validée le 31 janvier 2025 par le Conseil d'Administration.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale et le système de délégations ;
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informations et cyber-rigoureux.

La formalisation de l'appétit au risque permet à la Direction générale et au conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est en cohérence avec son Projet d'Entreprise et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances et Risques.

La déclaration d'appétit au risque vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;

- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience, en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit qui s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs. Ce tableau de bord reporte une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans les stratégies risques ; Il est présenté trimestriellement au Comité des risques.

4.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par:

- **Probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **Valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **Pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **Expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **Facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **Pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **Emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **Ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **Evaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

INFORMATIONS QUALITATIVES GÉNÉRALES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT (EU CRA)

Profil de risque global

L'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est centrée sur l'activité Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques puis exposé en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information e

à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit au risque.

Risque de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Gestion du risque de crédit

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de

maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

Mécanismes de réduction du risque

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR2/CRD 5 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissement d'espèces.

Les crédits consentis par la caisse régionale sont globalement assortis de garanties. La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

Fonction Risque et contrôle permanent

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues à minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale. Elle réunit les fonctions transverses : Risques, Contrôles Permanents et Conformité. Les effectifs de la ligne métier risques s'élèvent à près de 23 personnes à fin 2025 (en équivalents temps plein) sur le périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le Groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale du Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein des Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise des risques juridiques, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

4.2.1 Expositions en défaut et ajustements de valeur

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

31/12/2025		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes			
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
(en milliers d'euros)									
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	157 747	255 396	255 395	255 395	(27 275)	(85 303)	224 621	117 398
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
040	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	20 538	14 333	14 333	14 333	(2 504)	(8 823)	9 210	4 310
060	Entreprises non financières	50 899	153 319	153 318	153 318	(20 416)	(53 052)	85 771	56 525
070	Ménages	86 310	87 744	87 744	87 744	(4 355)	(23 428)	129 640	56 563
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêt donnés	72 355	741	741	741	-	(69)	2 270	66
100	Total	230 102	256 137	256 136	256 136	(27 275)	(85 372)	226 891	117 464

QUALITÉ DE LA RESTRUCTURATION (EU CQ2)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau CQ2 Qualité de la restructuration.

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR JOURS DE RETARD (CQ3)

31/12/2025

		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
			Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
(en milliers d'euros)													
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	604 253	604 253	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	32 952 667	32 897 765	54 902	835 867	372 944	37 812	74 724	101 496	158 120	31 973	58 798	835 867
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	827 873	827 873	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
040	Établissements de crédit	3 669 920	3 669 920	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	1 095 967	1 094 610	1 357	44 568	19 386	1 493	3 702	7 265	10 400	2 026	296	44 568
060	Entreprises non financières	6 999 111	6 972 518	26 593	430 097	189 856	15 059	32 679	54 039	95 313	15 832	27 319	430 097
070	Dont PME	6 411 386	6 384 793	26 593	403 717	177 383	14 328	30 991	51 174	90 468	12 080	27 293	403 717
080	Ménages	20 359 796	20 332 844	26 952	361 202	163 702	21 260	38 343	40 192	52 407	14 115	31 183	361 202
090	Titres de créance	2 825 979	2 825 979	-	640	640	-	-	-	-	-	-	640
100	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	Administrations publiques	1 179 150	1 179 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
120	Établissements de crédit	222 661	222 661	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
130	Autres entreprises financières	1 201 605	1 201 605	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
140	Entreprises non financières	222 563	222 563	-	640	640	-	-	-	-	-	-	640
150	Expositions hors bilan	14 454 964			41 618								41 618
160	Banques centrales	-			-								-

31/12/2025

		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
			Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Palement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
(en milliers d'euros)													
170	Administrations publiques	64 359			-								-
180	Établissements de crédit	11 179 250			315								315
190	Autres entreprises financières	277 142			1 301								1 301
200	Entreprises non financières	1 975 353			36 941								36 941
210	Ménages	958 860			3 061								3 061
220	Total	50 837 863	36 327 997	54 902	878 125	373 584	37 812	74 724	101 496	158 120	31 973	58 798	878 125

QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

31/12/2025

31/12/2025		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation				
					Dont en défaut			
(en milliers d'euros)								
010	Expositions au bilan	37 219 406	836 507	836 507	35 965 723	(578 949)		-
030	Royaume uni	12 471	25	25	12 471	(27)		-
040	Pays-Bas	16 828	1	1	16 828	(14)		-
050	Luxembourg	124 314	647	647	22 498	(803)		-
060	Suede	4 277	-	-	4 277	(2)		-
070	Autres pays	-	-	-	-	-		-
080	Expositions hors bilan	14 496 582	41 618	41 618			33 794	
090	France	14 466 118	41 609	41 609			33 656	
090	Monaco	2	-	-			-	
100	Royaume uni	281	-	-			-	
110	Japon	60	-	-			-	
120	Luxembourg	16 066	-	-			129	
130	Etats-Unis	3 495	1	1			-	
140	Autres pays	231 074	-	-			-	
150	Total	51 715 988	878 125	878 125	35 965 723	(578 949)	33 794	-

QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

31/12/2025		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
				Dont en défaut			
(en milliers d'euros)							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	1 056 361	31 591	31 591	1 056 361	(39 290)	-
020	Industries extractives	5 916	-	-	5 916	(51)	-
030	Industrie manufacturière	380 984	60 898	60 898	380 984	(34 327)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	228 317	3 791	3 791	228 317	(2 958)	-
050	Production et distribution d'eau	52 693	1 253	1 253	52 693	(1 033)	-
060	Construction	316 406	40 376	40 376	316 406	(30 267)	-
070	Commerce	753 942	88 879	88 879	753 942	(56 527)	-
080	Transport et stockage	93 711	12 452	12 452	93 711	(8 712)	-
090	Hébergement et restauration	155 698	24 235	24 235	155 698	(12 712)	-
100	Information et communication	48 893	5 128	5 128	48 893	(3 266)	-
110	Activités financières et d'assurance	113 615	792	792	113 615	(2 799)	-
120	Activités immobilières	2 835 717	84 246	84 246	2 835 717	(70 099)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	846 889	43 657	43 657	846 889	(40 339)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	215 706	22 664	22 664	215 706	(17 754)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	67 386	-	-	67 386	(87)	-
160	Enseignement	14 024	1 027	1 027	14 024	(598)	-
170	Santé humaine et action sociale	165 693	999	999	165 693	(17 524)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	27 303	2 852	2 852	27 303	(1 845)	-
190	Autres services	49 954	5 257	5 257	49 954	(2 978)	-
200	Total	7 429 208	430 097	430 097	7 429 208	(343 166)	-

EVALUATION DES GARANTIES – PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau CQ6 « Evaluation des garanties – prêts et avances ».

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

31/12/2025		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
(en milliers d'euros)			Dont expositions de stade 1	Dont expositions de stade 2		Dont expositions de stade 2	Dont expositions de stade 3		Dont expositions de stade 1	Dont expositions de stade 2		Dont expositions de stade 2	Dont expositions de stade 3			
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	604 253	604 253	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	32 952 667	30 014 283	2 938 384	835 867	-	835 867	(220 387)	(50 775)	(169 612)	(357 642)	-	(357 642)	-	21 468 082	324 280
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	827 873	821 369	6 504	-	-	-	(662)	(600)	(62)	-	-	-	-	47 137	-
040	Établissements de crédit	3 669 920	3 664 909	5 011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 011	-
050	Autres entreprises financières	1 095 967	912 157	183 810	44 568	-	44 568	(18 949)	(5 873)	(13 076)	(26 389)	-	(26 389)	-	383 647	8 619
060	Entreprises non financières	6 999 111	5 876 625	1 122 486	430 097	-	430 097	(135 519)	(31 707)	(103 812)	(207 647)	-	(207 647)	-	3 139 564	123 047
070	Dont PME	6 411 386	5 498 320	913 066	403 717	-	403 717	(100 923)	(29 618)	(71 305)	(193 643)	-	(193 643)	-	2 964 933	111 944
080	Ménages	20 359 796	18 739 223	1 620 573	361 202	-	361 202	(65 257)	(12 595)	(52 662)	(123 606)	-	(123 606)	-	17 892 723	192 614
090	Titres de créance	2 825 979	1 572 296	-	640	-	640	(760)	(760)	-	(160)	-	(160)	-	64 512	-
100	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	Administrations publiques	1 179 150	1 179 150	-	-	-	-	(600)	(600)	-	-	-	-	-	64 512	-
120	Établissements de crédit	222 661	222 661	-	-	-	-	(114)	(114)	-	-	-	-	-	-	-
130	Autres entreprises financières	1 201 605	11 812	-	-	-	-	(4)	(4)	-	-	-	-	-	-	-
140	Entreprises non financières	222 563	158 673	-	640	-	640	(42)	(42)	-	(160)	-	(160)	-	-	-

31/12/2025

(en milliers d'euros)

31/12/2025		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
(en milliers d'euros)			Dont expositions de stade 1	Dont expositions de stade 2		Dont expositions de stade 2	Dont expositions de stade 3		Dont expositions de stade 1	Dont expositions de stade 2		Dont expositions de stade 2	Dont expositions de stade 3			
150	Expositions hors bilan	14 454 964	14 115 100	339 864	41 618	-	41 618	(18 428)	(6 967)	(11 461)	(15 366)	-	(15 366)	-	321 591	1 872
160	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
170	Administrations publiques	64 359	64 359	-	-	-	-	(38)	(38)	-	-	-	-	-	-	-
180	Établissements de crédit	11 179 250	11 179 250	-	315	-	315	(4)	(4)	-	-	-	-	-	-	-
190	Autres entreprises financières	277 142	212 934	64 208	1 301	-	1 301	(2 476)	(1 162)	(1 314)	(80)	-	(80)	-	10 209	-
200	Entreprises non financières	1 975 353	1 731 611	243 742	36 941	-	36 941	(13 994)	(4 793)	(9 201)	(15 161)	-	(15 161)	-	130 974	1 306
210	Ménages	958 860	926 946	31 914	3 061	-	3 061	(1 916)	(970)	(946)	(125)	-	(125)	-	180 408	566
220	Total	50 837 863	46 305 932	3 278 248	878 125	-	878 125	(239 575)	(58 502)	(181 073)	(373 168)	-	(373 168)	-	21 854 185	326 152

MATURITÉ RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

31/12/2025		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
(en milliers d'euros)							
1	Prêts et avances	-	3 923 901	12 555 087	16 688 824	42 693	33 210 505
2	Titres de créance	-	293 015	466 289	798 641	1 267 754	2 825 699
3	Total	-	4 216 916	13 021 376	17 487 465	1 310 447	36 036 204

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

31/12/2025		Valeur comptable brute
(en milliers d'euros)		
010	Stock initial de prêts et avances non performants	767 095
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	322 483
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	(253 711)
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	Stock final de prêts et avances non performants	835 867

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET DES RECOUVREMENTS NETS CUMULES CORRESPONDANTS (EU CR2A)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau CR2A « Variations de l'encours de prêts et avances non performants et des recouvrements nets cumules correspondants »

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ7)

31/12/2025		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
(en milliers d'euros)			
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	-	-
020	Autre que PP&E	241	-
030	Biens immobiliers résidentiels	241	-
040	Biens immobiliers commerciaux	-	-
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	-
060	Actions et titres de créance	-	-
070	Autres sûretés	-	-
080	Total	241	-

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EU CRB)

- Expositions en souffrance, dépréciées, en défaut, voir chapitre 4 « comptes consolidés », partie « notes annexes aux comptes consolidés », note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ;
- A noter que le groupe Crédit Agricole ne déclare pas d'expositions en souffrance de plus de 90 jours non considérées comme dépréciées ;
- Les méthodes de détermination des ajustements pour risque de crédit général et spécifique font l'objet d'une description dans chapitre Gestion des risques du Rapport Financier annuel section IV « Application de la norme IFRS 9 » traitant notamment de la détermination des montants de pertes attendues ;
- Concernant les expositions restructurées, la définition est donnée au chapitre 4 « Comptes consolidés », note annexe 1, section « Restructuration pour cause de difficultés financière ».

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ8)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau CQ8 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution - ventilation par période »

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EU CRB)

RISQUE DE CREDIT

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant le plan de roll out du Groupe sont la validation en méthode IRB des portefeuilles "Entreprises" des Caisses régionales du Crédit Agricole (CRCA) avec effet au 1er octobre 2014, ainsi que l'autorisation émise par la BCE en juillet 2021 d'utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et

d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations de rachat à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de roll out), les travaux sur le déploiement de l'approche IRB se poursuivent. Une actualisation du plan de roll out est adressée annuellement à l'autorité compétente. En outre, en application de l'article 150 du règlement délégué (UE) N° 575/2013 du 26 juin 2013 modifié relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, un dossier de demande d'autorisation pour le recours à l'utilisation partielle permanente (UPP) de l'approche standard sur certains périmètres du groupe Crédit Agricole a été transmis à la BCE en 2021.

4.2.2 Expositions en approche standard

EXIGENCES QUALITATIVES EN MATIÈRE DE PUBLICATION DES MODÈLES STANDARDISÉS (EU CRD)

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit règlement.

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" et "Établissements", le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de plusieurs agences de notation : S&P, Moody's, Fitch, Cerved et BdF.

Ainsi, lorsque l'évaluation de crédit de la contrepartie par l'agence de notation est connue, elle est utilisée pour déterminer la pondération applicable. S'agissant des contreparties des catégories d'exposition « Etablissements » ou « Entreprises » dont l'évaluation de crédit n'est pas connue, la pondération retenue est déterminée en tenant compte de l'évaluation de crédit de la juridiction de l'administration centrale dans laquelle est constituée cette contrepartie, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 du règlement précité.

S'agissant des expositions sur instruments de dette du portefeuille bancaire, la règle retenue consiste à appliquer le taux de pondération de l'émetteur. Ce taux est déterminé selon les règles décrites dans le paragraphe précédent.

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EU CR4)

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWEA et densité des RWEA	
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	122 804	-	122 804	-	24	0,02%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	-	-	-	-	-	0,00%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	0,00%
EU 2b	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	0,00%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0,00%
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0,00%
4	Établissements	216 452	469	216 452	469	32 547	15,00%
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	0,00%
6	Entreprises	369 592	429 151	369 592	429 151	798 730	100,00%
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	0,00%
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	1 511 133	-	1 511 133	-	3 763 631	2.4906
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	0,00%
EU 7b	Actions	1 511 133	-	1 511 133	-	3 763 631	2.4906
8	Clientèle de détail	102 172	26 605	102 172	26 605	95 511	74,17%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	0,00%
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	0,00%
10	Expositions en défaut	8 440	-	8 440	-	8 440	100,00%
EU 10a	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0,00%
EU 10b	Organismes de placement collectif	1 081 579	-	1 081 579	-	916 223	84,71%

EU 10c	Autres éléments	1 077 716	2 148	1 077 716	2 148	932 099	86,32%
12	Total	4 489 888	458 373	4 489 888	458 373	6 547 206	132,31%

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES (EU CR5)

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Pondération de risque																								Total	Dont non notées		
		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35 %	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105 %	110 %	130%	150%	250%	370 %	400%	1250%			Autre s	
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x			y	z
1	Administrations centrales ou banques centrales	122 780	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	122 804	122 804	
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EU 2b	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4	Établissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EU 7b	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 468	-	-	-	-	1 501 665	-	-	-	-	-	1 511 133	1 511 133
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128 777	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128 777	128 824	
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.1.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

9.1.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.1.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.3.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.3.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.3.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 703	-	-	-	3 737	-	-	-	-	-	-	8 440	8 440		
EU 10a	Établissements et entreprises faisant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
EU 10b	Organismes de placement collectif	76 705	-	4	763	70 517	489 460	-	-	-	47 695	-	-	-	-	184 928	-	-	-	2 370	207 135	-	-	2 003	-	1 081 579	1 070 220			
EU 10c	Autres éléments	113 034	-	-	-	43 413	-	-	-	-	-	-	-	-	-	923 417	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 079 864	1 079 864			
EU 11c	Total	507 742	-	4	763	113 930	489 460	-	-	-	47 695	-	-	-	128 777	-	-	-	1 921 283	-	-	-	27 805	1 708 800	-	-	2 003	-	4 948 262	3 434 210

Les expositions sur les classes d'actifs « Administrations centrales et banques centrales » et « Banques » (établissements) traitées en approche standard bénéficient majoritairement de l'application d'un coefficient de pondération de 0% fin 2025 comme à fin 2024. Cela reflète la qualité des activités réalisées avec ces types de contreparties.

4.2.3 Qualité des expositions en approche notations internes

PUBLICATION DES INFORMATIONS QUALITATIVES EXIGIBLES ASSOCIÉES À L'APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (EU CRE)

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- La catégorie d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et Banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- La catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- La catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- La catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits renouvelables, les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- La catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- La catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, sponsor ou investisseur ;
- La catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- Pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié ;
- Pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Les paramètres qui rentrent

dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constituées en interne par le groupe Crédit Agricole. À noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 10%, 20 %, 40%, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, suite au changement de la définition interne du défaut en lien avec les nouvelles orientations de l'EBA, la définition du défaut s'applique désormais également uniquement au niveau du débiteur. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des Risques Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notations internes avancées", une perte en cas de défaut (Loss Given Default, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients de la catégorie Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

Conformément aux procédures internes de validation des modèles, l'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit fait l'objet d'une présentation au Comité des Normes et Modèles (CNM) pour approbation, après une revue indépendante menée par la fonction de Validation interne du Groupe. Ce processus de validation interne précède la demande d'autorisation formulée auprès de la BCE en vue d'une validation formelle par cette dernière.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

En application de l'article 189 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, une synthèse annuelle du fonctionnement du système de notation est présentée aux organes de direction (Comité des Risques de Crédit Agricole S.A. et Comité des Risques Groupe). Cette présentation intègre les conclusions générales des processus de revue indépendante et de validation des modèles internes.

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Gestion des risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	1 387 754	22 315	43,98%	1 511 675	0,00%	-	45,00%	2.5	20 043	1,33%	20	(74)
	0,00 à <0,10	1 381 005	21 980	44,04%	1 504 792	0,00%	-	45,00%	2.5	17 774	1,18%	17	(68)
	0,10 à <0,15	6 750	335	40,00%	6 884	0,12%	-	45,00%	2.5	2 269	32,96%	4	(6)
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	3 158	-	0,00%	3 158	0,45%	-	45,00%	2.5	2 094	66,32%	6	(8)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	749	1 102	40,00%	1 190	1,45%	-	45,00%	2.5	1 243	1.04497	8	(6)
	0,75 à <1,75	749	1 102	40,00%	1 190	1,45%	-	45,00%	2.5	1 243	1.04497	8	(6)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	88	-	0,00%	88	22,00%	-	45,00%	2.5	213	242,44%	9	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	88	-	0,00%	88	22,00%	-	45,00%	2.5	213	242,44%	9	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		1 391 749	23 417	43,79%	1 516 111	0,01%	-	45,00%	2.5	23 593	1,56%	43	(89)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	475 034	14 628	40,00%	540 542	0,04%	-	0,00%	-	93 778	17,35%	102	(356)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	3 584	20	40,00%	3 592	0,21%	-	0,00%	-	1 612	44,89%	3	(10)
	0,25 à <0,50	12 154	1 944	40,00%	12 931	0,37%	-	0,00%	-	7 755	59,97%	21	(61)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	1 435	-	0,00%	1 435	0,85%	-	0,00%	-	1 238	86,26%	6	(11)
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	55	-	0,00%	55	19,99%	-	0,00%	-	130	238,21%	5	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		492 261	16 592	40,00%	558 554	0,06%	-	0,00%	-	104 514	18,71%	137	(439)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) – ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	475 034	14 628	40,00%	540 542	0,04%	-	0,00%	-	93 778	17,35%	102	(356)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	3 584	20	40,00%	3 592	0,21%	-	0,00%	-	1 612	44,89%	3	(10)
	0,25 à <0,50	12 154	1 944	40,00%	12 931	0,37%	-	0,00%	-	7 755	59,97%	21	(61)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	1 435	-	0,00%	1 435	0,85%	-	0,00%	-	1 238	86,26%	6	(11)
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	55	-	0,00%	55	19,99%	-	0,00%	-	130	238,21%	5	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		538 962	46 743	40,57%	642 934	0,05%	-	0,00%	-	105 889	16,47%	144	(351)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	4 053 091	-	0,00%	4 297 072	0,05%	-	45,00%	2.5	1 919	0,05%	967	-
	0,00 à <0,10	4 053 091	-	0,00%	4 297 072	0,05%	-	45,00%	2.5	1 919	0,05%	967	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	4	-	0,00%	4	20,09%	-	44,98%	2.5	12	270,55%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	4	-	0,00%	4	20,09%	-	44,98%	2.5	12	270,55%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		4 053 095	-	0,00%	4 297 076	0,05%	-	45,00%	2.5	1 931	0,05%	967	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	824 165	63 874	44,18%	812 103	0,07%	-	38,75%	2.5	154 184	18,99%	204	(830)
	0,00 à <0,10	670 792	52 222	42,72%	633 801	0,05%	-	39,61%	2.5	110 014	17,36%	126	(519)
	0,10 à <0,15	153 373	11 652	50,74%	178 302	0,12%	-	35,72%	2.5	44 170	24,77%	78	(311)
	0,15 à <0,25	8 541	7 042	40,00%	9 525	0,17%	-	41,46%	2.5	3 459	36,31%	7	(17)
	0,25 à <0,50	387 883	164 643	65,35%	537 669	0,41%	-	37,58%	2.5	245 133	45,59%	823	(3 453)
	0,50 à <0,75	-	300	40,00%	120	0,60%	-	40,00%	2.5	48	40,28%	-	-
	0,75 à <2,50	342 427	225 704	76,09%	525 955	1,25%	-	37,68%	2.5	375 855	71,46%	2 487	(10 671)
	0,75 à <1,75	270 707	159 421	84,21%	427 786	1,10%	-	37,15%	2.5	278 809	65,18%	1 731	(7 866)
	1,75 à <2,5	71 720	66 282	56,57%	98 169	1,93%	-	40,00%	2.5	97 046	98,86%	756	(2 805)
	2,50 à <10,00	197 850	80 272	73,87%	257 749	4,94%	-	39,17%	2.5	263 654	1.02291	4 988	(18 890)
	2,5 à <5	149 152	56 639	71,95%	189 223	3,74%	-	39,14%	2.5	176 424	93,24%	2 767	(13 559)
	5 à <10	48 698	23 633	78,47%	68 526	8,26%	-	39,25%	2.5	87 230	127,30%	2 222	(5 331)
	10,00 à <100,00	27 742	21 641	85,96%	45 950	18,50%	-	39,59%	2.5	79 767	173,60%	3 382	(3 882)
	10 à <20	18 253	2 399	44,92%	16 978	13,05%	-	38,66%	2.5	26 416	155,59%	859	(690)
	20 à <30	9 489	19 242	91,08%	28 972	21,70%	-	40,14%	2.5	53 351	1.8415	2 524	(3 192)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	32 381	23 825	75,37%	44 021	100,00%	-	39,79%	2.5	-	0,00%	17 516	(16 300)
Sous-total (catégorie d'expositions)		1 820 988	587 301	69,19%	2 233 093	3,34%	-	38,31%	2.5	1 122 101	50,25%	29 408	(54 042)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	10 667	1 297	51873000,00%	11 186	0,06%	-	40,00%	2.5	2 180	19,49%	3	(7)
	0,00 à <0,10	10 667	1 297	40,00%	11 186	0,06%	-	40,00%	2.5	2 180	19,49%	3	(7)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	23 008	8 756	40,00%	26 511	0,17%	-	38,90%	2.5	9 317	35,14%	18	(31)
	0,25 à <0,50	31 164	10 370	40,00%	35 312	0,31%	-	40,00%	2.5	17 405	49,29%	44	(48)
	0,50 à <0,75	23 415	11 527	70,85%	31 582	0,60%	-	38,18%	2.5	20 218	64,02%	72	(48)
	0,75 à <2,50	24 617	38 289	62,63%	46 251	0,90%	-	39,44%	2.5	35 594	76,96%	165	(580)
	0,75 à <1,75	24 047	36 856	63,51%	45 109	0,88%	-	39,43%	2.5	34 445	76,36%	157	(468)
	1,75 à <2,5	570	1 433	40,00%	1 143	1,90%	-	40,00%	2.5	1 150	1.00623	9	(112)
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	Sous-total (catégorie d'expositions)	112 870	70 239	0,00%	150 841	0,51%	-	39,25%	2.5	-	0,00%	302	(715)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES – CRÉANCES ACHETÉES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Total (toutes catégories d'expositions)		6 525 916	704 283	66,12%	7 323 944		7 323 944		2.28	1 229 921	16,79%	30 821	(55 108)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) – ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	351 142	260 343	41,32%	390 336	0,08%	-	38,26%	2.25	81 375	20,85%	122	(390)
	0,00 à <0,10	215 656	203 394	41,70%	234 063	0,06%	-	37,80%	2.08	38 445	16,43%	49	(127)
	0,10 à <0,15	135 486	56 949	40,00%	156 272	0,12%	-	38,94%	2.5	42 930	27,47%	73	(263)
	0,15 à <0,25	191 560	6 452	139,65%	200 569	0,19%	-	29,91%	-	38 450	19,17%	111	(567)
	0,25 à <0,50	979 605	270 313	41,72%	942 726	0,38%	-	37,32%	2.16	426 220	45,21%	1 325	(5 773)
	0,50 à <0,75	64 225	1 894	207,44%	68 172	0,64%	-	30,74%	-	24 931	36,57%	134	(478)
	0,75 à <2,50	1 249 542	207 957	41,74%	1 241 361	1,10%	-	37,48%	2.38	820 950	66,13%	5 092	(22 512)
	0,75 à <1,75	1 249 542	207 957	41,74%	1 241 361	1,10%	-	37,48%	2.38	820 950	66,13%	5 092	(22 512)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	560 636	68 432	50,89%	526 357	4,86%	-	36,51%	2.1	523 520	99,46%	9 434	(35 425)
	2,5 à <5	351 437	29 955	52,08%	327 172	3,01%	-	35,98%	2.12	264 532	80,85%	3 542	(14 277)
	5 à <10	209 199	38 478	49,96%	199 185	7,89%	-	37,38%	2.07	258 988	130,02%	5 892	(21 149)
	10,00 à <100,00	223 414	77 296	40,37%	186 814	17,38%	-	38,00%	2.45	331 930	1.7768	12 266	(12 918)
	10 à <20	154 278	71 634	40,40%	123 858	15,03%	-	38,77%	2.43	230 719	186,28%	7 214	(2 937)
	20 à <30	69 136	5 662	40,00%	62 955	21,99%	-	36,50%	2.5	101 211	160,77%	5 052	(9 981)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	265 508	10 726	39,90%	213 832	100,00%	-	39,26%	2.26	7 750	3,62%	83 955	(123 673)
Sous-total (catégorie d'expositions)		3 885 631	903 415	43,22%	3 770 166	7,70%	-	36,99%	2.1	2 255 125	59,82%	112 440	(201 736)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES- FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	1 201	-	0,00%	1 201	0,45%	-	40,00%	2.5	708	58,95%	2	(2)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		1 201	-	0,00%	1 201	0,45%	-	40,00%	2.5	708	58,95%	2	(2)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES – CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS RENOUVELABLES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	8 713	150 577	238,84%	369 351	0,10%	-	50,00%	-	11 594	3,14%	192	(26)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	8 713	150 577	238,84%	369 351	0,10%	-	50,00%	-	11 594	3,14%	192	(26)
	0,15 à <0,25	2 931	22 158	262,97%	61 738	0,19%	-	50,00%	-	3 229	5,23%	60	(20)
	0,25 à <0,50	5 900	33 525	264,97%	95 735	0,33%	-	50,00%	-	7 762	8,11%	159	(59)
	0,50 à <0,75	229	1 489	261,47%	4 172	0,64%	-	50,00%	-	571	13,68%	13	(4)
	0,75 à <2,50	8 171	26 251	296,85%	88 674	1,17%	-	50,00%	-	19 018	21,45%	518	(162)
	0,75 à <1,75	8 171	26 251	296,85%	88 674	1,17%	-	50,00%	-	19 018	21,45%	518	(162)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	12 121	13 198	381,25%	71 495	5,63%	-	50,00%	-	45 791	64,05%	2 011	(537)
	2,5 à <5	6 255	9 143	363,78%	42 999	3,59%	-	50,00%	-	21 088	49,04%	771	(224)
	5 à <10	5 866	4 055	420,63%	28 497	8,70%	-	50,00%	-	24 703	86,69%	1 239	(312)
	10,00 à <100,00	1 788	942	421,70%	7 134	28,76%	-	50,00%	-	9 803	1,3741	1 026	(200)
	10 à <20	860	619	417,42%	4 008	17,48%	-	50,00%	-	5 004	124,85%	350	(101)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	928	323	429,92%	3 127	43,23%	-	50,00%	-	4 800	153,51%	676	(98)
	100,00 (défaut)	531	799	20,11%	693	100,00%	-	45,92%	-	309	44,55%	318	(287)
Sous-total (catégorie d'expositions)		40 386	248 940	258,30%	698 992	1,24%	-	50,00%	-	98 076	14,03%	4 296	(1 295)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Autres	0,00 à <0,15	1 557 135	213 268	187,54%	1 959 817	0,07%	-	30,51%	-	108 623	5,54%	423	(446)
	0,00 à <0,10	1 238 752	173 084	185,67%	1 561 211	0,06%	-	30,25%	-	72 766	4,66%	272	(342)
	0,10 à <0,15	318 383	40 185	0,00%	398 606	0,12%	-	31,52%	-	35 857	9,00%	151	(104)
	0,15 à <0,25	1 224 747	142 988	0,00%	1 523 169	0,18%	-	32,15%	-	154 963	10,17%	906	(1 900)
	0,25 à <0,50	1 458 819	121 858	0,00%	1 678 949	0,35%	-	31,97%	-	272 203	16,21%	1 847	(4 349)
	0,50 à <0,75	430 439	45 963	236,51%	539 953	0,64%	-	36,13%	-	127 576	23,63%	1 248	(2 246)
	0,75 à <2,50	604 526	70 362	243,02%	784 773	1,24%	-	34,02%	-	255 299	32,53%	3 327	(7 145)
	0,75 à <1,75	604 526	70 362	243,02%	784 773	1,24%	-	34,02%	-	255 299	32,53%	3 327	(7 145)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	747 419	65 409	291,26%	968 189	4,82%	-	33,43%	-	436 570	45,09%	15 878	(32 334)
	2,5 à <5	492 206	44 584	277,10%	628 632	3,19%	-	32,79%	-	261 736	41,64%	6 616	(15 222)
	5 à <10	255 213	20 826	321,58%	339 557	7,84%	-	34,60%	-	174 833	51,49%	9 262	(17 112)
	10,00 à <100,00	146 468	7 577	308,87%	191 007	25,09%	-	34,91%	-	139 211	72,88%	17 123	(18 868)
	10 à <20	101 756	5 733	345,25%	129 938	17,47%	-	33,99%	-	85 030	65,44%	7 808	(13 523)
	20 à <30	22	-	2590,24%	1 443	21,79%	-	52,48%	-	1 342	92,98%	165	(1)
	30,00 à <100,00	44 690	1 844	195,30%	59 626	41,78%	-	36,48%	-	52 840	88,62%	9 150	(5 344)
	100,00 (défaut)	283 391	10 165	27,95%	286 278	100,00%	-	58,25%	-	116 091	40,55%	166 765	(140 309)
Sous-total (catégorie d'expositions)		6 452 942	677 591	208,41%	7 932 136	5,09%	-	33,33%	-	1 610 536	20,30%	207 517	(207 596)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL – CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,06%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	0,00 à <0,15	9 327 614	176 593	100,00%	9 504 206	0,06%	-	13,65%	-	213 552	2,25%	816	(878)
	0,00 à <0,10	7 829 488	151 689	100,00%	7 981 177	0,05%	-	13,32%	-	148 987	1,87%	534	(532)
	0,10 à <0,15	1 498 126	24 904	100,00%	1 523 030	0,12%	-	15,39%	-	64 566	4,24%	281	(345)
	0,15 à <0,25	1 397 866	32 062	100,00%	1 429 927	0,19%	-	14,16%	-	78 111	5,46%	383	(526)
	0,25 à <0,50	3 467 135	94 740	100,00%	3 561 875	0,33%	-	18,14%	-	377 959	10,61%	2 140	(3 084)
	0,50 à <0,75	128 050	2 420	100,00%	130 470	0,64%	-	15,72%	-	18 420	14,12%	131	(272)
	0,75 à <2,50	1 165 863	19 447	100,00%	1 185 311	1,24%	-	17,87%	-	303 727	25,62%	2 624	(4 836)
	0,75 à <1,75	1 165 863	19 447	100,00%	1 185 311	1,24%	-	17,87%	-	303 727	25,62%	2 624	(4 836)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	946 949	7 128	100,00%	954 077	5,08%	-	19,33%	-	599 397	62,83%	9 557	(17 088)
	2,5 à <5	651 036	6 083	100,00%	657 119	3,53%	-	18,86%	-	340 646	51,84%	4 389	(9 085)
	5 à <10	295 913	1 045	100,00%	296 959	8,51%	-	20,36%	-	258 751	87,13%	5 168	(8 003)
	10,00 à <100,00	155 971	536	100,00%	156 507	25,12%	-	22,40%	-	191 184	122,16%	8 933	(7 902)
	10 à <20	110 513	299	100,00%	110 812	17,61%	-	22,17%	-	134 308	121,20%	4 321	(5 405)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	45 457	238	100,00%	45 695	43,35%	-	22,96%	-	56 876	124,47%	4 612	(2 497)
	100,00 (défaut)	230 399	378	20,00%	230 475	100,00%	-	41,63%	-	35 613	15,45%	95 948	(56 335)
Sous-total (catégorie d'expositions)		16 819 847	333 303	99,91%	17 152 848	2,06%	-	15,71%	-	1 817 963	10,60%	120 530	(90 921)
Total (toutes catégories d'expositions)		27 200 007	2 163 249	128,45%	29 555 343		-		0,27	5 782 407	19,57%	444 786	(501 550)

PÉRIMÈTRE D'UTILISATION DE L'APPROCHE STANDARD ET DE L'APPROCHE NI (APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE) (EU CR6-A)

		Valeur exposée au risque totale au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	1 516 111	1 516 033	0,00%	100,00%	0,00%
2	Administrations régionales et locales	-	-	0,00%	0,00%	0,00%
3	Entités du secteur public	-	-	0,00%	0,00%	0,00%
4	Établissements		492 261	0,00%	100,00%	0,00%
5	Entreprises	642 934	540 120	0,00%	100,00%	0,00%
5.1	<i>Dont Entreprises – Générales</i>		4 272 694	4,46%	95,54%	0,00%
5.2	<i>Dont Entreprises – Financement spécialisé</i>		8 188 780	11,59%	88,41%	0,00%
5.2.1	<i>Dont Entreprises – financement spécialisé, à l'exclusion de l'approche de référencement</i>		184 310	0,00%	100,00%	0,00%
5.2.2	<i>Dont Entreprises – financement spécialisé dans le cadre de l'approche de référencement</i>		-	0,00%	0,00%	0,00%
5.3	<i>Dont Entreprises – Créances achetées</i>		2 812 806	0,00%	100,00%	0,00%
6	Clientèle de détail	25 783 977	23 831 074	0,47%	99,50%	0,02%
6.1	<i>dont Clientèle de détail – expositions renouvelables</i>		33 558	0,00%	100,00%	0,00%
6.2	<i>dont Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels</i>		17 094 951	0,00%	100,00%	0,00%
6.3	<i>Dont Clientèle de détail – Créances achetées</i>		289 326	0,00%	100,00%	0,00%

		Valeur exposée au risque totale au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
6.4	<i>dont Clientèle de détail — Autres expositions sur la clientèle de détail</i>		3 139 634	0,00%	99,84%	0,16%
7	Actions		3 273 604	3,48%	96,52%	0,00%
EU 7a	Organismes de placement collectif (OPC)	-	1 423 923	100,00%	0,00%	0,00%
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	1 077 716	100,00%	0,00%	0,00%
9	TOTAL	38 953 952	42 424 181	15,10%	84,89%	0,01%

4.2.4 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (RWA) en notations internes au 31/12/2025.

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (EU CR7)

31/12/2025		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré effectif
(en milliers d'euros)			
1	Administrations centrales et banques centrales – approche NI simple	23 593	23 593
EU 1a	Administrations régionales et locales – approche NI simple	104 514	104 514
EU 1b	Entités du secteur public – approche NI simple	105 889	105 889
2	Administrations centrales et banques centrales – approche NI avancée	-	-
EU 2a	<i>Administrations régionales et locales – approche NI avancée</i>	-	-
EU 2b	<i>Entités du secteur public – approche NI avancée</i>	-	-
3	Établissements – approche NI simple	1 931	1 931
5	Entreprises – approche NI simple	1 206 815	1 206 815
EU 5a	Entreprises – Générales	1 122 101	1 122 101
EU 5b	Entreprises - Financement spécialisé	84 714	84 714
EU 5c	Entreprises – Créances achetées	-	-
6	Entreprises – approche NI avancée	2 255 832	2 255 832
EU 6a	Entreprises – Générales	2 255 125	2 255 125
EU 6b	Entreprises - Financement spécialisé	708	708
EU 6c	Entreprises – Créances achetées	-	-
8a	Clientèle de détail – approche NI avancée	3 526 575	3 526 575
9	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles (QRRE)	98 076	98 076
10	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	1 817 963	1 817 963
EU 10a	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-
EU 10b	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	1 610 536	1 610 536
17	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	1 442 743	1 442 743
18	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	5 782 407	5 782 407
19	Total des expositions	7 225 150	7 225 150

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-A) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

31/12/2025		Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
			Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)				
(en milliers d'euros)																
1	Administrations centrales et banques centrales	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
2	Administrations régionales et locales	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
3	Entités du secteur public	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
5	Entreprises	3 771 367	0,11%	11,17%	8,77%	2,05%	0,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,83%	0,00%	-	2 255 832	
5,1	Entreprises – Générales	3 770 166	0,11%	11,18%	8,77%	2,05%	0,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,83%	0,00%	-	2 255 125	
5,2	Entreprises - Financement spécialisé	1 201	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	708	
5,3	Entreprises – Créances achetées	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
6	Clientèle de détail	25 783 977	0,35%	35,59%	35,46%	0,01%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	34,54%	0,00%	-	3 526 575	
6,1	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	698 992	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	98 076	
6,2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	17 152 848	0,02%	49,00%	49,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	50,50%	0,00%	-	1 817 963	

31/12/2025

Total des expositions		Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)				
(en milliers d'euros)															
1	Administrations centrales et banques centrales	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
6,3	Clientèle de détail – Créances achetées	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
6,4	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	7 932 136	1,11%	9,74%	9,30%	0,03%	0,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,06%	0,00%	-	1 610 536
7	Total	29 555 343	0,32%	32,48%	32,05%	0,27%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,24%	0,00%	-	5 782 407

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-F) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

31/12/2025		Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
			Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)				
(en millions d'euros)																
1	Administrations centrales et banques centrales	1 516 111	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	23 593	
2	Administrations régionales et locales	558 554	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	104 514	
3	Entités du secteur public	642 934	0,00%	5,73%	0,00%	5,73%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	105 889	
4	Établissements	4 297 076	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1 931	
5	Entreprises	2 383 934	0,00%	9,09%	4,22%	4,84%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1 206 815	
5,1	Entreprises – Générales	2 233 093	0,00%	9,44%	4,51%	4,91%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1 122 101	
5,2	Entreprises - Financement spécialisé	150 841	0,00%	3,89%	0,00%	3,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	84 714	
5,3	Entreprises – Créances achetées	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
6	Total	9 398 609	0,00%	2,70%	1,07%	1,62%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1 442 743	

4.2.5 Évolution des RWA

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (EU CR8)

31/12/2025

		Montant d'exposition pondéré
<i>(en milliers d'euros)</i>		
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	7 417 772
2	Taille de l'actif (+/-)	3 471 448
3	Qualité de l'actif (+/-)	(356 999)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(3 300 232)
8	Autres (+/-)	(6 840)
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de publication	7 225 150

4.2.6 Résultat du backtesting

Les Caisses régionales utilisent le même modèle, le backtesting est réalisé en central par Crédit Agricole SA.

On appelle *backtesting* dans les paragraphes suivants l'ensemble des méthodes et procédures visant à vérifier la performance et la stabilité des modèles internes de risque (PD, LGD, CCF) en comparant notamment les prévisions avec les résultats observés.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques Groupe. Il fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des Risques Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- Les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- Le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des Risques Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- La qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- La qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- L'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de backtesting sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le backtesting débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le backtesting de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des Risques Groupe ou son délégataire). Celle-ci restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des Normes et Modèles, le résultat du backtesting après avis de la fonction de Validation interne du Groupe, dont les conclusions sont présentées dans un Comité Technique permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats, et propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le tableau suivant présente les résultats de *backtesting* de l'exercice 2021 pour les modèles de probabilité de défaut (PD).

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES – ETABLISSEMENTS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Etablissements	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,45%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES – AUTRES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	22	-	0,00%	0,08%	0,09%	0,00%
	0,00 à <0,10	22	-	0,00%	0,06%	0,09%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	135	-	0,00%	0,19%	0,19%	0,00%
	0,25 à <0,50	77	-	0,00%	0,38%	0,34%	1,16%
	0,50 à <0,75	51	-	0,00%	0,64%	0,64%	1,94%
	0,75 à <2,50	50	-	0,00%	1,10%	1,25%	2,25%
	0,75 à <1,75	50	-	0,00%	1,10%	1,25%	2,25%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	66	3	4,55%	4,86%	3,98%	2,60%
	2,5 à <5	53	3	5,66%	3,01%	3,09%	2,06%
	5 à <10	13	-	0,00%	7,89%	0,00%	4,78%
	10,00 à <100,00	7	4	57,14%	17,38%	26,48%	5,32%
	10 à <20	4	1	25,00%	15,03%	16,83%	3,41%
	20 à <30	-	-	0,00%	21,99%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	3	3	100,00%	0,00%	39,33%	7,86%
	100,00 (défaut)	10	10	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES – CRÉANCES ACHETÉES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CLIENTÈLE DE DÉTAIL – GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,06%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,19%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,33%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,64%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	1,24%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	1,24%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	5,08%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	3,53%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	8,51%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	25,12%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	17,61%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CLIENTELE DE DETAIL – EXPOSITIONS RENOUVELABLES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	198 657	82	0,04%	0,10%	0,05%	0,04%
	0,00 à <0,10	153 595	42	0,03%	0,00%	0,03%	0,03%
	0,10 à <0,15	45 062	40	0,09%	0,10%	0,12%	0,09%
	0,15 à <0,25	35 972	77	0,21%	0,19%	0,20%	0,16%
	0,25 à <0,50	52 480	159	0,30%	0,33%	0,33%	0,28%
	0,50 à <0,75	2 071	14	0,68%	0,64%	0,64%	0,66%
	0,75 à <2,50	58 269	619	1,06%	1,17%	1,15%	0,99%
	0,75 à <1,75	58 269	619	1,06%	1,17%	1,15%	0,99%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	38 327	1 900	4,96%	5,63%	5,66%	4,24%
	2,5 à <5	22 959	747	3,25%	3,59%	3,60%	2,77%
	5 à <10	15 368	1 153	7,50%	8,70%	8,73%	6,43%
	10,00 à <100,00	3 611	950	26,31%	28,76%	27,68%	19,20%
	10 à <20	2 160	391	18,10%	17,48%	17,41%	13,40%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	1 451	559	38,53%	43,23%	42,98%	27,84%
	100,00 (défaut)	1 542	1 542	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CLIENTÈLE DE DÉTAIL – CRÉANCES ACHETÉES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - CLIENTELE DE DETAIL – AUTRES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Autres	0,00 à <0,15	152 224	110	0,07%	0,07%	0,05%	0,07%
	0,00 à <0,10	119 031	47	0,04%	0,06%	0,04%	0,04%
	0,10 à <0,15	33 193	63	0,19%	0,12%	0,12%	0,15%
	0,15 à <0,25	35 994	72	0,20%	0,18%	0,19%	0,16%
	0,25 à <0,50	59 108	189	0,32%	0,35%	0,34%	0,28%
	0,50 à <0,75	7 398	49	0,66%	0,64%	0,64%	0,59%
	0,75 à <2,50	35 144	500	1,42%	1,24%	1,20%	1,04%
	0,75 à <1,75	35 144	500	1,42%	1,24%	1,20%	1,04%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	45 908	3 305	7,20%	4,82%	5,83%	5,42%
	2,5 à <5	24 823	1 054	4,25%	3,19%	3,50%	3,24%
	5 à <10	21 085	2 251	10,68%	7,84%	8,57%	7,99%
	10,00 à <100,00	12 921	4 588	35,51%	25,09%	29,08%	27,50%
	10 à <20	6 870	1 435	20,89%	17,47%	17,49%	16,02%
	20 à <30	162	28	17,28%	21,79%	21,79%	14,38%
	30,00 à <100,00	5 889	3 125	53,07%	41,78%	42,80%	41,26%
	100,00 (défaut)	16 466	16 466	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	30	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	30	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	1	-	0,00%	0,45%	0,45%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	4	-	0,00%	1,45%	0,96%	0,00%
	0,75 à <1,75	4	-	0,00%	1,45%	0,96%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	22,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	22,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ADMINISTRATIONS REGIONALES ET LOCALES**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,21%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,37%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,85%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,85%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	19,99%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	19,99%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTITES DU SECTEUR PUBLIC**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	218	-	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	218	-	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,21%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	1	-	0,00%	0,40%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	2	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	10	-	0,00%	0,75%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	10	-	0,00%	0,75%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	19,98%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	14,29%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	19,99%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ETABLISSEMENTS**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Etablissements	0,00 à <0,15	3	-	0,00%	0,05%	0,05%	0,00%
	0,00 à <0,10	3	-	0,00%	0,05%	0,05%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	20,09%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	20,09%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPECIALISE**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	2	-	0,00%	0,06%	0,06%	0,00%
	0,00 à <0,10	2	-	0,00%	0,06%	0,06%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	8	-	0,00%	0,17%	0,16%	0,00%
	0,25 à <0,50	12	-	0,00%	0,31%	0,31%	0,00%
	0,50 à <0,75	8	-	0,00%	0,60%	0,60%	0,00%
	0,75 à <2,50	7	-	0,00%	0,90%	0,84%	0,00%
	0,75 à <1,75	7	-	0,00%	0,88%	0,84%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	1,90%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - AUTRES**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	275	-	0,00%	0,07%	0,09%	0,18%
	0,00 à <0,10	109	-	0,00%	0,05%	0,05%	0,45%
	0,10 à <0,15	166	-	0,00%	0,12%	0,12%	0,00%
	0,15 à <0,25	2	-	0,00%	0,17%	0,16%	0,36%
	0,25 à <0,50	1 196	1	0,08%	0,41%	0,39%	0,37%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,60%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	1 925	15	0,78%	1,25%	1,12%	1,15%
	0,75 à <1,75	1 910	15	0,79%	1,10%	1,12%	1,16%
	1,75 à <2,5	15	-	0,00%	1,93%	1,93%	0,07%
	2,50 à <10,00	1 121	19	1,70%	4,94%	4,20%	3,05%
	2,5 à <5	906	8	0,88%	3,74%	3,29%	1,92%
	5 à <10	215	11	5,12%	8,26%	8,02%	7,79%
	10,00 à <100,00	209	38	18,18%	18,50%	19,99%	19,97%
	10 à <20	60	12	20,00%	13,05%	14,93%	19,75%
	20 à <30	149	26	17,45%	21,70%	22,02%	20,06%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	493	493	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TOTAL (Toutes classes d'expositions)							

Le calcul des taux de PD moyens à long terme est réalisé sans chevauchement de fenêtres temporelles.

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (NI) - CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (EU CR9 -1)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau CR9-1 « Approche fondée sur la notation interne (NI) - Contrôle a posteriori des probabilités de défaut par catégorie d'exposition ».

4.3 Risque de contrepartie

INFORMATION QUALITATIVE SUR LE RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Le Groupe traite le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise l'approche standard (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283).

Le risque de contrepartie est encadré par plusieurs indicateurs selon la nature des opérations engagées et des sous-catégories de risque de contrepartie encourus :

Risque de variation :

- Exposition maximale future des transactions vis-à-vis d'une même contrepartie, en tenant compte des contrats de netting/collatéral en vigueur avec cette contrepartie. L'exposition maximale future est calculée à l'aide d'un modèle interne (pour CACIB – modèle validé en 2014) ou de l'approche standard SA-CCR (pour les autres entités du groupe Crédit Agricole – modèle réglementaire en vigueur depuis juin 2021) ;
- Nominal des transactions de repo/reverse repos et de prêts/emprunts de titres vis-à-vis d'une même contrepartie.

Risque de livraison : valeurs des actifs (cash ou titres à recevoir d'une contrepartie à une date donnée, alors que l'entité aura livré à la même date, les actifs qu'elle doit en retour (ex. : opérations de change livrable réglées en dehors d'une chambre de compensation telle que Continuous Linked Settlement, ou prêts/emprunts de titres dont la livraison s'effectue « Free of payment »).

Sur les contreparties centrales (CCP) :

- Valeurs des actifs (titres ou cash) déposés auprès de la CCP afin de couvrir ses exigences de marge initiale ;
- Risque de variation sur les opérations compensées par la CCP, en tenant compte des appels et versements de marges de variation, effectués par cette CCP
- Exposition à son fonds de défaut.

Les équipes commerciales demandent des limites appropriées au profil de risque de la contrepartie et au volume d'opérations envisagé avec elle. Les limites sont approuvées par les titulaires d'une délégation de risque de contrepartie adéquate, sur la base d'un avis risque émis par un représentant de la Ligne Métier Risque de l'entité. Cet avis indépendant résulte d'une analyse de de plusieurs facteurs :

- L'appétit en risque de l'entité sur le secteur ou la zone géographique de la contrepartie ;
- Les fondamentaux de la contrepartie : notation interne et le cas échéant externe, bilan, volumétrie d'activité, résultats, NAV pour les contreparties de type fonds... ;
- Les politiques sectorielles applicables (critères ESG) ;
- Le cadre contractuel/les garanties apportées par la contrepartie (Independent Amount, contrat de collatéral, pledge...) ;
- Les produits/les maturités de transaction envisagés.

Les CCP font l'objet d'une procédure risque spécifique qui tient compte de leurs spécificités et du fait qu'EMIR et les réglementations équivalentes dans d'autres juridictions, obligent les entités du groupe Crédit Agricole à compenser certains instruments sur une CCP agréée. Au sein de CACIB par exemple, les limites sur les CCP sont décidées au plus haut niveau (Direction Générale). Adhérer à une nouvelle CCP, de manière directe ou indirecte via un « clearing broker », compenser un nouveau type d'instrument sur une CCP existante sont examinés par l'ensemble des fonctions support concernées en comité « nouveaux produits » ou « comité CCP ».

Le groupe Crédit Agricole n'affecte pas, ex-ante, de fonds propres aux contreparties individuelles. Les exigences de fonds propres sont calculées globalement, sur l'ensemble des portefeuilles des entités, selon la méthode SA-CCR ou un modèle interne, en fonction de l'entité.

Des compléments d'information sur le Risque de contrepartie sont donnés dans le chapitre partie « Gestion des risques » du Rapport Financier annuel :

- Méthode de fixation des limites de crédit, se reporter dans la section 3 Risque de Crédit II.2.2 « Mesure du risque de crédit » ;
- Politiques relatives aux garanties et autres mesures d'atténuation du risque de crédit, se reporter dans la section 3 Risque de Crédit.II.4 « Mécanismes de réduction du risque de crédit » ;
- Politiques relatives au risque de corrélation, se reporter dans la section 3 Risque de Crédit.II.2.2 « Mesure du risque de crédit ».

4.3.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (EU CCR1)

31/12/2025

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
(en milliers d'euros)									
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	26 469	45 618		1,0	285 885	100 922	100 201	27 528
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			-		-	-	-	-
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	Total					285 885	100 922	100 201	27 528

4.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES (EU CCR3)

31/12/2025		Pondération de risque											
		0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	Valeur d'exposition totale
Catégories d'expositions													
(en milliers d'euros)													
1	Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Établissements	319	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	319
7	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	674	-	-	674
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	162	-	-	-	162
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Valeur d'exposition totale	319	-	-	-	-	-	-	162	674	-	-	1 155

4.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC - ETABLISSEMENTS

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Etablissements	0,00 à <0,15	78 435	0,05%	-	45,00%	2,50	9 351	11,92%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	78 435	0,05%	-	45,00%	2,50	9 351	11,92%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES AUTRES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	307	0,12%	-	40,00%	2,50	83	24,39%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	4 664	0,39%	-	40,00%	2,50	2 558	53,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	4 695	1,16%	-	40,00%	2,50	3 928	74,43%
6		2,50 à <10,00	5 196	4,95%	-	40,91%	2,50	7 595	132,88%
7		10,00 à <100,00	9	22,00%	-	40,00%	2,50	20	153,85%
8		100,00 (défaut)	384	100,00%	-	40,00%	2,50	-	0,00%
x		Sous total	15 256	4,01%	-	40,28%	2,50	14 184	84,45%
1	Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES – CRÉANCES ACHETÉES

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
y	TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		99 046	0,87%	-	44,02%	2,50	26 757	27,02%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC ET ENTREPRISES - AUTRES

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDITS AUX PARTICULIERS GARANTIS PAR UNE SURETÉ IMMOBILIÈRE ET CRÉDITS RENOUVELABLES AUX PARTICULIERS

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Crédits aux Particuliers garantis par une sureté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Crédits renouvelables aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - AUTRES CRÉDITS AUX PARTICULIERS ET CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) – CLIENTÈLE DE DÉTAIL

31/12/2025									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Clientèle de détail	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
y	TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

4.3.4 Sûretés

COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR5.B)

31/12/2025

		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
<i>(en milliers d'euros)</i>									
1	Espèces — monnaie nationale	-	83 190	-	-	-	-	-	-
2	Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dette souveraine nationale	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dette des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	83 190	-	-	-	-	-	-

4.3.5 Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) (CCR7)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau CCR7 « Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) ».

4.3.6 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)

		31/12/2025	
		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		-
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
3	i) Dérivés de gré à gré	-	-
4	ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
5	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
10	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
13	i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
15	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-

4.3.7 CVA

Le cadre prudentiel CRR/CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Valuation Adjustment (CVA) ou ajustement de valorisation sur actifs résumée sous le terme "Risque CVA" dont l'objectif est de tenir compte dans la valorisation des produits dérivés OTC des événements de crédit affectant nos contreparties. Le CVA est ainsi défini comme la différence entre la valorisation sans risque de défaut et la valorisation qui tient compte de la probabilité de défaut de nos contreparties.

Selon ce dispositif prudentiel, les établissements utilisent une formule réglementaire ("méthode standard") ou sont autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux en méthode avancée ("VaR CVA").

L'exigence de CVA en méthode avancée est calculée sur la base des expositions positives anticipées sur les transactions sur produits dérivés OTC face aux contreparties "Institutions financières" hors transactions intragroupes. Sur ce périmètre, le dispositif utilisé pour estimer le montant des exigences en fonds propres est le même que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE DE BASE RÉDUITE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (CVA1)

31/12/2025		a	b
		Composantes des exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
(en millions d'euros)			
1	Agrégation des composantes systématiques du risque de CVA	22 281	
2	Agrégation des composantes idiosyncratiques du risque de CVA	20 634	
3	TOTAL		13 688

RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE DE BASE COMPLÈTE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (CVA2)

31/12/2025		a	EU b
		Exigences de fonds propres	Montant notionnel des couvertures du risque de CVA
(en millions d'euros)			
1	BACVAcsr-noncouvert	-	
2	BACVAcsr-couvert	-	
3	TOTAL	-	
EU 4	CDS à signature unique		-
EU 5	CDS indicels		-
EU 6	TOTAL		-

4.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Dispositif de gestion des sûretés réelles reçues

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 3 – « Risque de crédit », Garanties reçues et sûretés.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements en vertu du Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR) et de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime, de l'immobilier ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des middle office dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart du risque souverain. Les plus importantes agences sont la BPI (France), Euler Hermès (Allemagne) et Sace SPA (Italie).

Utilisation par le Crédit Agricole SA des techniques de réduction de risque en couverture de certains de ses engagements vis-à-vis de tiers

Crédit Agricole SA peut recourir également à des techniques de réduction de risque pour couvrir certaines de ses opérations vis-à-vis de tiers, notamment des opérations de refinancement. Ces dernières peuvent contenir une clause de collatéralisation supplémentaire en cas de dégradation de la qualité de crédit de Crédit Agricole S.A. entité sociale. A titre d'illustration, à fin 2021, en cas de baisse d'un cran de la notation de cette qualité

de crédit, le Groupe devrait remettre aux contreparties de ces opérations de refinancement un supplément global de sûretés de 287 millions d'euros.

Dérivés de crédit utilisés en couverture

Ces techniques sont présentées dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 3 – « Risque de crédit »,

- Compensation au bilan et hors bilan, se reporter dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 3 – « Risque de crédit », « mécanisme de réduction du risque », « Utilisation de contrats de compensation » ;
- Évaluation et gestion des sûretés éligibles, se reporter dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 3 – « Risque de crédit », « mécanisme de réduction du risque » ;
- Réduction des concentrations de risque via des opérations d'atténuation du risque de crédit, se reporter dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 3 – « Risque de crédit ».

APERÇU DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CR3)

31/12/2025		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
1	Prêts et avances	12 022 396	21 792 362	12 073 619	9 718 743	-
2	Titres de créance	2 761 187	64 512	-	64 512	
3	Total	14 783 583	21 856 874	12 073 619	9 783 255	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	154 425	324 280	174 022	150 258	-
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	-	-			

EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau CCR6 Expositions sur dérivés de crédit »

4.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les actifs pondérés en méthode IRB Forfaitaire au 31 décembre 2025 sont désormais évalués en méthode Standard sous CRR3.

4.6 Expositions de titrisation

4.6.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION (EU SECA)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT (SEC5)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

4.7 Risques de marché

Les CR ne remontent pas de montants significatifs en matière d'emplois pondérés sur le risque de marché. Elles ne sont pas concernées par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché.

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ (EU MRA)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché dont les montants ne sont pas significatifs.

4.7.1 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (EU MR1)

		31/12/2025
		RWEA
(en milliers d'euros)		
Produits fermes		
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	-
2	Risque sur actions (général et spécifique)	-
3	Risque de change	-
4	Risque sur matières premières	-
Options		
5	Méthode simplifiée	-
6	Méthode delta-plus	-
7	Méthode par scénarios	-
8	Titrisation (risque spécifique)	-
9	Total	-

4.7.2 Expositions en méthode modèle interne

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

		31/12/2025	
		RWEA	Exigences de fonds propres
(en milliers d'euros)			
1	VaR (valeur la plus élevée entre a et b)	-	-
a)	VaR de la veille (VaR t-1)		-
b)	Facteur de multiplication (mc) x moyenne des 60 derniers jours ouvrables (VaRavg)		-
2	SVaR (valeur la plus élevée entre a et b)	-	-
a)	Dernière mesure disponible de la SVaR (SVaR t-1)		-

b)	Facteur de multiplication (ms) x moyenne des 60 derniers jours ouvrables (SVaRavg)		-
3	IRC (valeur la plus élevée entre a et b)	-	-
a)	Mesure IRC la plus récente		-
b)	Mesure IRC moyenne sur 12 semaines		-
4	Mesure du risque global (valeur la plus élevée entre a, b et c)	-	-
a)	Mesure la plus récente du risque global		-
b)	Mesure moyenne sur 12 semaines du risque global		-
c)	Mesure du risque global - Plancher		-
5	Autres	-	-
6	Total	-	-

ETAT DES FLUX D'APR RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DE MODÈLE INTERNE (EU MR2-B)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication Du tableau MR2-B « Etat des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de marche dans le cadre de l'approche de modèle interne ».

4.7.3 Valeurs résultantes de l'utilisation des modèles internes

EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES POUR LES ÉTABLISSEMENTS UTILISANT UNE AMI (EU MRB)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau MR2B « Exigences de publication d'information qualitatives pour les établissements utilisant une approche des modèles internes (AMI) ».

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau MR3 « Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) ».

4.7.4 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau MR4 « Backtesting du modèle de VAR ».

4.8 Risque opérationnel

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)

Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode SMA

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Crédit Agricole S.A. a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

La description de la nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel est détaillée dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 7 – « Risque opérationnel ».

Informations qualitatives générales sur le risque opérationnel (EUR ORA)

S'agissant des informations qualitatives générales sur le risque opérationnel (EU ORA), elles sont traitées dans le chapitre 5 partie 2 « Gestion des risques » du présent document :

- Objectifs et politiques en matière de gestion des risques : se reporter dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 7 – « Risque opérationnel », paragraphe « Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels » ;
- Informations sur la structure et l'organisation de la fonction de gestion du risque opérationnel : se reporter dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 7 – « Risque opérationnel », paragraphe « Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels » ;
- Portée et nature du système d'évaluation : se reporter toujours le même chapitre au paragraphe « Outils » ;
- Portée et de la nature du cadre de déclaration du risque opérationnel : se reporter se reporter dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 1 – « appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques », paragraphe « Brève déclaration sur les risques »
- Politiques et stratégies d'atténuation du risque et de couverture des risques : se reporter dans la partie 2.1 à la section 2.8.IV « Assurance et couverture des risques opérationnels ».

Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans se reporter dans le Rapport Financier annuel, chapitre 3 – Facteurs de risques et informations prudentielles : partie 3 « Gestion des risques », section 7 – « Risque opérationnel », paragraphe « Assurance et couverture des risques opérationnels ».

PERTES POUR RISQUE OPERATIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2025 (OR1)

31/12/2025		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
(en millions d'euros)		2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Moyenne sur 10 ans
En utilisant le seuil de 20 000 EUR												
1	Montant total des pertes pour risque opérationnel net de recouvrements (pas d'exclusion)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Nombre total de pertes pour risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Montant total de pertes pour risque opérationnel exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Nombre total d'événements de risque opérationnel exclus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Montant total des pertes pour risque opérationnel net de recouvrements et net de pertes exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En utilisant le seuil de 100 000 EUR												
6	Montant total des pertes pour risque opérationnel net de recouvrements (pas d'exclusion)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Nombre total de pertes pour risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Montant total de pertes pour risque opérationnel exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Nombre total d'événements de risque opérationnel exclus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Montant total des pertes pour risque opérationnel net de recouvrements et net de pertes exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Détails du calcul des exigences de fonds propres pour risque opérationnel												
11	Sans objet											
12	Sans objet											
13	Sans objet											

INDICATEUR D'ACTIVITE, COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES AU 31 DÉCEMBRE 2025 (OR2)

31/12/2025		a	b	c	d
(en millions d'euros)		2025	2024	2023	Valeur moyenne
BI et ses sous-composantes					
1	Composante "intérêts, contrats de location et dividendes" (ILDC)				458 400
EU 1	ILDC correspondant à l'établissement individuel/au groupe consolidé (à l'exclusion des entités mentionnées à l'article 314, paragraphe 3)				458 400
1a	Produits d'intérêts et produits locatifs				
1b	Charges d'intérêts et charges locatives				
1c	Total des actifs/ Composante actifs				
1d	Produits de dividendes/ Composante dividendes				
2	Composante «services» (SC)				411 178
2a	Produits d'honoraires et de commissions				
2b	Charges d'honoraires et de commissions				
2c	Autres produits d'exploitation				
2d	Autres charges d'exploitation				2 024
3	Composante financière (FC)				52 136
3a	Résultat net applicable au portefeuille de négociation (TB)				
3b	Résultat net applicable au portefeuille bancaire (BB)				
EU 3c	Approche suivie pour déterminer la limite TB/BB (approche fondée sur la limite prudentielle ou approche comptable)				Prudential Boundary Approach
4	Indicateur d'activité (BI)				921 714
5	Composante indicateur d'activité (BIC)				-

31/12/2025		a
(en millions d'euros)		
6a	BI brut d'activités cédées exclues	921 714
6b	Réduction du BI due à l'exclusion des activités cédées	-
EU 6c	Impact des fusions/acquisitions sur le BI	-

EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE OPERATIONNEL ET MONTANTS D'EXPOSITION AU RISQUE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (OR3)

31/12/2025 (en millions d'euros)		a
1	Composante indicateur d'activité (BIC)	110 606
EU 1	Exigences de fonds propres (OROF) calculées selon l'approche standard alternative (CASA) en vertu de l'article 314, paragraphe 4	-
2	Sans objet	
3	Exigences de fonds propres minimales requises pour risque opérationnel (OROF)	110 606
4	Montants d'exposition au risque opérationnel (REA)	1 382 571

5. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

5.1 Gestion du Risque de Liquidité

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR RISQUE DE LIQUIDITÉ (EU LIQA)

5.1.1 Stratégie et processus de gestion du risque de liquidité

La stratégie mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole en matière de gestion du risque de liquidité s'articule autour de quelques grands principes :

- Une structure de financement robuste destinée à faire face à toute éventuelle crise de liquidité (excédents de ressources stables, réserves de liquidité HQLA et non-HQLA conséquentes, mesures de stress, etc.) ;
- Une gestion sécurisée du risque de liquidité intraday par des réserves importantes ;
- Un dispositif robuste de pilotage et d'encadrement du risque de liquidité
- Une diversification de ses sources de liquidité par le biais :
 - D'une collecte client très diversifiée (nature de clients, produits, géographies) ;
 - De financements de marché également très diversifiés : segments (secured, unsecured, subordonné), natures d'investisseurs (institutions financières, clientèle retail et corporate), devises et pays de contrepartie.

Chaque entité du Groupe Crédit Agricole réalise très régulièrement des prévisions des équilibres de liquidité afin d'assurer un pilotage consolidé réactif et adapté de la liquidité.

5.1.2 Structure et organisation de la fonction de gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est coordonnée pour le Groupe Crédit Agricole par la Direction du Pilotage Financier Groupe, au sein de la direction finance de Crédit Agricole SA. Elle s'appuie sur les équipes financières de chacune des entités.

La direction du pilotage financier groupe définit un cadre de pilotage et de gestion des risques de liquidité qui est validé par les instances groupe.

Les indicateurs de liquidité individuels et consolidés sont produits par les entités et par la direction financière groupe.

La direction des risques Groupe assure un second regard sur la saine gestion du risque de liquidité au travers des normes, indicateurs, limites via sa participation aux instances de gouvernance de la liquidité.

5.1.3 Centralisation de la liquidité et interactions intra-groupe

Crédit Agricole S.A. joue le rôle de banque pivot pour les entités du Groupe. Crédit Agricole S.A. s'assure de la bonne circulation de la liquidité entre les entités du Groupe et réalise le plan de financement de marché à son niveau qu'elle redistribue dans les entités.

Pour des raisons spécifiques et sous conditions, Crédit Agricole S.A. autorise quelques entités du Groupe à avoir un accès direct aux marchés. C'est notamment le cas de CA-CIB, CA Italia et des entités du groupe CA-PFM (CA Auto Bank, Leasys, Agos, etc.).

5.1.4 Systèmes de reporting et de mesure du risque de liquidité

Dans la pratique, le suivi du risque de liquidité s'effectue via un outil centralisé commun à toutes les entités qui font partie du périmètre de suivi du risque de liquidité du Groupe.

Via un plan de comptes adapté au suivi du risque de liquidité, cet outil permet d'identifier les compartiments homogènes du bilan du Groupe et de chacune de ses entités. Cet outil véhicule également l'échéancier de chacun de ces compartiments. En production depuis 2013, il mesure sur base mensuelle les différents indicateurs normés par le Groupe :

- Les indicateurs dits du modèle interne de liquidité : bilan de liquidité, réserves, stress scénarios, concentration du refinancement court terme et long terme, empreintes de marché, etc.
- Les indicateurs réglementaires : LCR, NSFR, ALMM.

Ce dispositif est complété d'outils de gestion apportant une vision quotidienne de certains risques (liquidité intraday, production quotidienne du LCR).

La gestion de la liquidité est également intégrée au processus de planification du Groupe. Ainsi le bilan est projeté, notamment dans le cadre des exercices budgétaires, du plan moyen terme ou de stress.

5.1.5 Couverture du risque de liquidité

Les politiques de gestion du risque de liquidité mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole consistent à disposer d'une structure de bilan solide afin de pouvoir faire face à des situations de stress ou crises de liquidité (sorties de liquidité ou fermeture de marché). Cela passe essentiellement par le fait de :

- Privilégier le refinancement moyen long terme et limiter le recours au refinancement court terme. A ce titre le Groupe s'est fixé un objectif de gestion en matière de Position en Ressources Stables et d'une limite en matière de refinancement court terme net.
- Maîtriser l'empreinte du Groupe sur le marché du refinancement,
- Diversifier ses sources de refinancement de marché.
- Disposer d'outils de liquéfaction des actifs (titrisations, covered).

En cas de crise, les réserves d'actifs liquéfiables permettent de faire face à des sorties significatives de liquidité. Ces actifs sont constitués principalement de :

- Dépôts en banque centrale (essentiellement auprès de la BCE),
- Titres de très bonne qualité, liquides et sujets à un faible risque de variation de valeur,
- Titres et créances mobilisables en banque centrale.

5.1.6 Plan d'urgence liquidité

Crédit Agricole S.A. élabore un Plan d'urgence qui est déployé en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence du Groupe s'applique aux entités du Groupe Crédit Agricole et comporte trois niveaux, déclenchés selon la sévérité de la situation de crise :

- *Jaune* : la situation nécessite une surveillance accrue et des mesures de faible ampleur.
- *Orange* : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens inhabituels pour faire face à la crise.
- *Rouge* : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens exceptionnels pour faire face à la crise.

Les indicateurs de veille servant à l'éventuel déclenchement du Plan d'urgence sont mesurés hebdomadairement, et quotidiennement en cas de besoin, par la Direction du Pilotage Financier de Crédit Agricole S.A.

En cas de déclenchement, le dispositif est piloté au niveau de la Direction générale via un comité de crise dédié. Le plan d'urgence Groupe fait par ailleurs l'objet de tests annuels.

5.1.7 Stress-tests liquidité

L'établissement s'assure qu'il dispose d'un volant d'actifs liquides suffisant pour faire face aux situations de crise de liquidité. Il s'agit notamment de dépôts en banque centrale, de titres liquides sur le marché secondaire, de titres susceptibles d'être mis en pension, ou bien encore de titres ou de créances mobilisables auprès des Banques Centrales.

Le Groupe se fixe des seuils de tolérance en termes de durée de survie sur les 3 scénarios suivants :

- Un scénario de crise dit systémique correspondant à une crise sur le marché du refinancement. La durée de survie est fixée à un an.
- Un scénario de crise dit idiosyncratique correspondant à une crise sévère centrée sur le Groupe Crédit Agricole de moindre envergure que le scénario de crise globale notamment parce que la liquidité de marché des actifs n'est pas impactée. La durée de survie est fixée à trois mois.
- Un scénario de crise dit global correspondant à une crise brutale et sévère, à la fois spécifique à l'établissement c'est-à-dire affectant sa réputation, et systémique c'est-à-dire affectant l'ensemble du marché du financement. La durée de survie est fixée à un mois.

En pratique, ces stress tests sont réalisés en appliquant un jeu d'hypothèses de dégradation du bilan de liquidité. Le Groupe satisfait au stress si les actifs liquides permettent de maintenir une liquidité positive sur toute la période de stress.

5.1.8 Pilotage et gouvernance

L'appétit pour le risque de liquidité est défini chaque année par la gouvernance dans le Risk Appetite Framework, qui traduit le niveau de risque accepté par le Groupe. Cela se matérialise par des seuils d'alerte et des limites sur les indicateurs clé du dispositif de suivi du risque de liquidité :

- Le LCR et le NSFR, pilotés avec une marge de manœuvre par rapport aux exigences réglementaires.
- Les indicateurs internes, tels que la Position en Ressources Stables (PRS), l'empreinte totale de marché, les scénarios de crise de liquidité et les réserves de liquidité font également l'objet de seuils d'alerte et limites.

Principaux indicateurs d'appétit et de gestion du risque de liquidité suivis par le Groupe Crédit Agricole au 31/12/2025 :

	LCR	NSFR	PRS	Stress	Réserves (vision modèle interne)
Groupe Crédit Agricole	118,32 %	106,02 %	1 285 Md€	Global > 0 Systémique > 0 Idiosyncratique > 0	2 687 Md€

Le dispositif de pilotage interne est complété par d'autres mesures du risque de liquidité (concentration du refinancement moyen long terme par contreparties, échéances et devises, sensibilité au refinancement de marché court terme, empreinte de marché, niveau d'encombrement des actifs, besoins de liquidité contingents) suivies au niveau Groupe et déclinées à différents niveaux (paliers de sous-consolidation des filiales et Caisses régionales).

Le Groupe établit annuellement une déclaration concernant l'adéquation des dispositifs de gestion du risque de liquidité, assurant que les systèmes de gestion de risque de liquidité mis en place sont adaptés au profil et à la stratégie du Groupe. Cette déclaration, approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA, est adressée à la Banque Centrale Européenne, en tant que superviseur du Groupe.

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE COURT TERME _ LIQUIDITY COVERAGE RATIO - LCR (EU LIQ1)

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen
sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

(en milliers d'euros)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)		Valeur totale pondérée (moyenne)	
EU 1a	TRIMESTRE SE TERMINANT LE	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2025	30/06/2025
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)					
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)			1 693 185	2 315 924
SORTIES DE TRÉSORERIE					
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	9 967 313	8 667 309	576 618	469 909
3	Dépôts stables	6 545 606	5 344 085	327 280	267 204
4	Dépôts moins stables	3 421 707	3 323 224	249 338	202 705
5	Financements de gros non garantis	1 939 440	2 254 523	1 268 331	1 388 212
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	589 868	692 930	130 383	162 786
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	1 349 460	1 561 593	1 137 835	1 225 427
8	Créances non garanties	112	-	112	-
9	Financements de gros garantis			-	1 942
10	Exigences complémentaires	2 059 539	2 036 120	467 692	707 416
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	300 902	543 840	300 902	543 840
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	1 758 638	1 492 280	166 790	163 576
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 675	4 672	1 675	4 672
15	Autres obligations de financement éventuel	306 065	37 335	29 360	37 335
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE			2 343 676	2 609 486

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen
sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

Valeur totale non pondérée (moyenne)	Valeur totale pondérée (moyenne)
---	-------------------------------------

ENTRÉES DE TRÉSORERIE

17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	2 088	-	-
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	997 757	748 122	390 171	340 067
19	Autres entrées de trésorerie	519 024	135 784	519 024	135 784
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)			-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)			-	-
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	1 516 781	885 994	909 195	475 851
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %</i>	-	-	-	-
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %</i>	1 516 781	883 906	909 195	475 851

VALEUR AJUSTÉE TOTALE

21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ			1 693 185	2 315 924
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES			1 434 481	2 133 635
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ			118,32%	117,41%

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO LCR (EU LIQB)

Numéro de ligne	Information qualitative	
(a)	Explications sur les principaux facteurs des résultats du LCR et l'évolution de la contribution des composants du LCR au fil du temps	Différents éléments du bilan et du hors-bilan de la caisse viennent expliquer régulièrement des évolutions notables du ratio LCR (concentration des échéances de financement, montant en compte courant déposé à la Banque Centrale Européenne, et évolution du portefeuille de titres HQLA...).
(b)	Explications sur les évolutions du LCR au fil du temps	Le Ratio LCR est proche de 115% sur l'année 2025, incluant, conformément aux préconisations du Groupe Crédit Agricole, un pilotage plus conservateur que les exigences réglementaires de 100%.
(c)	Explications sur la concentration actuelle des sources de financement	Le refinancement de marché de la caisse passe quasiment exclusivement par la trésorerie de Crédit Agricole SA.
(d)	Description détaillée de la composition du coussin de liquidité de l'établissement.	La réserve de liquidité LCR est constituée par portefeuille de titres obligataires de la caisse régionale éligibles à ce ratio (titres HQLA) ainsi que la liquidité déposée sur le compte courant ouvert auprès de la Banque Centrale Européenne.
(e)	Expositions aux dérivés et appels de garantie potentiels	Nos expositions aux instruments dérivés impactent le calcul du ratio LCR à travers la prise en compte des appels des marges (selon le maximum constaté sur les 24 derniers mois) dans les sorties de trésorerie.
(f)	Inadéquation des devises dans le LCR	Non concerné
(g)	Autres éléments du calcul du LCR qui ne sont pas saisis dans le modèle de déclaration du LCR mais que l'établissement considère comme pertinents pour son profil de liquidité	RAS

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ MOYEN/LONG-TERME (NET STABLE FUNDING RATIO) - RATIO NSFR (EU LIQ2)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
31/12/2025						
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	8 656 205	-	-	42 553	8 698 758
2	Fonds propres	8 656 205	-	-	42 553	8 698 758
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	

31/12/2025

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
4	Dépôts de la clientèle de détail		10 420 541	-	-	9 725 274
5	Dépôts stables		6 935 750	-	-	6 588 962
6	Dépôts moins stables		3 484 791	-	-	3 136 312
7	Financement de gros :		6 030 607	876 375	15 813 955	17 237 327
8	Dépôts opérationnels		586 691	-	-	293 346
9	Autres financements de gros		5 443 916	876 375	15 813 955	16 943 981
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	1 515 165	82 165	42 531	83 614
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 515 165	82 165	42 531	83 614
14	Financement stable disponible total					35 744 973
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					2 516
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 271	7 526	8 383 599	7 133 537
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		29 783	-	-	14 892
17	Prêts et titres performants :		2 690 518	1 515 312	21 592 628	19 006 669
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		1 011 607	111 316	4 334 066	4 490 885
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	980 624	739 145	6 956 242	6 778 454
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	5 616	7 336	143 017	99 437
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	679 262	645 684	9 678 369	7 187 876
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		601 344	595 660	9 019 422	6 563 800
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		19 025	19 167	623 951	549 454
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		1 183 163	120 922	6 728 593	7 418 900
27	Matières premières échangées physiquement				-	-

31/12/2025

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		16 927			16 927
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		8 353			418
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 157 883	120 922	6 728 593	7 401 556
32	Éléments de hors bilan		2 836	1 846	2 565 351	137 826
33	Financement stable requis total					33 714 339
34	Ratio de financement stable net (%)					106,02%

6. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil modifié par le règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019 (dit "CRR2"), notamment son article 448, et modifié par règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3"), le Crédit Agricole SA est assujetti à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

6.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBBA)

6.1.1 Définition du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire.

Le risque de taux se décompose en trois sous-types de risque :

- Le **risque directionnel** ou risque d'impasse résultant de la structure des échéances des instruments du portefeuille bancaire et reflétant le risque induit par le calendrier de révision des taux des instruments. L'ampleur du risque d'impasse varie selon que les changements de la structure à terme des taux évoluent constamment le long de la courbe des taux (risque parallèle) ou différemment par période (risque non parallèle) ;
- Le **risque de base** reflétant l'impact de variations relatives des taux d'intérêt pour des instruments financiers ayant des maturités similaires et valorisés avec des indices de taux d'intérêt différents ;
- Le **risque optionnel** résultant de positions dérivées ou bilantielles permettant à la banque ou son client de modifier le niveau et le calendrier des flux de trésorerie ; le risque optionnel est scindé en 2 catégories : risque optionnel automatique et risque optionnel comportemental.

Il est géré - notamment par la mise en place de couvertures - et fait l'objet d'un encadrement à l'aide de limites.

6.1.2 Stratégies de gestion et d'atténuation du risque de taux d'intérêt global

Objectif

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la banque contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Dispositif de limites et pratiques de couverture

Les limites mises en place au niveau de la banque permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la banque dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale encadrent l'exposition au risque de taux d'intérêt global. Ces limites encadrent le risque de taux et, le cas échéant, le risque inflation et le risque de base.

La Caisse régionale assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. La Caisse régionale est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Conduite de tests de résistance

Un dispositif interne trimestriel (ICAAP ou *internal capital adequacy assessment process*) vise ici à estimer le besoin en capital interne requis au titre du risque de taux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est pourrait connaître. Celui-ci est mesuré selon deux approches, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- Du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- Du risque de taux optionnel automatique (équivalent delta et équivalent gamma des options de caps et de floors, principalement) ;
- Du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- D'une consommation potentielle des limites sur l'exposition en risque de taux

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. infra).

Ce dispositif interne est complété de tests de résistance (ou stress test) réglementaires pilotés par l'Autorité Bancaire Européenne. Cet exercice est réalisé périodiquement au sein du groupe Crédit Agricole au niveau de consolidation le plus élevé ; la Caisse régionale y contribue en tant qu'entité appartenant au périmètre de consolidation visé. Le risque de taux fait partie des risques soumis à ce type d'exercice.

Rôle de l'audit indépendant

Un système de contrôle à trois niveaux et indépendant est mis en place de façon à s'assurer de la robustesse du dispositif :

- Le dispositif de mesure du risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un processus de contrôle permanent ;

- La Direction des risques de la Caisse régionale émet un avis sur les processus d'encadrement et les nouveaux produits ;
- L'audit interne assure des inspections régulières dans les différents départements.

Rôle et pratiques du comité actif-passif

La Caisse régionale gère son exposition sous le contrôle de son comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes du groupe Crédit Agricole.

Le comité actif-passif de la Caisse régionale est présidé par le Directeur général et comprend plusieurs membres du Comité de direction ainsi que des représentants de la Direction des risques :

- Il examine les positions de la Caisse régionale ;
- Il examine le respect des limites applicables à la Caisse régionale et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- Il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global proposées par le Département de gestion actif-passif.

De plus, la situation individuelle de la Caisse régionale au regard du risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales organisé par Crédit Agricole S.A.

Pratiques de la banque en matière de validation appropriée des modèles

Les modèles de gestion actif-passif des Caisses régionales sont élaborés au niveau national par Crédit Agricole S.A. Ils suivent le même circuit de validation au sein de la Caisse régionale et font l'objet d'une information à Crédit Agricole S.A. lorsqu'ils sont adaptés localement.

La pertinence des modèles est contrôlée annuellement, notamment par l'examen de données historiques ou des conditions de marché présentes. Ils font l'objet d'une revue indépendante (dite « second regard ») par la fonction risque de Crédit Agricole S.A. pour les modèles nationaux et par celle de la Caisse régionale pour les adaptations locales.

6.1.3 Indicateurs de mesure du risque de taux et périodicité de calcul

Le risque de taux d'intérêt global est quantifié à l'aide de mesures statiques et dynamiques.

Approche en valeur économique

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction, dite « statique ») les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- Le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- Des options comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

Les risques découlant des options automatiques (options de *caps* et de *floors*) sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques peut être couvert par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (CHF notamment).

Une sensibilité de la valeur économique de la banque restitue de façon synthétique l'impact qu'aurait un choc de taux sur le montant des impasses de taux définies ci-dessus. Cette sensibilité est calculée sur le taux et le cas échéant, sur l'inflation et sur le risque de base (chocs variables selon l'indice de référence).

Elles font chacune l'objet d'un encadrement sous la forme d'une limite qui ne peut dépasser un pourcentage des fonds propres prudentiels totaux.

Les impasses sont produites sur base mensuelle. Les sensibilités de valeur économique sont calculées avec la même fréquence.

Approche en revenu

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années, intégrant des hypothèses de nouvelle production (approche dite « dynamique »). La méthodologie correspond à celle des stress tests conduits par l'EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces indicateurs de l'approche en revenu ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

Cette mesure est effectuée trimestriellement.

6.1.4 Chocs de taux utilisés pour les mesures internes

Indicateurs relatifs à l'approche en valeur économique

Un choc uniforme de +/- 200 points de base est appliqué pour le calcul de la sensibilité au taux d'intérêt. S'agissant de sensibilité à l'inflation, un choc de +/- 125 points de base est retenu.

Indicateurs relatifs à l'approche en revenu

Les simulations de marge nette d'intérêt projetées sont réalisées selon six scénarii :

- Réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- Sensibilité à des chocs de plus et moins 200 points de base sur les taux d'intérêt ;
- Sensibilité à des chocs de plus et moins 50 points de base sur les taux d'intérêt ;
- Sensibilité à un choc de plus 125 points de base sur l'inflation.

Les données quantitatives de l'approche en revenu données dans la suite sont relatives aux indicateurs réglementaires. Les montants des indicateurs internes se trouvent dans les Facteurs de risques.

ICAAP

Les mesures utilisées pour l'ICAAP sont réalisées en s'appuyant sur un jeu de 6 scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode ACP (Analyse en composantes principales) et un calibrage cohérent avec celui utilisé pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2 (un intervalle de confiance de 99,9% et une période d'observation historique de 10 ans).

6.1.5 Hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes

La définition des modèles de gestion actif-passif repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les modélisations portent pour l'essentiel sur les :

- Dépôts à vue : l'écoulement modélisé prend en compte la stabilité historiquement observée des encours. Même si les dépôts à vue français ont montré historiquement une grande stabilité, une fraction des encours (notamment ceux constitués après 2015) est réputée plus sensible au taux et une moindre stabilité lui est reconnue ;
- Livrets d'épargne : le modèle traduit la dépendance de la rémunération de ces produits aux taux de marché et à l'inflation pour certains ;
- Crédits échancés : pour les crédits taux fixe les plus longs (majoritairement les crédits habitat), la modélisation tient compte de la dépendance de l'intensité des remboursements anticipés au niveau des taux d'intérêt. Les remboursements anticipés modélisés sont ainsi mis à jour trimestriellement ;
- Fonds propres : le modèle traduit une convention de nature stratégique qui a pour but de stabiliser la marge nette d'intérêt. Il relie la maturité de l'échéancement des fonds propres à la maturité de l'activité commerciale de l'entité.

6.1.6 Couverture du risque de taux

Sont développées dans cette partie la couverture de juste valeur (*Fair value hedge*) et la couverture de flux de trésorerie (*Cash-flow hedge*).

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- La protection de la valeur patrimoniale de la banque

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt à l'actif et au passif (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe), afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation et plus marginalement des options de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés comptablement en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en

s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart OIS / BOR, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et la Funding Valuation Adjustment (FVA).

■ La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation de leur taux d'intérêt dans le futur, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

La Caisse régionale privilégie la protection de sa valeur patrimoniale pour la gestion de son risque de taux.

6.1.7 Principales hypothèses de modélisation et de paramètres pour les mesures réglementaires

Les hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes sont également appliquées aux mesures réglementaires (présentées au chapitre ci-dessous), à l'exception des éléments ci-dessous :

- Les fonds propres et participations, les autres actifs et autres passifs sont exclus des impasses ;
- La durée moyenne de la collecte non échéancée est plafonnée à 5 ans.

6.1.8 Signification des mesures

Les mesures internes montrent que les positions relatives au risque de taux d'intérêt global sont raisonnables au regard du montant des fonds propres dont dispose la Caisse régionale.

En effet, la sensibilité de la valeur économique de la banque à une variation des taux d'intérêt et de l'inflation de respectivement 200 points de base et 125 points de base ressort à 162 millions d'euros, soit 3,2% des fonds propres prudentiels totaux. Ces montants comprennent les risques comportementaux de la clientèle.

Les mesures réglementaires figurant dans l'état EU IRRBB1 ci-dessous sont pénalisées par l'exclusion des fonds propres de la Caisse régionale, qui demeurent une ressource à taux fixe importante.

6.1.9 Autres informations pertinentes

Les taux d'intérêt relatifs aux principaux produits de collecte nationaux sont actualisés mensuellement par le comité Taux de Crédit Agricole S.A.

6.2 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt définis par la réglementation.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBB1)

Scénarii de choc réglementaires (en milliers d'euros)	Variation de la valeur économique 31/12/2025	Variation du produit net d'intérêts 31/12/2025
Choc parallèle vers le haut	- 595 837	- 36 528
Choc parallèle vers le bas	258 590	36 890
Pentification de la courbe	- 155 850	
Aplatissement de la courbe	5 508	
Hausse des taux courts	- 161 441	
Baisse des taux courts	67 924	

Les montants de sensibilité de la MNI figurant dans le pilier 3 correspondent aux calculs des indicateurs réglementaires (SOT), qui, pour mémoire, supposent un bilan constant et une transmission intégrale des chocs des scénarios aux taux de la clientèle. Ils ont donc des amplitudes supérieures aux indicateurs internes publiés dans les Facteurs de risque.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dans les " Orientations précisant les critères de détection, d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques découlant d'éventuelles variations des taux d'intérêt et de l'évaluation et du suivi du risque d'écart de crédit des activités hors portefeuille de négociation des établissements " parues le 20 octobre 2022 (ABE/GL/202214).

■ Valeur économique

Les orientations de l'ABE précisent les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à 5 ans.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est exposé, à savoir la zone euro et la Suisse.

En points de base	EUR	CHF
Choc parallèle	200	100
Taux courts	250	150
Taux longs	100	100

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou floor), variable selon les maturités (de -150 points de base au jour le jour à 0 point de base à 50 ans avec une interpolation linéaire pour les durées intermédiaires est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarii de choc à la baisse.

■ Produit nets d'intérêts

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon de 12 mois en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 200 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100% et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

7. ACTIFS GREVES

ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS (EU AE1)

31/12/2025

		Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
			dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA		dont EHQLA et HQLA
<i>(en milliers d'euros)</i>									
010	Actifs de l'établissement publiant les informations	11 176 796	-			-			
030	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	4 333 588	-
040	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	2 478 424	1 403 081
050	dont : obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
060	dont : titrisations	-	-	-	-	-	-	-	-
070	dont : émis par des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	1 232 669	1 232 669
080	dont : émis par des sociétés financières	-	-	-	-	-	-	1 135 078	65 237
090	dont : émis par des sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	110 677	105 176
120	Autres actifs	19 732	-			-	-		

SURETÉS REÇUES (EU AE2)

31/12/2025

		Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Non grevé
		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles	dont EHQLA et HQLA
(en milliers d'euros)			
130	Sûretés reçues par l'établissement publiant les informations	-	-
140	Prêts à vue	-	-
150	Instruments de capitaux propres	-	-
160	Titres de créance	-	-
170	dont : obligations garanties	-	-
180	dont : titrisations	-	-
190	dont : émis par des administrations publiques	-	-
200	dont : émis par des sociétés financières	-	-
210	dont : émis par des sociétés non financières	-	-
220	Prêts et avances autres que prêts à vue	-	-
230	Autres sûretés reçues	-	-
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titrisations	-	-
241	Propres obligations garanties et titrisations émises et non encore données en nantissement	-	-
250	TOTAL SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	11 176 796	-

SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS (EU AE3)

31/12/2025

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis, autres qu'obligations garanties et titrisations, grevés
(en milliers d'euros)			
010	Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	-	-

INFORMATIONS DESCRIPTIVES COMPLÉMENTAIRES (EU AE4)

La Caisse régionale suit et pilote le niveau de charge grevant les actifs, chaque trimestre. Les charges grevant les actifs et sûretés reçues portent principalement sur les prêts et avances (autres que prêts à vue).

En effet, la mobilisation des créances privées a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par Crédit Agricole S.A. vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants.

Pour la Caisse régionale, le montant des actifs grevés consolidés atteint 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2025 (cf. état AE1), ce qui rapporté au total bilan de 42,9 milliards d'euros représente un ratio de charge des actifs de 26,11 % (données basées sur la médiane des 4 trimestres 2025).

Les sources des charges grevant principalement des prêts et avances (autres que prêts à vue) sont les suivantes :

- Les obligations garanties (covered bonds) au sens de l'article 52, paragraphe 4, premier alinéa, de la directive 2009/65/CE, émises dans le cadre des programmes de Crédit Agricole Home Loan SFH et Crédit Agricole Financement Habitat SFH mobilisant des créances habitat.
- Les titres adossés à des actifs (ABS) émis lors d'opérations de titrisations - telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 61), du règlement (UE) no 575/2013 - réalisées via les programmes FCT CA Habitat.
- Les dépôts garantis (autres que mises en pension) liés principalement aux activités de financement : auprès de la BCE, ainsi qu'auprès d'organismes institutionnels français ou supranationaux (comme la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Européenne d'Investissement).
- Les titres de créance (autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs) émis auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) sous format de billets à ordre, mobilisant des créances habitat.

Crédit Agricole SA jouant le rôle d'acteur central dans la plupart de ces dispositifs de financements sécurisés, ces niveaux de charges se déclinent de fait au niveau intragroupe entre Crédit Agricole SA, ses filiales et les Caisses régionales du Crédit Agricole.

- Les mises en pensions (repurchase agreements), grevant majoritairement des sûretés reçues constituées de titres de créance et accessoirement d'instruments de capitaux propres.
- Les prêts-emprunts de titres (Security Lending and Borrowing) de la Caisse régionale grevant majoritairement des sûretés reçues constituées de titres de créance et accessoirement d'instruments de capitaux propres.
- Les dérivés grevant majoritairement du cash dans le cadre des appels de marge.

8. EXPOSITIONS SUR CRYPTO-ACTIFS ET ACTIVITÉS CONNEXES

« En application de l'article 451 ter du règlement CRR3, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est déclare ne pas avoir d'expositions cryptoactifs ni activités connexes à fin 2025. »

9. POLITIQUE DE REMUNERATION

9.1 Gouvernance de la Caisse régionale en matière de politique de rémunération

La politique de rémunération de la Caisse régionale est définie par le Conseil d'administration.

Elle reprend le modèle de politique de rémunérations portant sur les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Caisse régionale (ci-après dénommées « Personnels identifiés ») approuvé par l'organe central du Crédit Agricole, et s'inscrit dans le cadre d'une politique de rémunération de l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale.

Le Conseil d'administration s'appuie sur l'avis des fonctions de contrôle dans son élaboration et dans le contrôle de sa mise en œuvre.

9.1.1 La Commission Nationale de Rémunération des Cadres de direction de Caisses régionales

Du fait de l'organisation spécifique du Groupe Crédit Agricole où la Loi confère un rôle à l'organe central du Crédit Agricole quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs généraux, du Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales de Crédit Agricole en vigueur ayant pour objectif l'harmonisation de la rémunération sur ce périmètre, et de l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de direction de Caisses régionales (ci-après « la Commission Nationale de Rémunération » ou « la Commission »), le Conseil d'administration de la Caisse régionale a acté, lors de sa séance 31 janvier 2025, que la Commission Nationale de Rémunération exercera le rôle dévolu par le Code monétaire et financier à un comité des rémunérations.

Cette dévolution a été réitérée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale, lors de sa séance du 31 janvier 2025

Au 31 décembre 2025, la Commission Nationale de Rémunération est constituée uniquement de membres indépendants :

- Trois Présidents de Caisses régionales,
- Le Directeur général délégué de Crédit Agricole SA auquel est rattachée la Direction des Relations avec les Caisses régionales,
- Le Directeur des Relations avec les Caisses régionales,
- L'inspectrice Générale Groupe,
- Le Directeur général de la Fédération Nationale de Crédit Agricole en qualité de représentant du dispositif collectif de rémunération des Cadres de direction des Caisses régionales.

Cette composition tient compte de la situation particulière des Caisses régionales régies par la réglementation CRD et soumises au contrôle de l'organe central en application des dispositions du Code monétaire et financier.

Si la Commission venait à traiter de rémunérations concernant une Caisse régionale dont le Président participe à la réunion, ce dernier quitterait la séance afin de ne pas participer aux débats.

Les principales missions de la Commission sont les suivantes :

Politique de rémunération des Personnels identifiés de Caisses régionales :

- Examiner annuellement les principes généraux de la trame de politique de rémunération des Personnels identifiés des Caisses régionales et leur conformité au Statut collectif des Cadres de direction de Caisses

régionales de Crédit Agricole et à la réglementation applicable, au regard de l'avis des fonctions de contrôle de l'organe central du Crédit Agricole.

Directeurs généraux, mandataires sociaux de Caisses régionales :

- Examiner les propositions de rémunération fixe attribuée aux Directeurs généraux mandataires sociaux de Caisses régionales, à la nomination et en cours de mandat et émettre un avis soumis à l'accord de l'organe central du Crédit Agricole.
- Examiner les propositions de rémunérations variables annuelles individuelles attribuées aux Directeurs généraux, au regard de l'évaluation des éléments de performance et en l'absence de comportement contraire aux règles édictées par la Caisse régionale en matière de prise de risque, ou de comportement contraire à l'éthique, qui nécessiteraient alors de procéder à un ajustement au risque ex-post, y compris l'application des dispositifs de malus et de récupération et émettre un avis soumis à l'accord de l'organe central du Crédit Agricole.
- Examiner les reports de rémunérations variables et émettre un avis en cas de comportements à risques ou contraires à l'éthique, signalés ou identifiés.

Personnels identifiés de Caisses régionales, autres que les Directeurs généraux, en particulier les Responsables des fonctions Risques, Conformité et Audit :

- Examiner les rémunérations variables annuelles individuelles, au regard des dispositions du Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales de Crédit Agricole lorsque ce dernier est applicable, et des principes d'attribution en fonction de la réalisation des objectifs de performance et des comportements contraires aux règles édictées par la Caisse régionale en matière de prise de risque ou à l'éthique tels qu'appréciés et signalés par chaque Caisse régionale. La nécessité d'un ajustement aux risques sera appréciée par la Commission Nationale de Rémunération.
- Examiner les reports de rémunérations variables et émettre un avis en cas de comportements à risques ou contraires à l'éthique, signalés ou identifiés.

La Commission Nationale de Rémunération rend compte aux Présidents des Caisses régionales de ses avis et/ou des décisions de l'organe central prises sur avis de la Commission.

La Commission se réunit a minima quatre fois par an et, le cas échéant, peut être consultée à tout moment en cas de besoin. En 2025, la Commission s'est réunie huit fois et a examiné les points suivants :

Nouvelle annexe au Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales et son annexe sur les rémunérations

- Examen de la nouvelle annexe 2025 au Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales relative au dispositif de rémunération.

Politique de rémunération des Personnels identifiés de Caisses régionales

- Revue des principes généraux du modèle de politique de rémunération des Personnels identifiés des Caisses régionales et de leur conformité au Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales et à la réglementation applicable.

Directeurs généraux, mandataires sociaux de Caisses régionales :

- Examen des propositions de rémunérations fixes attribuées aux Directeurs généraux nommés en 2025 ou des évolutions de la rémunération fixe pour les Directeurs généraux en cours de mandat.
- Examen de leurs rémunérations variables annuelles individuelles attribuées au titre de 2025.
- Examen des reports de rémunérations variables annuelles individuelles attribuées au titre des exercices précédents.

Directeurs généraux adjoints, salariés de Caisses régionales

- Examen des propositions de rémunération fixe attribuée aux Directeurs généraux adjoints embauchés en 2025 ou des évolutions de la rémunération fixe pour les Directeurs généraux adjoints en fonction.

Rémunération variable des Personnels identifiés, et en particulier des Responsables des fonctions Risques, Conformité et Audit

- Examen des rémunérations variables annuelles individuelles attribuées au titre de 2025.
- Examen des reports de rémunérations variables annuelles individuelles attribuées au titre des exercices précédents.

La Commission intervient en tant qu'expert du dispositif de rémunération des Directeurs généraux de Caisses régionales, mandataires sociaux, et des autres Cadres de direction, salariés des Caisses régionales. Elle veille au respect de l'application des textes législatifs, réglementaires et internes en matière de rémunérations des Cadres de direction des Caisses régionales, et garantit le bon fonctionnement de l'ensemble.

Plus généralement, elle assiste les Conseils d'administration des Caisses régionales dans leur fonction de surveillance.

9.1.2 Le Conseil d'administration de la Caisse régionale

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale s'appuie sur les avis de la Commission et les décisions de l'organe central du Crédit Agricole. Il tient compte des informations fournies par les Directions compétentes de la Caisse régionale, notamment les Ressources humaines et les fonctions de contrôle.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration de la Caisse régionale est chargé notamment de :

Personnels identifiés de la Caisse régionale

- Approuver la liste des Personnels identifiés.

Politique de rémunération de la Caisse régionale

- Examiner annuellement et approuver la politique de rémunération de la Caisse régionale, reprenant le modèle de politique de rémunérations des Personnels identifiés de Caisses régionales approuvé par l'Organe central, en s'assurant de sa conformité à la culture de la Caisse, à son appétit pour le risque et aux processus de gouvernance y afférents.
- Veiller à ce que la politique de rémunération soit neutre du point de vue du genre ou ne comporte aucune disposition susceptible de constituer une discrimination.
- Veiller à la transparence de la politique et des pratiques de rémunération, à leur cohérence avec les principes de gestion saine et efficace des risques, à l'existence d'un cadre efficace de mesure des performances, d'ajustement aux risques, à l'absence de conflit d'intérêts significatif pour le personnel, y compris pour celui exerçant des fonctions de contrôle.

Directeur général, mandataire social de la Caisse régionale

- Approuver la rémunération fixe et variable du Directeur général, après avis de la Commission Nationale de Rémunération et accord de l'organe central du Crédit Agricole :
 - à la nomination, approuver le montant de rémunération fixe, le principe d'attribution d'une rémunération variable annuelle individuelle dans les limites prévues par l'annexe du Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales, et tout autre élément de rémunération.
 - en cours de mandat, approuver toute évolution du montant de rémunération fixe, le taux et le montant de rémunération variable annuelle individuelle compte-tenu des éléments de performance et en l'absence de comportement à risques ou contraires à l'éthique, signalés.

Personnels identifiés de Caisses régionales, autres que les Directeurs généraux, en particulier des Responsables des fonctions Risques, Conformité et Audit

- Examiner les conclusions de la Commission Nationale de Rémunération sur sa revue des rémunérations variables annuelles individuelles des Personnels identifiés autres que le Directeur général, au regard de la réalisation des objectifs de performance et de la nécessité d'un ajustement au risque ex-post en cas de comportements à risques ou contraires à l'éthique, signalés par les fonctions de contrôle de la Caisse régionale.

Autres thématiques

- Être informé du rapport annuel sur les politiques et pratiques de rémunération des Personnels identifiés de la Caisse régionale.
- Arrêter la résolution à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire relative à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au cours de l'exercice précédent aux Personnels identifiés de la Caisse régionale.

9.1.3 Les fonctions opérationnelles de la Caisse régionale

En charge du pilotage du dispositif de rémunération de la Caisse régionale, la Direction des Ressources Humaines associe les fonctions de contrôle :

- A l'adaptation à la Caisse régionale, de la trame fédérale de politique de rémunération de Caisse régionale, en ce compris, le modèle de trame de politique de rémunération des Personnels identifiés approuvé par l'organe central.
- Au recensement des Personnels identifiés et à leur information des conséquences de ce classement.
- À la revue des rémunérations variables annuelles individuelles des Personnels identifiés, à l'exception du Directeur général.

Les fonctions de contrôle de la Caisse régionale interviennent dans le dispositif de rémunération des Personnels identifiés pour :

- S'assurer de la conformité de la politique de rémunération déclinée en Caisse régionale, à la réglementation et aux règles propres à la Caisse, avant approbation par le Conseil d'administration.
- Participer au processus de recensement des Personnels identifiés en amont de l'approbation par le Conseil.
- Signaler tout comportement contraire aux règles édictées par la Caisse régionale en matière de prise de risque, ou à l'éthique détecté au cours de l'exercice et pouvant impacter l'attribution et/ou le versement de la rémunération variable individuelle au Personnel identifié.
- D'une manière générale, s'assurer de la correcte déclinaison des instructions de l'organe central en matière de définition et de recensement des Personnels identifiés, d'identification des comportements à risques ou contraires à l'éthique, de contrôle du respect des dispositifs d'encadrement des conditions d'attribution et de versement des rémunérations variables.

La définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération sont soumises au contrôle de l'Inspection générale Groupe et de l'audit interne de la Caisse régionale qui évalue annuellement, en toute indépendance, le respect de la réglementation, des politiques et des règles internes de la Caisse régionale.

9.2 Politique de rémunération des Personnels identifiés de la Caisse régionale

9.2.1 Périmètre des Personnels identifiés de la Caisse régionale

Le recensement des Personnels identifiés de la Caisse régionale s'effectue sur son périmètre de consolidation prudentielle. Ce périmètre comprend la Caisse régionale sur base sociale, ses succursales et ses filiales en France et à l'étranger, et toute entité qualifiée par la Caisse régionale d'unité opérationnelle importante compte tenu de son incidence significative sur son capital interne, ou du fait qu'elle constitue une activité fondamentale pour la Caisse régionale en termes de revenus, de bénéfices ou de valeur de franchise.

Conformément à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier et au Règlement délégué (UE) 2021/923 du 25 mars 2021, les critères permettant de recenser les Personnels identifiés de la Caisse régionale sont d'ordre qualitatif (liés à la fonction) et/ou quantitatif (fonction du niveau de délégation ou de rémunération).

L'application de ces critères d'identification conduit la Caisse régionale à classer Personnels identifiés :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Le Directeur général, mandataire social,
- Les membres du Comité de direction, Cadres de direction ou non,
- Les 3 Responsables des fonctions de contrôle : Risques, Conformité, Audit, s'ils ne sont pas déjà membres du Comité de direction,

Sont également classés Personnels identifiés, les chefs de service, exerçant une fonction de contrôle et rattachés directement aux 3 Responsables de fonction de contrôle (Risques, Conformité, Audit).

9.2.2 Principes généraux de la politique de rémunération de la Caisse régionale

La Caisse régionale a défini une politique de rémunération responsable, conforme à la stratégie économique, aux objectifs à long terme, à la culture et aux valeurs de la Caisse et plus largement du Groupe Crédit Agricole, ainsi qu'à l'intérêt des clients, fondées sur l'équité et des règles communes à l'ensemble des collaborateurs, respectant le principe de neutralité du genre et d'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins pour un même travail ou un travail de même valeur.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération n'encourage pas les membres du personnel classés Personnels identifiés à une prise de risques excédant le niveau de risque toléré par la Caisse régionale. Elle concourt ainsi au respect de la déclaration et du cadre d'appétit aux risques (y compris environnementaux, sociaux et de gouvernance) approuvés par la gouvernance, et à ses engagements volontaires en matière de climat.

Cette politique de rémunération a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée. Elle est adaptée à la taille de la Caisse régionale, à son organisation, ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité de ses activités. Elle n'encourage pas les membres du personnel classés Personnels identifiés à une prise de risques excédant le niveau de risque toléré par la Caisse.

9.2.3 Composantes de la rémunération des collaborateurs de la Caisse régionale

La rémunération des collaborateurs de la Caisse régionale relève de corpus de textes distincts selon le statut de chacun (Directeur général, Cadres de direction salariés, collaborateurs non Cadres de direction) :

- Le Directeur général mandataire social et les Cadres de direction salariés relèvent du Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales
- Les collaborateurs non-Cadres de direction relèvent de la Convention collective nationale - Branche des Caisses régionales de Crédit Agricole et le cas échéant, des accords d'entreprise applicables.

Pour autant, la structure de la rémunération est identique pour l'ensemble du personnel de la Caisse régionale et est constituée des composantes suivantes :

- Une rémunération fixe,
- Une rémunération variable annuelle individuelle,
- Une rémunération variable collective associée à des dispositifs d'épargne salariale (intéressement et participation), le cas échéant,
- Les périphériques de rémunération (avantages en nature).

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction du corpus de textes dont il relève, de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Il n'existe pas de rémunération attribuée sous forme d'options, d'actions de performance ou d'autres instruments financiers en Caisses régionales.

• **Rémunération fixe**

Rétribuant la qualification, l'expertise, l'expérience professionnelle, le niveau et le périmètre de responsabilité du poste, en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur le territoire de la Caisse, la rémunération fixe comprend des éléments tels que le salaire de base et le cas échéant, des éléments de rémunération liés à la mobilité ou à la fonction.

Pour les Cadres de direction de Caisses régionales, la rémunération fixe se compose de :

- La rémunération liée à la fonction,
- La rémunération complémentaire liée à la taille de la Caisse régionale,
- La rémunération des compétences et, le cas échéant, une rémunération spécifique dite de catégorie 1,
- La rémunération spécifique dite de catégorie 2.

La rémunération complémentaire évolue chaque année en fonction de la variation de l'actif net social de la Caisse régionale moyennée sur les trois années passées. Les autres composantes sont fixes ou limitées par des plafonds.

La politique de rémunération des Cadres de direction à travers sa structuration (sur la base d'un référentiel unique) et ses process de contrôle exercés au niveau de l'organe central, est fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes. Elle a pour objectif l'inexistence d'écart de rémunération.

Les composantes de la rémunération fixe sont propres à chaque statut (statut de Cadre de direction ou classification d'emploi pour les Personnels identifiés non Cadres de direction) et communs à l'ensemble des Caisses régionales.

• **Rémunération variable annuelle individuelle**

Seule une rémunération variable individuelle (appelée « rémunération extra-conventionnelle » pour les collaborateurs non Cadres de direction ou « rémunération variable » pour les Cadres de direction) existe en Caisse régionale.

Elle vise à reconnaître la performance individuelle, dépendant d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, financiers et non financiers, et de conditions de performance définis en début d'année, des résultats de la Caisse régionale et de l'impact sur le profil de risque de la Caisse régionale (y compris le risque de liquidité et le coût du capital).

Son attribution résulte de l'évaluation des performances du collaborateur, fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels définis sur son périmètre de responsabilité, ainsi que l'évaluation des performances de son unité opérationnelle et des résultats d'ensemble de la Caisse régionale.

Les critères de performance doivent être équilibrés entre les critères quantitatifs et qualitatifs, y compris financiers et non-financiers en prenant notamment en compte le respect des règles internes, procédures de conformité et le cadre d'exercice de l'activité (respect des limites de risques, des instructions de la ligne hiérarchique...).

Pour le Directeur général, la rémunération variable annuelle individuelle est déterminée dans les conditions prévues par le Statut collectif précité et soumise aux éléments de performance quantitatifs et qualitatifs, financiers et non financiers, notamment :

- Sur la contribution du Directeur général au développement de la Caisse régionale : performances d'activité, maîtrise des risques (y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance), résultats financiers, gestion des ressources humaines, qualité de la gouvernance, et tout autre élément de contribution.
- Sur la contribution du Directeur général au développement du Groupe Crédit Agricole : vie fédérale (commissions, comités), mandats Groupe, etc.

La rémunération des Personnels identifiés en charge des fonctions de contrôle, est fixée en fonction de la réalisation des objectifs liés à leurs fonctions, indépendamment de la performance de celles des métiers dont ils vérifient les opérations. En pratique, les objectifs fixés à ces collaborateurs ne prennent pas en considération des critères relatifs aux résultats et performances économiques des unités opérationnelles qu'ils contrôlent.

Cette rémunération est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle de l'année de référence N. Pour les Personnels identifiés, Cadres de direction de la Caisse régionale, la rémunération variable ne peut excéder un plafond défini à l'Annexe du Statut collectif des Cadres de direction de Caisses régionales.

Les montants sont donc strictement limités et ne peuvent excéder 100% de la composante fixe. Il n'existe pas de rémunérations variables assimilables à des bonus tels que ceux généralement attribués au personnel des métiers de banque de financement et d'investissement, de banque privée, de gestion d'actifs et de capital investissement.

Les rémunérations variables ne sont jamais garanties, sauf, exceptionnellement, en cas de recrutement et pour une période ne pouvant excéder un an.

Le montant de l'enveloppe de rémunérations variables des Personnels identifiés de la Caisse régionale ne doit pas entraver la capacité de la Caisse à générer du résultat et à renforcer ses fonds propres et doit prendre en compte l'ensemble des risques auxquels la Caisse peut être exposée, ainsi que l'exigence de liquidité et le coût du capital.

En définitive, cette enveloppe est raisonnable et encadrée par les différents corpus de textes applicables et le cas échéant, par les accords d'entreprise et référentiels applicables aux Personnels identifiés.

- **Rétribution variable collective**

Les collaborateurs salariés de la Caisse régionale sont associés aux résultats et aux performances de la Caisse, par le biais de mécanismes de rétribution variable collective (participation et intéressement) propres à la Caisse régionale avec le bénéfice de l'abondement. Elle comprend également la possibilité d'investir dans les plans d'actionnariat salariés proposés par Crédit Agricole S.A.

- **Périphériques de rémunération**

Les collaborateurs salariés de la Caisse régionale peuvent bénéficier d'avantages en nature (logement de fonction, véhicule de fonction, etc.) supplément familial, prime de mobilité etc.

9.2.4 Dispositif d'encadrement de la rémunération variable des Personnels identifiés de la Caisse régionale

- **Modalités de versement de la rémunération variable annuelle individuelle**

La rémunération variable annuelle individuelle des collaborateurs ne répondant pas à la qualification de Personnels identifiés est versée intégralement une fois par an en numéraire.

Pour les collaborateurs classés Personnels identifiés, dès lors que leur rémunération variable individuelle est supérieure à 50.000 € ou représente plus d'un tiers de la rémunération annuelle totale, elle est soumise au dispositif d'encadrement prévu par la réglementation CRD V, à savoir :

- 40 % de la rémunération variable annuelle individuelle attribuée au titre de l'exercice de référence N est différée sur 4 ans et acquise par quart annuellement (un quart en N+2, un quart en N+3, un quart en N+4 et un quart en N+5), sous condition de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité et d'application de la période de rétention.

Ce dispositif a pour objectif de garantir que la rémunération variable individuelle est fonction des performances à long terme de la Caisse régionale et que son paiement s'échelonne sur une période tenant compte de la durée du cycle économique sous-jacent propre à la Caisse régionale et de ses risques économiques.

- 50% de la rémunération variable annuelle individuelle immédiate et différée est indexée sur l'évolution de la valorisation par l'actif net, du certificat coopératif d'associé (CCA) de la Caisse régionale par rapport au 31 décembre de l'exercice de référence et fait l'objet d'une période de rétention de 6 mois. La Caisse régionale n'a pas identifié de risques affectant la performance pouvant se matérialiser au-delà de cette durée de rétention pour tout ou partie de son Personnel identifié.

- **Conditions de performance et ajustement de la rémunération variable attribuée aux Personnels identifiés**

Les rémunérations variables annuelles individuelles attribuées aux Personnels identifiés de la Caisse régionale sont fonction de l'atteinte des critères de performance préalablement déterminés et des comportements du collaborateur en matière de prise de risques ou de respect des règles internes.

En application de l'article L. 511-84 du Code monétaire et financier, le montant de rémunération variable attribué à un collaborateur classé Personnel identifié, peut, en tout ou partie, être réduit ou donner lieu à restitution si le collaborateur a méconnu les règles édictées par la Caisse régionale en matière de prise de risque, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la Caisse ou en cas de manquement portant sur l'honorabilité et les compétences.

En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et procédures ou de comportements à risques ou contraires à l'éthique, la rémunération variable annuelle individuelle est ainsi directement impactée.

9.2.5 Processus de contrôle

Un dispositif interne de contrôle des comportements contraires aux règles édictées par la Caisse régionale en matière de prise de risque ou à l'éthique des Personnels identifiés, à l'exclusion du Directeur général qui fait l'objet d'un dispositif particulier, est défini et déployé au sein de la Caisse, au regard des critères définis par la Direction des Risques Groupe, en coordination avec les Responsables de la fonction de gestion des risques et de vérification de la conformité.

Ce dispositif comprend notamment :

- Un suivi et une évaluation annuels du dispositif par le Conseil d'administration,
- Une procédure d'arbitrage de niveau Direction générale pour les cas constatés de comportements à risques ou contraires à l'éthique.

En cas de comportement à risques ou contraires à l'éthique d'un collaborateur classé Personnel identifié, à l'exclusion du Directeur général, la Commission Nationale de Rémunération, informée par la Caisse, peut

proposer un ajustement de la rémunération variable individuelle, au Directeur général de la Caisse régionale, décisionnaire.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale doit être informé de l'existence et de la nature du comportement signalé et de la décision prise par le Directeur général.

Pour le Directeur général, la Direction des Relations avec les Caisses régionales, au titre de son rôle d'organe central, se substitue aux fonctions risques et conformité de la Caisse et s'appuie sur l'appréciation annuelle du Directeur général par le Président de la Caisse régionale, ainsi que sur tout autre élément porté à sa connaissance par les fonctions risques, conformité et inspection générale de Crédit Agricole SA.

En cas de comportement à risques ou contraire à l'éthique, du Directeur général identifié par la Direction des Relations avec les Caisses régionales, cette dernière informe le Président de la Caisse régionale, et la Commission Nationale de Rémunération peut proposer un ajustement de la rémunération variable individuelle, qui devra être approuvé par le Directeur général de Crédit Agricole SA en qualité d'organe central.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale attribue en dernier ressort, la rémunération variable individuelle du Directeur général, conformément à l'article R. 512-10 du Code monétaire et financier.

RÉMUNÉRATIONS OCTROYÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER - MODÈLE EU REM1

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2025 répartis entre part fixe et part variable, montants en numéraires et montants indexés sur le CCA de la Caisse régionale d'appartenance et nombre de bénéficiaires - REM1

- RF = rémunération fixe totale versée en 2025
- RV individuelle (hors intéressement/participation) = rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2025 (NB: la RV du DG attribuée au titre de 2025 ne pourra être intégrée qu'après approbation par le Conseil de la CR d'avril 2026)

M€		Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion (dirigeants effectifs)	Banque de détail	Fonction d'entreprise	Fonction de contrôle indépendantes
Nombre de membres du personnel identifiés		14	4	4	5	5
Rémunération fixe	Rémunération fixe totale	-	1,31	0,72	0,91	0,38
	Dont : montants en numéraire		-	-	-	-
	Dont : montants différés					
	Dont : montants en numéraire					
	Dont : montants différés					
Rémunération variable	Rémunération variable totale	-	0,38	0,15	0,20	0,05
	Dont : montants en numéraire		0,19	0,15	0,20	0,05
	Dont : montants différés		0,08	-	-	-
	Dont : montants en numéraire indexés sur le CCA de la CR d'appartenance		0,19	-	-	-
	Dont : montants différés		0,08	-	-	-
Rémunération totale		-	1,69	0,87	1,11	0,43

VERSEMENTS SPÉCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS IDENTIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025 - REM2

- RV garanties : non applicable aux CR
- Indemnités de départ = indemnités de fin de carrière (IFC) + indemnités conventionnelles :
 - Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice 2025
 - Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice 2025 quelle que soit la date de versement

	Organe de direction Fonction de surveillance	Organe de direction Fonction de gestion (dirigeants effectifs)	Autres membres du personnel identifiés
Rémunérations variables garanties octroyées			
Rémunérations variables garanties octroyées — Nombre de membres du personnel identifié	-	-	-
Rémunérations variables garanties octroyées — Montant total	-	-	-
<i>Dont rémunérations variables garanties octroyées qui ont été versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes</i>			
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice 2025			
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifié	-	-	-
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Montant total	-	-	-
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice 2025			
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifié	-	-	-
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Montant total	-	-	-
<i>Dont versées au cours de l'exercice</i>	-	-	-
<i>Dont différées</i>	-	-	-
<i>Dont indemnités de départ versées au cours de l'exercice qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes</i>	-	-	-
<i>Dont indemnités les plus élevées octroyées à une seule personne</i>	-	-	-

RÉMUNÉRATION VARIABLE DIFFÉRÉE (ACQUISE ET NON ACQUISE EN 2025) - REM3

Rémunérations différées et retenues (M€)	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures = Montant total des rémunérations différées	Dont devenant acquises au cours de l'exercice = dont rémunérations variables différées acquises en 2026	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants = dont rémunérations variables différées non acquises en 2026 (en valeur d'attribution)	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performances futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises en 2026 mais font l'objet de périodes de rétention
Organe de direction - Fonction de surveillance								
Dont : montants en numéraire								
Dont : montants en numéraire indexés sur le CCA de la CR d'appartenance								
Organe de direction - fonction de gestion (dirigeants effectifs)	0,32	0,12	0,19	-	-	0,01	0,13	0,05
Dont : montants en numéraire	0,14	0,05	0,10	-	-	0,00	0,05	-
Dont : montants en numéraire indexés sur le CCA de la CR d'appartenance	0,17	0,08	0,10	-	-	0,01	0,08	0,05
Autres personnel identifiés	0,0025	0,0025	-	-	-	-	0,0025	-
Dont : montants en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : montants en numéraire indexés sur le CCA de la CR d'appartenance	0,0025	0,0025	-	-	-	-	0,0025	-

RÉMUNÉRATION TOTALE 2025 SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 1 MILLION D'EUROS - REM4

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau REM4 « Rémunération >= 1 millions d'euros / an ».

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 DES PERSONNELS IDENTIFIÉS, VENTILÉS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ - REM5

	Organe de direction Fonction de surveillance	Organe de direction Fonction de gestion	Banque de détail	Fonction d'entreprise	Fonction de contrôle indépendantes	Total
(en M€)						
Nombre total de membres du personnel identifiés						32
Rémunération totale des membres du personnel identifiés	1,69	0,87	1,11	0,43	1,69	4,11
Dont : rémunération variable	0,38	0,15	0,20	0,05	0,38	0,78
Dont : rémunération fixe	1,31	0,72	0,91	0,38	1,31	3,33

10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

10.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental

10.1.1 Stratégie et processus économiques

POINT A. Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

A1- Groupe Crédit Agricole

Pour s'adapter et contenir les effets du changement climatique, l'ensemble de notre modèle de croissance et de progrès est questionné en profondeur. Dans ce contexte de mutations, la stratégie du Groupe Crédit Agricole se met au service d'une transition climatique juste. En effet, la réalisation des objectifs climatiques ne saurait se séparer d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, en veillant aux acteurs économiques les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par ces enjeux d'adaptation de leur modèle.

Sur le plan climatique, le consensus international sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pousse la société à accélérer l'avènement des énergies bas carbone. Il s'agit, dès à présent, de remplacer les modes de production à base d'énergies fossiles par de l'énergie renouvelable, par des actions importantes en matière de sobriété, et surtout une transformation des usages.

Contribution à la stratégie climat du groupe

- Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes :
 - Adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
 - Création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.
- Depuis 2021, le Groupe Crédit Agricole a réalisé un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales) destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque. Dans ce cadre, des analyses sont menées pour tenir compte des niveaux d'expertise, de ressources et d'expérience hétérogènes des entités qui le composent au regard de cette ambition climatique, dans une approche veillant à s'assurer de la cohérence méthodologique au niveau Groupe en même temps que de l'opérationnalité de ces trajectoires dans chacun de ses grands métiers (financement, investissement pour compte de tiers, et investissements de l'activité de l'assurance).
- Dans ce contexte et depuis 2022, le Groupe Crédit Agricole a présenté ses ambitions et plans d'actions sur dix secteurs prioritaires couvrant environ 60 % des encours du Groupe Crédit Agricole et représentant plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le Groupe Crédit Agricole s'est ainsi doté de moyens significatifs pour définir des trajectoires de décarbonation sur huit secteurs (Pétrole et gaz, Production d'électricité, Immobilier commercial, Automobile, Aviation, Transport maritime, Ciment et Acier) et prendre des engagements de moyens pour les secteurs Immobilier résidentiel et Agriculture.

- Malgré l'évolution récente de la NZBA¹, le Crédit Agricole a réaffirmé ses engagements Net Zéro.
- Pour satisfaire l'exigence de suivi des trajectoires de décarbonation sectorielles dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie globale du Groupe, le pilotage des engagements Net Zéro liés au financement des huit secteurs sur lesquels des trajectoires de décarbonation ont été définies est intégré au processus budgétaire de l'activité bancaire. Le carbone est en effet géré comme une ressource rare et en réduction. La dimension carbone des financements est suivie selon les trajectoires de décarbonation sectorielles, soit en valeur absolue soit en intensité, avec des objectifs annuels validés en cohérence avec les cibles de réduction des émissions de GES à 2030 annoncés par le Groupe Crédit Agricole. Une équipe dédiée au pilotage carbone a été créée au sein de la Direction financière du Groupe. L'impact climat est ainsi intégré aux décisions stratégiques.

Contribution au plan de transition du groupe

La Caisse Régionale s'inscrit dans le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole, pour les sujets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole repose sur trois axes complémentaires :

1. Déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, infrastructures bas-carbone, technologies propres et projets d'efficacité énergétique ;
2. Accompagner les clients dans leurs transitions liées au changement climatique ;
3. Poursuivre la réduction du financement des énergies fossiles ;

Le plan de transition climatique, incluant le plan de transition des activités propres et les plans de transition sectoriels, est un plan que déploie le Groupe Crédit Agricole depuis juin 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques en matière de changement climatique et de sa stratégie générale. Son principe : réallouer progressivement les portefeuilles de financement et d'investissement du Groupe, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 et les scénarios de référence dont celui de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Ce plan couvre ainsi les scopes du bilan carbone du Groupe tels que définis par le GHG Protocol suivants : les émissions de GES, scopes 1 et 2 liées à son fonctionnement propre, à sa consommation d'énergie, scope 3.6 liées aux déplacements professionnels, et scope 3.15 liées à ses activités de financement, d'investissement de l'activité d'assurance (fonds euros et fonds propres) et d'investissement pour compte de tiers (gamme Net Zéro). La réduction de l'empreinte carbone de la chaîne de valeur aval se concrétise par des trajectoires de décarbonation sectorielles et des plans d'action décrits dans ce rapport.

I. Déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, infrastructures bas-carbone, technologies propres et projets d'efficacité énergétique

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. Aussi, le Groupe Crédit Agricole fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus fragiles, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Groupe Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales :

- a) Soutenir les clients à travers des solutions de financements ;
- b) Soutenir la transition à travers les investissements ;

¹ En octobre 2025, la coalition a été impactée par une évolution stratégique dont les contours seront stabilisés dans un délai compris entre six mois et un an.

- c) Offrir aux clients des solutions d'épargne en faveur de la transition.

La création de la filiale du Groupe Crédit Agricole Transitions & Énergies en 2021 permet l'accompagnement des transitions énergétiques et au développement des énergies renouvelables pour les particuliers, entreprises et collectivités.

II. Accompagner tous les clients dans leurs transitions et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles

En tant que banque coopérative et mutualiste, le Groupe Crédit Agricole aide ses clients à organiser et à financer leur propre transition énergétique en s'adressant à tous ses segments de clientèle, depuis les particuliers et les ménages jusqu'aux grandes entreprises ainsi qu'aux professionnels indépendants, aux PME ou aux investisseurs institutionnels. Le Groupe Crédit Agricole est impliqué dans tous les aspects de leur transition énergétique, que ce soit à travers le développement de leur propre accès aux sources d'énergie bas-carbone, de la possibilité d'utiliser des sources de mobilité à faibles émissions de carbone ou encore la proposition d'une aide à la rénovation des bâtiments à usage commercial ou résidentiel :

- a) des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte ;
- b) des solutions en faveur de la mobilité bas-carbone ;
- c) des solutions en faveur du logement et des bâtiments ;
- d) des engagements Net Zéro sur les activités de financement.

Le Groupe structure sa stratégie d'adaptation à travers une démarche progressive, alignée sur les cadres nationaux (PNACC 3), européens (Stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique) et internationaux (PNUE, Accord de Paris), pour accompagner ses clients dans leurs besoins d'adaptation spécifiques aux territoires.

III. Poursuivre la réduction du financement des énergies fossiles

À titre d'exemple, depuis plusieurs années, le Groupe Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde). En 2022, le Groupe Crédit Agricole a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements, notamment dans le secteur de l'énergie (pétrole et gaz, production d'électricité). Depuis 2023, ces engagements ont été amplifiés en rehaussant le niveau d'ambition initialement fixé.

IV. Agir pour réduire l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

En cohérence avec son engagement Net Zéro, le Groupe s'engage à faire des efforts de réduction de l'impact environnemental de son empreinte de fonctionnement pour contribuer à l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

V. Contribuer volontairement à la neutralité carbone

Pour les acteurs ayant réalisé leur bilan carbone et défini leur trajectoire et leurs actions de décarbonation, la contribution carbone consiste à soutenir des projets de captation dans l'agriculture et la forêt et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en dehors de leur chaîne de valeur. La contrepartie de cette contribution est l'obtention de Certificats de réduction d'émissions (« crédits carbone »).

En période de transition vers l'objectif Net Zéro et parallèlement à ses actions de diminution de ses émissions dans le cadre de sa stratégie de décarbonation, le Groupe Crédit Agricole a pris des engagements afin de contribuer à la neutralité carbone mondiale. Il adopte une politique de contribution volontaire d'une partie de ses émissions, en finançant des projets environnementaux qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou leur séquestration.

En mars 2024, le Groupe Crédit Agricole a également lancé la plateforme Carbioz®, conçue pour mettre en relation et finaliser des transactions entre des acteurs économiques souhaitant contribuer à la neutralité carbone collective, et des agriculteurs engagés dans des projets agricoles de décarbonation certifiés "Label bas-carbone" par l'État français.

A2- Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'inscrit dans le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole, pour les sujets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, en se mettant au service d'une transition climatique juste. Fin 2022, la Caisse régionale a lancé son projet d'entreprise, PEPS - Projet d'Entreprise, Projet Sociétal. En totale cohérence avec le projet du Groupe Crédit Agricole et sa raison d'être "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société", il repose sur quatre piliers dans la Saison 1 de PEPS :

- le client, en développant un parcours simplifié et personnalisé par l'excellence du conseil ;
- l'humain, par des modes de travail qui rendent plus proches des clients et des aspirations des collaborateurs ;
- le développement responsable en agissant pour le climat, l'inclusion et la cohésion sociale.
- les territoires, en s'engageant dans les écosystèmes régionaux et locaux pour accompagner les transitions ;

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est a récemment lancé la Saison 2 de PEPS afin d'ajouter un cinquième axe, celui de la performance. Cet axe complémentaire se décline autour de trois projets tournés autour de l'intelligence artificielle, le digital et l'efficacité opérationnelle.

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable sont des axes majeurs de la politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de la Caisse régionale. Parmi ses objectifs, celui de mettre encore plus en lumière l'interdépendance nécessaire entre le développement de l'entreprise et son impact sociétal. Aussi, la stratégie déployée vise à faire de la finance durable un des leviers de croissance de la Caisse régionale.

La politique environnementale de la Caisse régionale Centre-est s'inscrit dans la continuité des orientations du Groupe Crédit Agricole en appliquant en particulier les politiques sectorielles établies par le Groupe.

Par ailleurs, la réglementation émise par les différentes instances de l'Union Européenne, relative aux enjeux climatiques (règlement sur la taxonomie, règlement Disclosure auquel est substitué la CSRD, attentes de la BCE pour la prise en compte et la surveillance des risques liés au climat et à l'environnement...) ainsi que les publications prudentielles bâloises constituent le cadre que la Caisse régionale Centre-est met en œuvre en adaptant son organisation, ses moyens et en veillant à la formation de tous les collaborateurs.

La Caisse régionale Centre-est dispose d'orientations stratégiques long terme :

1- Limiter son empreinte carbone : Conformément à l'article L229-25 du code de l'environnement, la Caisse Régionale réalise depuis 2011, un bilan carbone de son empreinte de fonctionnement. Elle a en particulier développé depuis 2018 un outil de pilotage énergétique centralisé visant à optimiser les consommations des agences en chauffage, climatisation, éclairage. Par ailleurs, les importants travaux réalisés sur le site de son siège social Terralumia, totalement ré architecturé de 2021 à 2023, contribuent à diminuer significativement les consommations énergétiques grâce à son mix (géothermie, photovoltaïque, ...). Enfin, la Caisse régionale a stoppé le recours au fuel domestique pour le chauffage de ses bâtiments depuis 2022.

2- Agir pour décarboner ses activités, accompagner la transition énergétique de toutes les clientèles, contribuer à la souveraineté alimentaire en finançant toutes les filières agricoles et en accompagnant leurs transitions vers une agriculture durable et bas carbone. La transition énergétique doit adopter une trajectoire équilibrée qui prenne en compte la situation des populations les plus fragiles.

3- Investir dans les solutions énergétiques d'avenir

4- **Sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs** pour réduire l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement. Différentes animations et actions sont régulièrement menées pour promouvoir les écogestes, les transports alternatifs, le numérique responsable, la réduction des déchets...

De mars 2023 à fin 2024, l'ensemble des collaborateurs a été formé à la "Fresque du Climat" avec pour objectifs, d'améliorer les connaissances de chacun et la compréhension des enjeux climatiques, notamment pour la Caisse régionale, de mieux appréhender la portée des actions qu'elle a déjà engagées et, enfin, de renforcer la mobilisation de l'entreprise autour de ces enjeux. Les équipes sont sollicitées pour mettre en place des actions concrètes dans le cadre de leur activité professionnelle. Des e-learning sont également dispensés pour acculturer les collaborateurs au Projet Sociétal du Groupe ainsi que sur les risques environnementaux. À cela s'ajoute la mise à disposition de modules pédagogiques en libre-service. La Fresque du climat a également commencé à être diffusée auprès des salariés retraités de Centre Est au cours de l'année 2025. Les administrateurs de la Caisse régionale ont également participé depuis 2022 à plusieurs séances de formation sur les thématiques du projet d'entreprise et les défis à relever sur le plan sociétal, la transition énergétique et le pilotage des risques associés, les nouvelles exigences de la finance durable. Un atelier "Fresque du climat" les a également réunis pour s'approprier les enjeux de la transition écologique.

POINT B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques

B1- Groupe Crédit Agricole

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental

- **L'identification des principaux risques environnementaux du Groupe Crédit Agricole** au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).
- **L'identification des principaux risques climatiques a pu être précisée dans le cadre des travaux CSRD.** Conformément aux normes de durabilité, l'exercice de double matérialité permet de déterminer les informations à publier dans le rapport de durabilité en identifiant les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. Le périmètre d'analyse englobe les opérations propres (périmètre consolidé) et la chaîne de valeur (amont / aval) de l'entreprise. L'analyse porte sur deux dimensions : la matérialité d'impact (comment les activités du Groupe Crédit Agricole ont un impact sur ses parties prenantes ou l'environnement) et la matérialité financière (comment les sujets de développement durable affectent le Groupe et ses performances financières). Un IRO est matériel dès lors qu'au moins une des deux dimensions l'est.

La méthodologie d'analyse de matérialité Groupe est sous la responsabilité de la Direction de l'engagement sociétal. Elle est élaborée en collaboration avec la Direction des risques Groupe, de la Direction de la conformité, de la Direction des achats Groupe et de la Direction des ressources humaines Groupe qui sont les Directions contributrices majeures. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des entités contributrices à l'exercice de Double matérialité.

Les risques sont cotés selon deux dimensions :

- la probabilité ;
- l'ampleur potentielle des effets financiers.

Lorsque la cotation de chacun des critères d'un impact, risque ou opportunité est finalisée, une note de matérialité est calculée pour chaque IRO et comparée au seuil de matérialité du Groupe. Par seuil de matérialité, on entend la cotation à partir de laquelle les impacts, risques et opportunités sont matériels. À noter que les IRO ne font pas l'objet d'un classement par ordre de priorité autre que matériel/ non matériel.

Conformément à la réglementation, les impacts, risques et opportunités matériels doivent être mis à jour chaque année afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte, réglementaires ou de périmètre intervenues depuis. Cette actualisation se concentre sur les risques définis comme matériels lors de l'exercice précédent et prend en compte les éventuels éléments de contexte qui nécessitent de revoir la cotation. Les risques relatifs à la durabilité sont gérés selon les mêmes principes que les autres types de risques et ils sont intégrés dans le processus global de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Le processus d'évaluation de la double matérialité fera l'objet d'évolutions pour le prochain exercice afin d'intégrer des modalités spécifiques de consultation des parties prenantes affectées.

Ces travaux sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés aux activités du Groupe, dans le cadre de la mise à jour du plan de vigilance.

- **Dans le but d'encadrer l'analyse et la mesure des impacts des facteurs de risques climatiques et environnementaux (C&E), une taxonomie Groupe a été élaborée.** Ce système de classification se base sur des éléments partagés par tous les acteurs du marché, dont les régulateurs et les superviseurs, mais aussi sur l'expertise interne. Cette liste vise à répondre à la majeure partie des usages et est susceptible d'être mise à jour régulièrement, notamment pour tenir compte de l'amélioration de la connaissance des facteurs de risques climatiques et environnementaux et de l'évolution du dispositif interne de gestion de ces risques. En considérant les travaux scientifiques et les principaux facteurs de risques retenus, le Groupe considère que :

- les risques physiques liés au dérèglement climatique sont potentiellement encourus à court terme pour les risques aigus, moyen/long terme pour les risques chroniques ;
- les risques de transition liés au dérèglement climatique sont encourus à court, moyen et long terme.

- **Les différents travaux menés permettent d'identifier les risques majeurs impactés par le facteur de risque climatique et nécessitant donc une priorisation dans le développement du dispositif de gestion du risque.** Cette hiérarchisation a également considéré des travaux externes, notamment des superviseurs et des régulateurs, guidant la priorité dans la conduite d'analyses renforcées.

- Les enjeux environnementaux sont intégrés dans les décisions stratégiques dans le cadre du Projet sociétal au cœur du Projet de Groupe, ainsi que par le biais d'une gouvernance dédiée tant au niveau exécutif que du Conseil d'administration.

Évaluation des performances

Pour chaque politique environnementale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure.

B2- Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

Evaluation et gestion du risque environnemental.

La méthodologie d'identification des risques environnementaux déployée par le Groupe est mise en œuvre par la Caisse régionale Centre-est.

Les risques environnementaux incluent tout risque d'impact financier négatif pour la Caisse régionale résultant de l'incidence actuelle ou future de facteurs environnementaux sur les actifs des contreparties ou ceux investis.

Les causes de ces risques relèvent de deux principales catégories :

- les risques physiques qui font référence aux effets financiers du changement climatique (canicule, sécheresse, inondation, ...) et de la dégradation de l'environnement (érosion côtière, perte de biodiversité, pollution, ...)
- les risques de transition qui se réfèrent à la perte potentiellement encourue du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et soutenable d'un point de vue environnemental.

Dans un premier temps, les principaux risques environnementaux qui peuvent impacter les activités de la Caisse régionale sur son territoire ont été identifiés et présentés au travers de la cartographie des risques physiques et de la cartographie des risques de transition.

Ces deux risques ne constituent toutefois pas des risques nouveaux au sens de la cartographie des risques majeurs de la Caisse régionale mais viennent aggraver chacun des risques déjà encourus par celle-ci (risques de contrepartie, risques financiers...) au travers de divers "canaux de transmission".

L'identification des risques majeurs de la Caisse régionale a donc pris en compte l'impact potentiel des risques physiques et de transition sur chacun d'eux en mettant en évidence la nature des canaux de transmission ainsi que les facteurs d'atténuation existants (diversité géographique du territoire, ...) ou mis en œuvre (offre de prêt en faveur de la transition, information de prévention des risques auprès des clients, ...).

Les résultats de ces analyses alimentent le cadre d'appétit pour le risque de la Caisse régionale.

Dans un second temps, l'identification des principaux risques climatiques a pu être précisée dans le cadre des travaux CSRD conduits en 2024 et en 2025 au sein du Groupe Crédit Agricole. En tant qu'entité contributrice au rapport de durabilité du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale a effectué l'analyse de double matérialité des impacts, risques et opportunités (IRO) pour les critères extra-financiers identifiés dans le cadre des travaux réalisés par les Directions de Crédit Agricole SA, conformément à la réglementation.

Les travaux d'analyse de la double matérialité, d'impact sociétal (impact des activités de la caisse régionale sur son environnement et ses parties prenantes) et d'impact financier (incidence des critères ESG sur les activités et performances de la caisse régionale) ont associé nombre de collaborateurs selon leurs missions et compétences. Les résultats ont été présentés à la gouvernance exécutive et de supervision.

Évaluation des performances

Afin de mesurer les actions engagées dans le cadre de sa politique environnementale, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a défini plusieurs indicateurs de suivi de performance ou de suivi des risques. Par ailleurs, des indicateurs sont également publiés par la Caisse Régionale en matière environnementale, au sein de son Rapport Intégré², tels que :

- Montant des financements réalisés dans la transition énergétique
- Montant des encours d'investissements dans la transition énergétique
- Montant des encours d'épargne du livret Engagé Sociétaire
- Projets de transition agricoles financés

POINT C. Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE

C1- Groupe Crédit Agricole

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause, et confiance.

- À cet égard, le Livret Engagé Sociétaire, lancé en octobre 2022, permet au client d'investir dans des projets durables et d'être informé des projets soutenus par les Livrets Engagé Sociétaire.
- Au-delà de la stricte application des réglementations sur l'épargne financière, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente, en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode "pass/fail" consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

² Lien vers le rapport intégré 2025 : https://ca-centrest.com/wp-content/uploads/2026/03/CACE-RI2025_COMPLET_APERCU-avec-compression.pdf

- Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

Les questions ESG sont au cœur de la stratégie du pôle Gestion de l'épargne et assurances de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales

Proposer des supports d'épargne ESG aux clients des Caisses régionales

- Avant toute proposition commerciale, un questionnaire Environnemental, Sociétal et de Gouvernance est mis en place au niveau des Caisses régionales, dont celle de Centre Est afin de recueillir les préférences de durabilité du client investisseur. Ce questionnaire est obligatoire avant de pouvoir réaliser des préconisations financières. Ces mêmes propositions prendront en compte l'adéquation avec les préférences de nos clients et permettront de proposer des solutions financières adaptées, en fonction de leurs horizons de placement, de leurs appétences au risque et de leurs préférences en matière de durabilité.
- La politique ESG des pôles Gestion de l'Épargne et Assurances du Groupe Crédit Agricole permet de proposer une gamme "Engagée et Responsable" de solutions d'investissement aux clients des Caisses régionales.
- La gamme "Engagée et Responsable" est construite autour de trois axes : intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les critères de gestion ; soutien aux entreprises contribuant aux évolutions sociétales et aux transitions agricole et agro-alimentaire ; soutien aux entreprises françaises durables. Constituée d'une vingtaine de solutions de placements responsables, la gamme Engagée et Responsable permet aux clients des Caisses régionales de diversifier leur patrimoine financier, de manière concrète, en soutenant des entreprises vertueuses et/ou engagées dans leur transformation dans des univers de gestion larges.
- Enfin, pour les clients souhaitant déléguer la gestion de leur patrimoine, les Caisses régionales proposent de la gestion sous mandat et/ou de la gestion conseillée prenant en compte les critères ESG.
- Depuis le lancement des fonds ISR (investissement socialement responsable), plusieurs actions ont été menées afin de promouvoir ce type d'investissements à la fois auprès des réseaux de distribution et des clients : animations réseaux lors des temps forts (Semaine du développement durable, Semaine de l'ISR, Semaine de la finance solidaire), communications client sur l'ISR.

C2- Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

La stratégie de la Caisse régionale Centre-Est s'inscrit dans les politiques du Groupe Crédit Agricole, notamment celles de ses filiales Crédit Agricole Assurance et Amundi.

L'épargne des clients de la Caisse régionale en matière d'ESG

Afin de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, elle déploie une démarche qui consiste à recueillir tout d'abord auprès des clients leurs éventuelles préférences de durabilité puis selon leurs réponses, à leur proposer des fonds d'épargne "Investissement Responsable". La gamme, particulièrement élargie depuis 2020, offre désormais des solutions d'investissement sur des thématiques telles que l'environnement, la dimension sociale, solidaire et éthique. Dans cette gamme, plusieurs fonds sont labellisés.

De même pour que les clients sociétaires aient plus de facilité à investir dans des projets qui relèvent des transitions climatiques, agricoles ou sociétales, la Caisse régionale propose le Livret engagé Sociétaire, lancé

en octobre 2022. Cette offre d'épargne bancaire, disponible et sans risque en capital, a vocation à contribuer au financement de projets locaux. Les clients souscripteurs du Livret engagé Sociétaire sont informés des projets soutenus.

Afin que les conseillers de clientèle maîtrisent au mieux la démarche conseil pour cette gamme de produits d'épargne, la Caisse régionale relaie le programme de formation déployé par le Groupe auprès de ces derniers.

La politique d'investissement de la Caisse régionale en matière d'ESG

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la Caisse régionale conduit sa politique d'investissement sur fonds propres en privilégiant des investissements responsables. Dans cette optique, les critères ESG sont systématiquement intégrés dans les critères d'investissements et présentés au Comité financier dont la décision prend en compte l'analyse des performances ESG. Les achats de titres privilégient également les souscriptions d'obligations vertes et/ou sociales. Une revue annuelle de l'évaluation ESG des portefeuilles d'investissement et de placement est réalisée et présentée au Comité financier. Cette revue s'appuie sur la méthodologie Bloomberg pour les titres obligataires ou sur le référentiel SFDR pour les fonds.

Elle investit également dans des infrastructures de production d'énergie solaire ou éolienne, et facilite la décarbonation de la mobilité, au travers de sa filiale CACE'EN –Crédit Agricole Centre–est Energies Nouvelles, créée en 2020 et détenue à 100% par la Caisse Régionale de Centre-Est. Elle participe notamment aux côtés de trois autres Caisses régionales et de la Banque des Territoires au projet Solarhona Invest conduit par CNR-Compagnie Nationale du Rhône. Cette société d'investissement entièrement dédiée à la transition énergétique a pour vocation de développer, et d'exploiter des projets photovoltaïques le long du Rhône.

Elle s'est aussi engagée dans plusieurs fonds dédiés aux transitions agricoles et agroalimentaires afin d'accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable.

De manière à contribuer à l'émergence de projets régionaux en transition énergétique, la Caisse régionale Centre-est et les 4 autres caisses régionales de la région Auvergne Rhône Alpes ont créé début 2024 la société CATR – Crédit Agricole Transitions Région. Dotée de compétences en ingénierie et en investissement, elle conseille la Caisse régionale et CACE'EN dans leurs investissements. Elle contribue ainsi à la transition environnementale en apportant les fonds propres nécessaires aux entreprises du secteur et aux projets notamment ENR.

A titre d'exemple marquant en 2025, le fonds CACE'EN, conseillé par CATR, a réalisé un investissement dans l'opération FLASH. La Caisse Régionale Centre-Est favorise ainsi le développement de la mobilité électrique en participant aux développements des réseaux de bornes de charge électrique sur un large quart sud-est avec à terme plus de 4 000 bornes pour 8 000 points de charges dont 80% en région en AuRA.

POINT D. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux

D1- Groupe Crédit Agricole

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des grandes entreprises.

La prise en compte des impacts environnementaux négatifs éventuels liés aux financements des grandes entreprises est basée sur plusieurs piliers :

- **L'application des Principes Équateur pour les financements de projets** : ils constituent un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et la prévention des impacts notamment environnementaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport, etc.).
- **Les politiques sectorielles RSE** : l'objet des politiques sectorielles est de préciser les règles d'intervention et critères sociaux et environnementaux introduits dans les politiques de financement du Groupe. 13 politiques sectorielles RSE sont aujourd'hui publiées sur les secteurs suivants : les transports (aéronautique, filière maritime, automobile), les énergies (pétrole et gaz, charbon thermique, ouvrages hydroélectriques, énergie nucléaire), la construction (infrastructures de transport,

immobilier), l'agriculture et les forêts (déforestation et conversion des écosystèmes), l'armement (armement) et les industries extractives (mines et métaux).

La politique Déforestation, validée en Conseil d'administration en octobre, a été publiée en décembre 2024. Accompagnée de son Guide d'application à destination des métiers, elle oriente les financements et investissements par l'engagement et l'accompagnement des clients dont l'activité est à risque de déforestation. Fidèle reflet des dernières réglementations les plus volontaristes en la matière, cette politique ambitieuse et proactive différencie le Groupe par le nombre de matières premières couvertes qui sont au nombre de sept son large périmètre (chaîne de valeur), et la possibilité d'émettre une date butoir rapprochée de mise en vigueur pour les contreparties les plus à risque.

- Une analyse de la sensibilité notamment environnementale des transactions : la sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée par Crédit Agricole CIB depuis 2009. Ce processus permet d'assurer le respect des critères d'exclusion définis au sein des différentes politiques sectorielles RSE ou d'analyser voire d'anticiper de potentielles controverses auprès des clients.

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des PME et ETI

- **Le Groupe à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèle afin que tous les acteurs de la vie de l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.** Le Groupe Crédit Agricole adopte une approche volontariste d'inclusion ESG en particulier dans l'accompagnement des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME en mettant à disposition des solutions adaptées à leur secteur et leur taille. Ceci se décline comme suit :
 - **un diagnostic de la performance ESG du client** est effectué par les chargés de clientèle afin de sensibiliser l'entreprise aux problématiques environnementales, sociales et de conformité majeure ;
 - cette **première évaluation est basée sur des critères cœur quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des critères sectoriels** ;
 - sur la base du diagnostic un portefeuille d'offres est mis à disposition. Celles-ci sont soutenues par un réseau de partenaires nationaux et locaux dans une optique de mise à disposition des expertises filière à l'ensemble du réseau.
- **Depuis 2020, les enjeux ESG ont fait l'objet d'un premier niveau d'intégration dans la relation commerciale avec la clientèle ETI et PME à travers le déploiement d'un questionnaire ESG diffusé à l'ensemble des chargés d'affaires.** Ce projet précurseur dans le monde bancaire, a été auprès des Caisses régionales et de certaines banques de proximité à l'international.

D2- Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des PME et ETI

La Caisse régionale Centre-est s'inscrit pleinement dans la démarche du Groupe Crédit agricole par la prise en compte dans ses politiques des enjeux sociétaux et environnementaux et de gouvernance.

En cohérence avec les politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole, les politiques crédits et d'investissement de la Caisse régionale Centre-est excluent le soutien direct ou indirect aux activités suivantes : mines de charbon thermique, infrastructure de transport dédiée au charbon thermique, mines d'amiante, mines artisanales, actifs liés à l'huile de palme ou à l'industrie du tabac, projets localisés dans un site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco ou correspondant aux critères de désignation de l'Alliance for Zero Extinction (AZE) et qui n'en respecteraient pas l'intégrité, activités ayant un impact critique sur une zone protégée ou une zone humide d'importance internationale couverte par la convention de Ramsar, ainsi que tout investissement direct ou indirect dans le secteur des « armes controversées ».

La Caisse régionale a, dès 2021 déployé le questionnaire ESG (ou guide d'entretien) proposé par Crédit Agricole SA auprès de sa clientèle PME et ETI avec le double objectif de sensibiliser les clients aux risques

environnementaux et sociaux encourus et d'identifier leurs problématiques ESG. Le déploiement de ce guide d'entretien, adapté à chaque segment de clientèle, s'est poursuivi en 2023 auprès des agriculteurs et professionnels. Les chargés d'affaires et conseillers de clientèle ont été formés à la conduite de ces entretiens afin qu'ils s'approprient les éléments de posture et de discours, qu'ils identifient la maturité des entreprises clientes aux enjeux de la RSE (traduite par un score) ainsi que les leviers d'accompagnement à proposer.

Le guide d'entretien ESG doit être conduit lors d'une entrée en relation et pour toute demande de financement. Le résultat global de l'entretien ESG est porté à la connaissance des décisionnaires dans le cadre de l'octroi de crédit, mais aussi au travers de l'avis risque indépendant émis par la Direction des Risques.

10.1.2 Gouvernance

POINT E. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents

E1- Groupe Crédit Agricole

La gouvernance de Crédit Agricole S.A., qui est à la fois l'organe central du Groupe Crédit Agricole et la société cotée membre de l'indice CAC 40, holding des filiales métiers, permet de concilier l'intérêt des clients avec la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, dans le respect des valeurs mutualistes fondatrices de l'identité du Groupe Crédit Agricole.

Elle s'appuie depuis l'origine sur un modèle établissant une séparation claire entre les responsabilités exécutives et les responsabilités non exécutives en matière de contrôle et de surveillance, avec une dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration est également Président de la FNCA, et assure à ce titre un rôle de coordination entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, principal actionnaire de Crédit Agricole S.A. La représentation majoritaire des Caisses régionales au sein du Conseil d'administration reflète le socle coopératif du Groupe et permet de garantir un modèle de développement pérenne et équitable pour les entités du Groupe Crédit Agricole, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes : clients, clients-sociétaires, actionnaires, investisseurs, fournisseurs et collaborateurs.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Au plus haut niveau de l'entreprise, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., société cotée et organe central du Groupe Crédit Agricole, veille à la prise en compte des enjeux et des risques environnementaux dans les orientations stratégiques du Groupe et dans ses activités. Il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet Sociétal. Le Conseil prend en compte les enjeux et risques environnementaux dans ses décisions stratégiques ; il s'appuie pour cela sur les analyses stratégiques ainsi que les politiques de gestion des risques qui lui sont présentées et sur l'examen des cadres de risques soumis à son adoption. Enfin, il rend compte de la stratégie ESG et de la performance extra-financière de l'entreprise à l'Assemblée générale et s'assure de la transparence et du caractère fidèle de cette communication. Le rapport de durabilité a été revu par le Comité d'audit en réunion conjointe avec le Comité de l'engagement sociétal avant d'être transmise au Conseil d'administration lors de sa séance du 11 mars 2025, au cours de laquelle il a notamment examiné le tableau de bord climat qui constitue l'outil de pilotage des trajectoires de décarbonation du Groupe Crédit Agricole et le budget Carbone 2025, intégré au budget financier.

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux et notamment :

- Lors de l'examen des projets stratégiques ;
- Lors de l'examen des Cadres de risques soumis à son adoption, lorsque le champ des activités concernées le justifie, notamment afin de s'assurer de la prise en compte des risques climatiques et environnementaux.

De surcroît, les dossiers soumis à la décision du Conseil d'administration sont instruits en amont par un ou plusieurs de ses sept Comités spécialisés chargés de préparer les délibérations du Conseil et/ou lui soumettre leurs avis et recommandations. Dans le domaine environnemental et social, Crédit Agricole S.A. a fait le choix de confier des attributions spécifiques à deux Comités :

- L'examen de la politique ESG, y compris le suivi de la stratégie climatique en amont de l'Assemblée générale, a été confié au Comité de l'engagement sociétal ;
- L'examen de l'information extra-financière et particulièrement l'établissement et le suivi de l'élaboration des rapports de durabilité de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, a été confié au Comité d'audit.

Nonobstant ces attributions spécifiques, le Conseil a réaffirmé son ambition de conserver une approche transversale des enjeux RSE impliquant, selon les sujets, la plupart des Comités spécialisés. Ainsi, ces Comités sont impliqués notamment sur les sujets suivants :

- le Comité des risques, sur les effets du risque climatique sur les portefeuilles ;
- le Comité des rémunérations pour l'évaluation des performances ESG des dirigeants ;
- le Comité des nominations et de la gouvernance pour le déploiement d'une culture de l'éthique au sein du Groupe ;
- le Comité stratégique, sur l'appréhension des enjeux ESG dans les opérations de croissance externe, et dans les orientations du Plan à moyen terme ACT 2028.

La gouvernance exécutive

La performance extra-financière de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est supervisée par le Comité exécutif qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du pilotage du Projet de Groupe qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel.

- La Direction exécutive de Crédit Agricole S.A. est constituée d'un Directeur général délégué, dirigeant effectif, aux côtés du Directeur général :
 - Olivier Gavalda, Directeur général de Crédit Agricole S.A. ;
 - Jérôme Grivet, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. ;

Le déploiement de la stratégie et le pilotage des risques environnementaux dans les métiers sont coordonnés au sein de Comités transverses, placés sous l'autorité de dirigeants au plus haut niveau du Groupe Crédit Agricole.

- Le Comité de la stratégie ESG, est composé du Directeur général de Crédit Agricole S.A., du Directeur général délégué, du Directeur général adjoint en charge du pôle Transformation, Ressources humaines et Transitions, du Directeur de l'engagement sociétal, du Directeur général de Crédit Agricole CIB, de la Directrice générale d'Amundi et du Directeur général de Crédit Agricole Assurances, de la Directrice des risques Groupe, du Directeur de la conformité Groupe et de la Secrétaire générale de Crédit Agricole S.A.. Il examine les éléments constitutifs de la stratégie ESG (politiques sectorielles, normes, *guidelines*, *Position Paper*, méthodologies, trajectoires net zéro, etc..) pour les proposer à la validation du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. avec l'avis du Comité de l'engagement sociétal et assure le suivi de la mise en œuvre des engagements du Groupe. Tenu bimestriellement, il peut examiner des dossiers sensibles, suit la gestion des controverses et procède, en tant que de besoin, à l'examen des sujets à risque élevés en matière RSE, éthique ou réputation.
- Le Comité Groupe Projet Sociétal, présidé par un Président de Caisse régionale, est constitué de 12 membres, pour moitié de Directeurs généraux de Crédit Agricole S.A. et, pour l'autre moitié de dirigeants des Caisses régionales. Il veille à la mise en œuvre des engagements sociétaux du Groupe ainsi qu'à la cohérence de sa stratégie ESG au sein du Groupe Crédit Agricole et examine des dossiers prospectifs relatifs aux questions ESG. Tenu trois fois par an, il peut également faire appel au Comité scientifique pour approfondir des sujets sur lesquels la dimension scientifique est clé.

- Le Comité des risques Groupe Crédit Agricole (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. définit la politique du Groupe en matière de risques et détermine les limites globales du Groupe. Il évalue les enjeux et suit de manière transverse les principaux risques du Groupe. Il examine et valide les cadres de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers (cadres de risques des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique). Dans ce cadre, le cadre de risques environnementaux, construit par la Direction de l'engagement sociétal et la Direction des risques avec la collaboration des entités du Groupe, lui est présenté de façon annuelle. Ce cadre de risque et l'avis risque associé déterminent la feuille de route en matière de risques environnementaux pour l'année à venir.
- La Direction de l'engagement sociétal (DES) de Crédit Agricole S.A. Elle identifie les grands enjeux sociétaux pour le Groupe, initie et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ESG et structure l'ensemble des initiatives sociales et environnementales des entités au sein d'une ligne métier RSE. Le Directeur de l'engagement sociétal préside le Comité de direction de la ligne métier dont la mission est d'élaborer la stratégie ESG du Groupe tout en définissant et pilotant les objectifs de la ligne métier. De plus, le Directeur de l'engagement sociétal permet le suivi et la gestion des risques environnementaux à travers le Comité stratégie ESG et le Comité de l'engagement sociétal où il partage l'avancement du Projet Sociétal, ainsi que les potentielles difficultés à arbitrer.
- Gouvernance du Projet Sociétal et de la stratégie ESG : la gouvernance de la stratégie ESG inclut une attention toute particulière à la transition juste. Le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée avec pour mission spécifique de veiller à la mise en œuvre de cette transition juste :
 - Le **Comité sponsor Climat** a été créé en 2022 afin d'être l'instance de pilotage des travaux de définition des trajectoires Net Zéro. Il est composé des DG des principales filiales du Groupe avec des représentants des **Caisses régionales** et de Crédit Agricole S.A. En 2025, le Comité s'est réuni à deux reprises afin de décider des partis pris méthodologiques, de piloter les travaux sectoriels et leurs implications sur les métiers, de valider les engagements publics et réaliser les arbitrages nécessaires.
 - Le **Comité scientifique** est une instance pluridisciplinaire composée de 10 membres externes, experts reconnus des questions climatiques et environnementales (partenaires académiques ou personnes physiques), se réunissant sur une base trimestrielle. Il a pour mission d'éclairer les questions liées aux engagements et élaborer des recommandations sur les aspects ESG.

E2- Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale, valide les orientations stratégiques, le projet d'entreprise et les évolutions des politiques de la Caisse régionale ainsi que le cadre d'appétit pour le risque. Il veille à la prise en compte des enjeux et des risques environnementaux dans ces différents engagements. Ainsi, le conseil qui s'est réuni le 27 octobre 2022 a validé le projet d'entreprise, fruit d'une démarche de co-construction entre les différentes parties prenantes de la Caisse régionale : administrateurs et présidents de Caisses locales, membres du Conseil d'administration, salariés et direction. Cette démarche ouverte a conduit à l'élaboration d'une vision à moyen terme autour de 4 ambitions : l'humain, le client, le territoire et un développement responsable. Ce projet d'entreprise ne s'additionne pas au projet sociétal mais se conjugue avec lui pour ne former qu'un seul et unique projet : PEPS – Projet d'Entreprise, Projet Sociétal.

Lors de cette séance, le Conseil a également pris connaissance des actions et échéances auxquelles s'est engagé le Groupe Crédit Agricole afin de décliner de façon progressive l'ensemble des attentes du superviseur concernant la prise en compte des risques environnementaux. Ces orientations ont conduit la Caisse régionale à identifier les risques liés au climat dans le cadre général de gestion des risques. Le Conseil a pris acte que le suivi du respect de ces engagements relève de l'ensemble de la gouvernance de la Caisse régionale au premier rang duquel figurent le Conseil d'administration et ses Comités spécialisés.

Le Conseil d'administration du 22 septembre 2023 a validé la démarche volontaire dans laquelle la Caisse régionale Centre-est s'est engagée pour contribuer à la trajectoire Net Zéro 2050 du Groupe Crédit Agricole et notamment les actions proposées par la Direction afin d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre rapportées au financement des projets de la clientèle.

- Un reporting périodique des principaux indicateurs est réalisé en Conseil d'administration.
- Le Comité des risques est un comité spécialisé émanant du Conseil d'administration qui a pour principale mission l'examen des risques de l'activité et des résultats de contrôle interne ainsi que des éléments essentiels et des enseignements dégagés de la mesure et de la surveillance des risques notamment à travers le RCI- rapport de contrôle interne et l'ISCI - information semestrielle sur le contrôle interne. Le rapporteur de ce comité rend compte des dossiers examinés au Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration a confié au Comité des risques le soin de contrôler de manière régulière le suivi des engagements pris par la Caisse régionale, relatifs aux risques environnementaux. A cette fin, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité des Risques doit tenir compte des risques liés au climat et à l'environnement dans la gestion globale des risques.
- Il prévoit également que le Comité d'audit est chargé d'examiner les orientations stratégiques déterminées par le Conseil, notamment en matière de stratégie climat et de transition énergétique.
- Enfin, un membre du Conseil d'administration a été désigné référent en matière de durabilité.

La gouvernance exécutive

Le Comité de Direction réunit l'ensemble des membres de la direction de manière hebdomadaire. Il statue sur tous les sujets d'orientation stratégique (stratégie financière, stratégie marketing, ressources humaines, etc.) ainsi que sur tous les sujets transverses de fonctionnement de l'entreprise. Un Comité de Direction sociétal spécifique a été instauré en 2022, afin de traiter du suivi de la mise en œuvre du projet sociétal Groupe, sa déclinaison au niveau de la Caisse régionale ("PEPS" : Projet d'Entreprise Projet Sociétal) et la réglementation et les exigences du superviseur relatives à la Finance durable. Ce comité se réunit mensuellement afin de traiter l'ensemble des dossiers en lien avec ces thématiques, pour information ou pour décision.

Le Comité financier, entre autres missions, définit, exécute et suit les politiques d'emploi des excédents de fonds propres, de risque de marché et de risque de contrepartie. A ce titre, les critères ESG sont intégrés dans les critères d'investissement et sa décision s'appuie sur l'analyse de l'ensemble de ces critères dont la performance ESG. Une revue annuelle de l'évaluation ESG des portefeuilles d'investissement et de placement est réalisée et présentée au Comité financier.

Le Comité de contrôle interne s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et examine les principales conclusions des missions d'audit interne ou externe. L'intégration des risques climatiques et environnementaux dans les dispositifs de contrôle de gestion du risque est présentée au Comité de contrôle interne (identification dans le PCA, dans la cartographie des risques opérationnels, dans la collecte des incidents) ainsi que l'évolution du plan de contrôles si nécessaire. Par ailleurs, dans le cadre des missions de l'audit interne, la prise en compte de la thématique ESG dans les politiques, process et procédures est désormais systématiquement audité.

Le Comité de pilotage des risques examine l'évolution des risques de contrepartie, opérationnels, continuité, pilotage des grands risques et les modalités de prévention des risques. Il prend les décisions qui en résultent sur le périmètre de surveillance sur base consolidée de la Caisse régionale. Il statue avant présentation au Conseil d'Administration sur les évolutions de la politique crédits (politique engagement) révisée annuellement. Il suit l'avancement des actions correctives, issus des plans de contrôle permanent ainsi que le déploiement du Guide des attentes de la BCE relatif à la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques liés au climat et à l'environnement. Enfin il prend notamment connaissance des analyses d'impact des risques climatiques et environnementaux sur les risques de crédits et risques opérationnels (collecte des incidents, cartographie des ROP, conclusions des revues de portefeuilles crédits, etc.).

Le comité des Nouvelles Activités, Nouveaux Produits (Comité NAP) est un comité décisionnel ayant pour mission d'approuver les développements de nouvelles activités, nouveaux services et nouveaux produits ou leurs modifications substantielles. Il s'agit d'un levier pour assurer la protection du client et son accompagnement dans la durée.

Le Comité Transformation & Performance a pour mission de maîtriser le programme de déploiement des projets : il régule et priorise les projets significatifs pour vérifier que toutes les conditions sont réunies avant déploiement. Il valide les lancements de nouvelles activités et nouveaux produits (NAP).

Depuis 2022, les nouveaux projets et offres présentés en comité NAP ou en Comité Transformation & Performance doivent avoir fait l'objet d'une évaluation RSE au travers d'une grille qui permet de positionner le projet par rapport aux axes du projet sociétal de la Caisse régionale.

POINT F. Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement

F1- Groupe Crédit Agricole

Gouvernance dans sa fonction de supervision

- Voir description au point E ci-dessus. Les facteurs de risques environnementaux, incluant les effets à différents horizons de temps sont pris en compte par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de sa fonction de supervision et de définition de la stratégie, qui examine notamment, après avis du Comité des risques :
 - L'ensemble des risques dont les effets du risque climatique sur les portefeuilles.
 - Le Conseil détermine également les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale, sur proposition de la Direction générale. Cette stratégie est adoptée après avis du Comité de l'engagement sociétal. Il examine également sa mise en œuvre avec un plan d'action et les différents horizons de temps (court, moyen et long terme) dans lesquels ces actions seront menées et est informé au moins une fois par an des résultats obtenus.
 - En matière climatique plus particulièrement il examine annuellement les résultats obtenus sur les objectifs précis définis selon différents horizons de temps (court, moyen et long terme) et adapte, le cas échéant, le plan d'action et les objectifs. Cette politique climatique et les principales actions engagées sont enfin présentées à l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. au moins tous les trois ans, ou en cas de modification significative de la stratégie.

Gouvernance exécutive

- Par ailleurs, **le Comité des risques Groupe (CRG) du Groupe Crédit Agricole examine et valide les cadres de risque de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers** (cadres de risque des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique). Dans ce cadre, le cadre de risques environnementaux, construit par la Direction des risques avec la collaboration de la Direction de l'engagement sociétal et des entités du Groupe, lui est présenté de façon annuelle. Ce cadre de risque détermine la feuille de route en matière de risques environnementaux pour l'année à venir.
- La **Direction de l'engagement sociétal (DES) de Crédit Agricole S.A.** initie et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ESG et anime la mise en place du Projet Sociétal auprès des acteurs RSE dans le Groupe. Elle s'est structurée autour de quatre natures d'activités : constitution du cadre méthodologique (politiques sectorielles, normes) et veille réglementaire, expertise ESG, appui aux métiers dans le déploiement de la stratégie ESG, production et analyse de l'information extra-financière.

Gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole Centre-est ou le Comité des risques, comité spécialisé qui émane du Conseil d'administration, veille à la prise en compte des enjeux et des risques environnementaux dans les orientations stratégiques de la Caisse régionale et dans ses activités. Il s'assure de la cohérence des engagements et du projet d'entreprise en cours, validé en octobre 2022 et dont les actions en faveur d'un développement responsable constituent une ambition forte. Les indicateurs retenus aux termes de la politique environnementale de la Caisse Régionale ont été présentés à la gouvernance élective au cours de l'année 2025.

Annuellement, le Conseil d'administration valide la politique engagement (ex-politique d'intervention crédit), les politiques d'investissement et le cadre d'intervention financier qui respectivement intègrent les risques environnementaux. De même le cadre d'appétit pour le risque, qui outre les indicateurs clés d'encadrement quantitatif des risques (crédit, financiers, opérationnels, non-conformité, ...) inclut le risque environnemental comme étant un risque majeur et dès 2025, un indicateur de suivi des risques de transition sur le financement de l'habitat.

En outre, au cours de l'année 2025, a été présenté au Conseil d'administration une analyse sectorielle prospective portant sur (i) l'étude de l'impact des risques environnementaux sur les portefeuilles de crédit de la Caisse Régionale (ii) les opportunités, les menaces pour les clients et donc pour la stratégie commerciale de la Caisse Régionale et enfin, (iii) les initiatives existantes & à venir pour faire face à ces risques. Cet exercice a permis de porter à la connaissance de la gouvernance une analyse de la vulnérabilité du portefeuille de crédits de la Caisse Régionale aux principaux risques physiques du territoire de la Caisse Régionale de Centre Est (essentiellement sur les 4 principaux départements du territoire : Rhône, Ain, Saône & Loire et Isère) et sur les risques de transition, sur un horizon de temps allant de 2025 à 2050 en mesurant l'impact potentiel à court, moyen, long et très long terme (ci-après l'« analyse sectorielle prospective »).

Gouvernance exécutive

Le Comité de Direction Sociétal effectue le suivi du projet sociétal et prend connaissance des actions conduites dans le cadre du Programme Réglementaire Finance Durable, en particulier le déploiement des actions en réponse aux attentes de la BCE et des Guidelines de l'EBA de 2025, relatives à la prise en compte des risques environnementaux dans les politiques et les processus des établissements de crédit. Ce suivi par l'instance exécutive faîtière apporte un regard transverse et global qui permet de veiller à la cohérence de l'ensemble.

- Il examine notamment les indicateurs de la politique environnementale et l'ensemble des sujets liés à la réglementation finance durable.
- A partir des informations et des projets qui lui sont présentés, le Comité de Direction décide des actions à mettre en œuvre par les différentes lignes métier.

Au cours de l'année 2025, l'analyse sectorielle prospective a également été présentée au Comité de Direction Sociétal.

Au sein de ses lignes d'activité

Depuis 2017, la Caisse Régionale dispose d'experts en matière de RSE, en lien avec le Domaine des Risques. Les experts en matière RSE (en lien avec la Direction Engagement Sociétal Groupe) ont pour mission de :

- Coordonner la réponse de la Caisse régionale aux évolutions réglementaires en matière de critères ESG ;
- Déployer le Projet Sociétal de la Caisse régionale autour de deux de ses grands piliers, climat et inclusion ;
- Développer des solutions créatrices de valeur pour la Caisse régionale et ses clients autour des enjeux ESG ;
- D'irriguer tous les métiers de la Caisse Régionale aux enjeux de la durabilité, en animant notamment le réseau des "référents RSE" constitué au sein de la Caisse régionale ;
- Piloter de manière transverse les chantiers relatifs à la Finance durable et à la trajectoire Net Zero.

Les experts sont notamment responsables du pilotage du Bilan Carbone de la Caisse régionale et du plan d'actions qui en découle.

Des référents RSE ont été nommés dans chaque domaine d'activité, chargés de diffuser dans leur périmètre respectif l'information relative à la stratégie RSE de l'entreprise et à sa politique environnementale notamment les informations réglementaires qui s'y rattachent.

La Caisse régionale emploie depuis plusieurs années des experts dédiés à la rénovation énergétique de l'habitat des particuliers, mais également des experts dédiés aux transitions énergétiques de la clientèle des entreprises, des professionnels, des agriculteurs et des collectivités publiques. Ces experts ont pour vocation d'accompagner tous les clients et prospects dans leurs projets de transition. Il s'agit de conseillers formés aux réglementations de la transition énergétique, aux aides publiques et aux offres proposées par la Caisse régionale et ses partenaires experts dans différents domaines : décarbonation, efficacité énergétique, transitions, mobilité douce, réseaux de chaleur.

Ces experts apportent leur expertise et coordonnent les projets internes d'accompagnement des clients dans leurs transitions. Pour autant, les lignes métier chargées des segments de clientèle restent responsables du déploiement de l'ensemble des offres dont celles relatives aux transitions, ainsi que du pilotage de celle-ci.

Fonctions de contrôle interne

- Audit interne : dans le cadre des missions d'audit interne, la prise en compte de la thématique ESG dans les politiques, process et procédures est systématiquement auditée.
- Contrôle permanent : le plan de contrôle permanent a été enrichi en 2024, de contrôles sur les données extra financières publiées, notamment celles relatives au Pilier 3 ESG et celles collectées pour la contribution au rapport de durabilité du Groupe Crédit agricole. Le plan de contrôle comprend également le contrôle de la présence du diagnostic de performance énergétique exigée dans les dossiers de crédit habitat avec respect de la délégation dans les dossiers habitat assortis d'un DPE F ou G. En 2025, il a été enrichi par le Guide de contrôle ESG portant sur le processus de pilotage de l'actif passif durable et de contrôles de second niveau sur le processus CSRD. Enfin, il est enrichi progressivement au fur et à mesure de la mise à disposition et du traitement des données extra financières ainsi que de la montée en puissance des ventes de produits en lien avec la finance durable.

POINT G. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents

G1- Groupe Crédit Agricole

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Après intervention des Comités de la gouvernance exécutive, sont examinés par le Conseil d'administration, afin de prendre la mesure des facteurs et des risques environnementaux et d'assurer au mieux leur gestion, notamment :

Après analyse par le Comité d'audit :

- Les rapports de durabilité et le suivi du processus mis en œuvre pour leur élaboration, conjointement avec le Comité de l'engagement sociétal, et notamment le plan des missions des certificateurs d'informations en matière de durabilité.

Après analyse par le Comité des risques :

- Le Rapport annuel de contrôle interne et l'information semestrielle sur le contrôle interne, établis sous la coordination de la Direction des risques Groupe ;

- Tout courrier adressé à la Société par les régulateurs mentionnant l'obligation d'information du Conseil ainsi que les actions mises en œuvre pour répondre aux observations formulées par ceux-ci ;
- Les évolutions des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels et de sécurité, ainsi que le tableau de bord des risques et le suivi des risques IT et de cybersécurité ;
- L'approbation des cadres de Risques encadrant la prise de risque dans les grands domaines d'activité du Groupe.

Après analyse par le Comité des rémunérations :

- La rémunération fixe, la rémunération variable personnelle annuelle et les modalités et critères de détermination de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux (Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués), tenant compte des dispositions réglementaires mais aussi des critères de performance RSE qui ont été et seront présentés à l'Assemblée générale dans le cadre du vote ex ante et ex post des rémunérations des dirigeants ;
- La revue des critères environnementaux de la rémunération variable annuelle et long terme des dirigeants mandataires sociaux, et des critères de RSE sociétale de la rémunération variable long terme des dirigeants du "Cercle 1" ;
- Un point d'étape sur la préparation à la mise en œuvre de la directive *"Pay Transparency"*.
- Les orientations du projet humain, dans le cadre du plan à moyen terme ACT 2028.

Après analyse par le Comité des nominations et de la gouvernance :

- Les résultats de l'autoévaluation du fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil et les pistes d'évolution pour améliorer la gouvernance.

Après analyse par le Comité de l'engagement sociétal :

- La revue du plan de vigilance qui fait partie du Rapport sur le gouvernement d'entreprise arrêté par le Conseil d'administration ;
- Le tableau de bord climat qui constitue l'outil de pilotage des trajectoires de décarbonation du Groupe Crédit Agricole ;
- Le budget Carbone 2025, intégré au budget financier ;
- L'adoption des politiques sectorielles « Electricité » et « Transports routiers » ;
- Les évolutions réglementaires à anticiper en matière environnementale, notamment en lien avec la Directive « Omnibus ».

En 2024, les membres du Conseil ont suivi une formation sur les enjeux réglementaires et stratégiques de la CSRD, et l'état des travaux sur la mise en place du reporting de durabilité dans le Groupe.

En 2025, tous les membres du Conseil ont suivi au moins une des formations sur les sujets suivants :

- Une formation sur les modèles internes : processus de modélisation et gouvernance des modèles ;
- Une présentation d'un benchmark sur l'application de la réglementation CSRD à partir de la production des premiers rapports de durabilité ;
- Un panorama de l'actualité réglementaire.

La gouvernance exécutive

- **Le Comité des risques Groupe (CRG)** du Groupe Crédit Agricole examine et valide les cadres de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers. Dans ce cadre, le cadre de risques environnementaux, construit par la Direction de l'engagement sociétal et la Direction des risques avec la collaboration des entités du Groupe, lui est présenté de façon annuelle.
- **Le Comité Groupe Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole** veille à la mise en œuvre du Projet Sociétal au niveau du Groupe Crédit Agricole, en est le Comité faîtière. En 2023, les travaux du Comité Groupe Projet Sociétal ont été consacrés au suivi du Projet Sociétal à travers ses 24 projets structurés autour de ses trois priorités (la transition climatique, la cohésion sociale et les transitions agricoles). Dans le cadre de ses travaux, le Comité examine les indicateurs de pilotage définis pour permettre d'opérer un suivi, le projet de définition des trajectoires Net Zéro du Groupe, ou encore des problématiques liées à la biodiversité ou à la question de l'emploi dans la transition bas-carbone.

G2- Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

Les facteurs de risques environnementaux, sont examinés par le Conseil d'administration, dans le cadre de sa fonction de supervision et de définition de la stratégie. Il a notamment pris connaissance des impacts climatiques sur les risques majeurs encourus par la Caisse régionale (risques de contrepartie, risques financiers, opérationnels, de non-conformité, business, ...) au travers d'une matrice décrivant les principaux "canaux de transmission" des risques physiques et des risques de transition. Ces analyses et cartographies des risques climatiques constituent le socle des dispositifs d'encadrement des risques et des stratégies ou politiques qui ont vocation à y répondre.

Lui ont été soumis les principaux sujets suivants (dont certains après examen par le Comité des risques) :

- Rapport de contrôle interne (RCI) et de l'Information semestrielle sur le contrôle interne (ISCI),
- Cartographie des secteurs d'activité les plus exposés aux risques de transition,
- Cartographie des risques opérationnels avec l'estimation des impacts des risques liés au climat et à l'environnement sur les activités de la Caisse régionale,
- Bilan des missions d'audit étayé des points forts et axes d'amélioration et de son actualisation,
- Avancement du déploiement du guide des attentes de la BCE, relatifs à la prise en compte des risques environnementaux dans les dispositifs de la Caisse régionale,
- L'analyse sectorielle prospective en matière d'impact des risques environnementaux sur nos portefeuilles de crédits.

Par ailleurs, le Comité de Direction Sociétal suit l'avancée du projet sociétal et ses déclinaisons opérationnelles et réglementaires. S'agissant des risques environnementaux, les sujets présentés à la gouvernance en 2025 sont les suivants :

- Suivi des attentes de la BCE reporting T3 2024
- Pilier 3 ESG et GAR
- Finance durable : Indicateurs guide entretien ESG 31/03/25,
- Rapport CSRD Groupe publié,
- Validation de l'analyse de double matérialité Groupe pour la Caisse, au titre de la CSRD,
- Rapport Pilier 3 ESG de la Caisse Régionale publié,
- Suivi du déploiement du Guide BCE relatif aux risques climatiques au S1 et S2 2025 et actions à mener,
- L'analyse sectorielle prospective en matière d'impact des risques environnementaux sur les portefeuilles de crédits de la Caisse Régionale
- Actualité en matière de pilotage de l'actif passif durable,
- Suivi des indicateurs de la politique environnementale,
- Cadre des actifs Passifs durables de référence,
- Suivi du nombre d'entretiens ESG réalisés sur la clientèle BtoB.
- Bilan Carbone : plan d'actions par thématique (achats, mobilité, immobilier) ;
- Point sur le financement de la rénovation énergétique de l'habitat et des transitions BtoB ;
- Bilan des journées dédiées à la transition énergétique, dont le baromètre des transitions.

En outre, le Comité de Pilotage des risques suit également l'ensemble des risques, dont les risques environnementaux.

Les principaux sujets présentés à la gouvernance exécutive en 2025 concernant les risques environnementaux sont les suivants :

- La synthèse des cotations au titre du Guide de la BCE sur les risques climatiques (suivi des 13 attentes de la BCE S1 et S2 2025)
- Avis risque indépendant portant sur la politique environnementale ;
- Cartographie des risques climatiques ;
- Canaux de transmission entre les risques environnementaux et le risque de crédit / le risque opérationnel.

Le Comité de Contrôle interne a également suivi, au cours de l'année 2025, les sujets relatifs à la cotation des 13 attentes de la BCE, le plan de contrôle permanent sur l'ESG (actif passif durable).

Le pilotage des actifs et des passifs durables de la Caisse Régionale est également régulièrement présenté en Comité financier.

POINT H. Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports

H1- Groupe Crédit Agricole

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine annuellement notamment :

- l'élaboration de l'information extra-financière et désormais les Rapports de durabilité, y compris celle relative aux risques environnementaux ;
- le plan de vigilance ;
- le Budget Carbone du Groupe et les actions menées dans ce cadre, après avis du Comité de l'engagement sociétal ;

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine trimestriellement notamment l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux. Le Comité des risques du Conseil d'administration, en dehors de l'examen sur des thématiques spécifiques lorsque nécessaire, fait une revue trimestrielle de l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux sur présentation de la Direction des risques. Ces informations et rapports sont ensuite transmis au Conseil.

Pour plus de détails concernant les rapports et informations revus par le Conseil, voir notamment les descriptions aux points E et G ci-dessus.

La gouvernance exécutive

- La performance extra-financière de Crédit Agricole S.A. est supervisée par le **Comité exécutif** qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du **pilotage du Projet de Groupe qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel**.
- Par ailleurs, dans le cadre de ses travaux, le **Comité Groupe Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole examine les indicateurs de pilotage du risque environnemental** définis pour permettre le suivi du projet de définition des trajectoires Net Zéro du Groupe, ou encore des problématiques liées à la biodiversité.
- Enfin, **les indicateurs sur le risque climatique présentés dans le cadre de l'appétit aux risques sont communiqués à la gouvernance**. Ils peuvent faire l'objet d'une alerte selon les seuils et limites définis.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration valide annuellement la politique d'octroi de crédit (politique engagement) et le cadre d'intervention financier ainsi que le cadre d'appétit pour le risque. Ces politiques prennent en compte les risques environnementaux.

Le Comité des risques du Conseil d'administration est informé chaque trimestre de l'évolution des indicateurs de risques inclus dans le cadre d'appétit pour le risque ainsi que des résultats des contrôles permanents et des missions d'audit. Depuis 2023, des informations concernant les risques environnementaux figurent dans ces reportings. Un indicateur relatif à la gestion du dispositif BCE sur les risques climatiques avait été intégré dans l'appétit au risque en 2024 puis remplacé en 2025 par un indicateur de suivi du risque de transition sur l'habitat résidentiel.

En outre, l'analyse sectorielle prospective en matière d'impact des risques environnementaux sur les portefeuilles de crédits de la Caisse Régionale réalisée en 2025 a également été présentée au Conseil d'administration.

La gouvernance exécutive

Le Comité de direction sociétal mensuel, dédié notamment au suivi du projet sociétal examine régulièrement :

- les marqueurs définis pour le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole déclinés au sein de la Caisse Régionale,
- les sujets et les projets liés à la réglementation relative à la finance durable.

La Direction des risques a réalisé, jusqu'à fin 2025, un reporting semestriel sur l'avancement de la mise en œuvre du Guide BCE, présenté en comité de pilotage des risques mais aussi d'autres instances (Comité de pilotage des risques ou Comité de contrôle interne ou Comité de Direction sociétal).

En outre, l'analyse sectorielle prospective en matière d'impact des risques environnementaux sur les portefeuilles de crédits de la Caisse Régionale réalisée en 2025 a également été présentée au Comité de Direction Sociétal.

Les rapports intégrant le risque environnemental sont :

- le rapport annuel de contrôle interne (RCI) qui traite des risques environnementaux,
- le rapport du Pilier III ESG publié sur le site internet de la Caisse Régionale dans les publications officielles et réglementées.

La répartition des tâches, les responsabilités et le circuit de retour de l'information sont réparties dans l'ensemble des métiers, dans le respect des procédures de contrôle interne.

Les chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental empruntent les processus des fonctions opérationnelles de l'entreprise.

POINT I. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux

I1- Groupe Crédit Agricole

Contribution de la performance ESG à la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

- Alignée sur l'intérêt social de l'entreprise, la politique de rétribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme. Ainsi, l'attribution de la rémunération variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs est soumise à des critères non-économiques comprenant des critères liés à la performance ESG.
- Au titre de 2023, au sein de Crédit Agricole S.A., le poids des critères non économiques ESG dans la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux a été harmonisé pour tous

(Directeur général et Directeurs généraux délégués) et porté à 20 %. Le poids des critères liés à la RSE Sociétale est de 10 % ; celui des critères liés à la RSE Environnementale est de 10 %.

La politique de rémunération est de niveau Groupe s'appliquant à la Caisse régionale.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

La rémunération des mandataires sociaux exécutifs est examinée tout d'abord en Comité des rémunérations avant d'être approuvée en Conseil d'administration organe compétent pour décider de leur rémunération.

La rémunération issue de l'atteinte des critères de performance des Dirigeants mandataires sociaux, en lien avec les engagements ESG du Groupe, en particulier dans les domaines sociétal et environnemental a été soumise ex post à l'Assemblée générale du 14 mai 2025. Ces critères de performances ESG au titre de 2024 ont fait l'objet d'une revue par le Comité, avant d'être approuvés par le Conseil d'administration le 4 février 2025.

Dans la perspective de l'Assemblée générale du 20 mai 2026, le Comité a examiné lors de ses séances, particulièrement celle du 29 janvier 2026, l'ensemble des résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, qui ont été arrêtées par le Conseil lors de sa séance du 3 février 2026.

12- Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

Les éléments de la politique de rémunération sont présentés au point 9 du présent document.

10.1.3 Gestion des risques

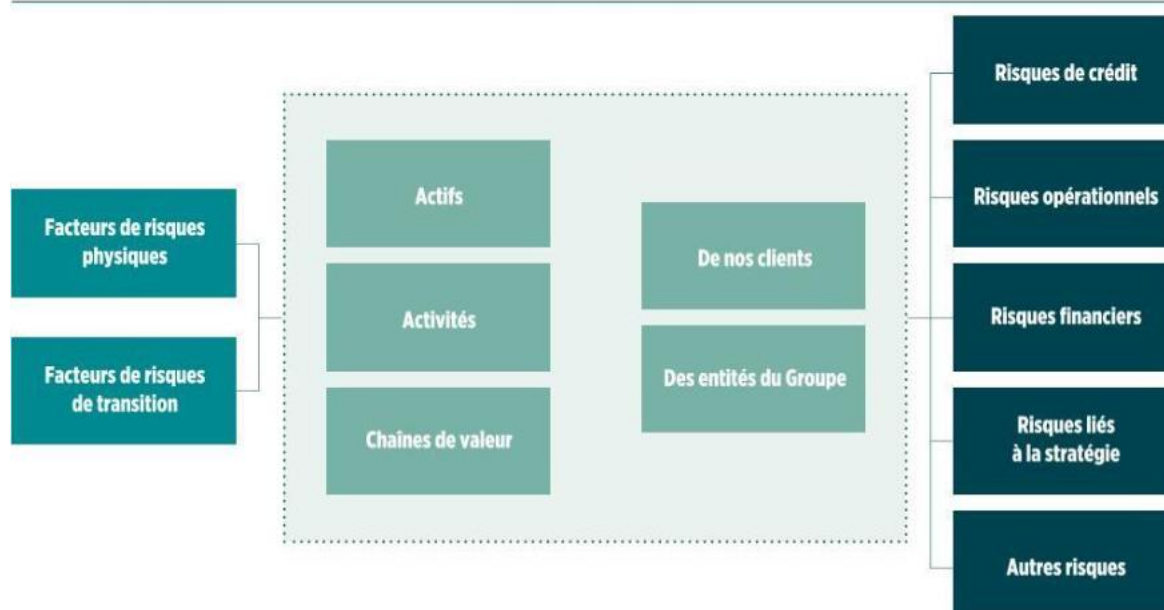
Le dispositif de gestion des risques environnementaux du Groupe Crédit Agricole a pour objectif la prise en compte des interactions entre les systèmes naturels (atmosphère, hydrosphère, géosphère et biosphère) et les activités humaines se transmettant aux risques bancaires, à la fois au travers de facteur de risques climatiques physiques (périls générés ou influencés par le changement climatique, tels que les inondations et sécheresses), de facteurs de risques climatiques de transition (incidences des actions économiques, technologiques, réglementaires visant à diminuer les émissions de GES), et d'autres facteurs de risques environnementaux. Les différents facteurs de risques environnementaux, qui peuvent se manifester sur divers horizons temporels avec une intensité et une fréquence variable, sont intégrés de manière différenciée dans le cadre de gestion des risques global, avec une approche prioritaire pour les facteurs liés au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole met en place une approche structurée et cohérente pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques environnementaux, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques. Les risques environnementaux sont considérés comme un des risques majeurs du Groupe et sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs. En ce sens, ils font à la fois l'objet d'un suivi dédié, avec des effectifs dédiés au sein de la ligne métier Risques (pilotée par la Direction des risques Groupe), et sont intégrés dans les dispositifs existants d'identification, d'évaluation, de gestion et de reporting des autres catégories de risques. Le Groupe fait continuellement évoluer ces dispositifs pour les aligner avec les avancées méthodologiques, les nouvelles sources de données et les évolutions réglementaires dans le domaine ESG.

Définitions des risques environnementaux et cadre méthodologique

Le Groupe Crédit Agricole définit les risques environnementaux comme les risques portés par le Groupe résultant de l'impact actuel ou futur de facteurs de risques environnementaux sur les activités et actifs de nos contreparties ou ceux du Groupe. Les facteurs de risques environnementaux se matérialisent donc au sein des catégories traditionnelles de risques.

Cette définition et la classification des facteurs de risques qui lui est liée s'appuient sur les expertises et analyses internes du Groupe en lien avec des normes et référentiels externes, notamment ceux partagés par l'ABE et la BCE.



Les facteurs de risques environnementaux sont classés en différentes catégories à des fins d'analyse, de gestion et de reporting. Les principales catégories de facteurs de risques environnementaux sont les facteurs de risques physiques et les facteurs de risques de transition.

Facteurs de risques physiques

Les facteurs de risques physiques regroupent les impacts sur les activités humaines d'événements météorologiques extrêmes, de modifications progressives du climat, de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) et des risques biologiques.

Facteur	
Température	Vague de chaleur
	Feu de forêt
	Augmentation de la température moyenne
	Vague de froid, gel
Vent	Tempête
	Orage
	Tornade
	Ouragan/cyclone
Eau	Sécheresse (météorologique, agricole, hydrologique)
	Inondation (par ruissellement, fluviale, remontée de nappe phréatique, côtière)
	Neige
	Grêle
	Hausse du niveau de la mer
Géologie	Retrait-gonflement des argiles
	Mouvement de terrains (glissement, effondrement de terrain)

	Érosion côtière
	Activité sismique (séisme, tsunami, éruption volcanique)
Biologie	Perte de biodiversité
	Espèce invasive et ravageur
	Agent pathogène
Pollution	Pollution des écosystèmes

Facteurs de risques de transition

Les facteurs de risques de transition regroupent l'ensemble des processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Catégorie de facteur	Facteur
Décision des autorités (exécutives, législatives, judiciaires)	Évolution réglementaire
	Autorisation et contrainte d'activité
	Taxe, impôt, subvention
Évolution de marché	Amende, condamnation
	Évolution de comportement d'acteur (consommateurs, fournisseurs, employés, investisseurs)
	Évolution de prix
Évolution technologique	Substitution de produits et services existants par d'autres plus durables
	Coûts et pertes liées aux nouvelles technologies bas-carbone (dont R&D)
Obligation contractuelle	Définition et respect d'une obligation contractuelle liée à des facteurs environnementaux
Obligation non contractuelle	Définition et respect d'un engagement environnemental non contractuel

En raison de la nature spécifique des facteurs de risques environnementaux, leur gestion nécessite la prise en compte de différents horizons de temps et scénarios.

Le Groupe Crédit Agricole a défini quatre horizons de temps pour son cadre de gestion des risques environnementaux, choisis non seulement pour s'aligner sur les cycles opérationnels et budgétaires actuels, mais aussi pour assurer la cohérence avec les objectifs stratégiques à plus long terme et les engagements globaux en matière de climat. Le choix de ces horizons de temps est également lié au profil de nos portefeuilles et à leur maturité moyenne effective au titre de nos activités de crédit :

- l'horizon à court terme est fixé à un an, en alignement avec l'horizon budgétaire et la fréquence de mise à jour des cadres de gestion des risques du Groupe ;
- le moyen terme est fixé à 2030, aligné sur les cibles intermédiaires *Net Zero Banking Alliance*³ (NZBA) et sur les objectifs exprimés par l'Union européenne dans le cadre du paquet législatif "*Fit for 55*" ;
- l'horizon long terme est fixé à 2040 pour capturer la part long terme de nos expositions ;

³ En octobre 2025, la coalition a été impactée par une évolution stratégique dont les contours seront stabilisés dans un délai compris entre six mois et un an.

- le très long terme, défini à 2050, s'aligne sur les délais fixés dans nos engagements NZBA⁴.

Le Groupe Crédit Agricole utilise différents scénarios climatiques et économiques afin de réaliser des évaluations prospectives des impacts des facteurs de risques environnementaux. La modélisation des impacts des facteurs de risques physiques climatiques s'appuie sur projections climatiques alignées avec les scénarios climatiques RCP4.5 et RCP8.5. La modélisation des impacts des facteurs de risques de transition climatiques s'appuie sur trois scénarios définis par le *Network for Greening the Financial System* (NGFS) :

- Net Zéro 2050 (ordonné) esquisse un avenir ambitieux mais réalisable où les efforts mondiaux conduiront à des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre d'ici 2050, en visant à limiter le réchauffement à + 1,5 degré Celsius d'ici 2100 ;
- la transition retardée (désordonné) présente un monde où les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont reportés, conduisant à une augmentation de + 1,6 degré Celsius d'ici 2100 ;
- politiques actuelles (*Hot House World*), projette les résultats de la poursuite des trajectoires politiques actuelles, ce qui se traduira par une hausse de la température mondiale d'environ + 3 degrés Celsius d'ici 2100.

Identification des canaux de transmission

Le Groupe Crédit Agricole a étudié les canaux de transmission possibles des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques afin d'identifier les canaux de transmission pertinents et les zones de risques les plus sensibles. Cette identification permet ensuite de prioriser les analyses d'évaluation de matérialité des facteurs de risques environnementaux et le développement du dispositif de gestion des risques.

Cette analyse a été réalisée sur les principaux risques du Groupe (crédit, opérationnel, liquidité, marché, réputation, contentieux et stratégique). Pour cet exercice, chaque catégorie de risque a été décomposée en sous-catégories ou portefeuilles. Les canaux de transmission possibles ont été identifiés et évalués qualitativement, pour chaque facteur de risque environnemental, par les experts de risques internes, sur la base des analyses d'événements de risques passés et actuels, d'études économiques passées ou prospectives internes et externes, de publications des régulateurs et superviseurs.

L'analyse des canaux de transmission fait apparaître différents ordres d'importance des impacts possibles des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques :

- Le risque de crédit est la catégorie de risque la plus sensible, à la fois pour les facteurs de risques environnementaux physiques et de transition, avec toutefois des canaux de transmissions et des importances différentes en fonction des facteurs de risques, des portefeuilles et des secteurs d'activités financés ;
- Parmi les autres catégories de risques, les risques opérationnels sont plus sensibles aux facteurs de risques physiques tandis que les autres catégories sont plus sensibles aux facteurs de risques de transition, toutefois à des niveaux moins importants.

Les analyses d'identification des canaux de transmission ont été déclinées au niveau local par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est sur la base des éléments transmis par la Direction des Risques de Crédit Agricole S.A. Ces analyses permettent d'aboutir aux mêmes conclusions que celles du Groupe Crédit Agricole, s'agissant de l'ordre d'importance des impacts possibles des facteurs de risques environnementaux sur les catégories de risques suivantes :

- Le risque de crédit ;
- Le risque opérationnel.

⁴ En octobre 2025, la coalition a été impactée par une évolution stratégique dont les contours seront stabilisés dans un délai compris entre six mois et un an.

L'analyse des canaux de transmission réalisée a été présentée à la gouvernance exécutive et élective de la Caisse Régionale en 2025.

Mesure des risques et identification des risques significatifs

Le Groupe Crédit Agricole a développé des méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques, afin de mesurer ces impacts de manières historique et prospective sur différents horizons de temps et scénarios et de comparer ces impacts aux indicateurs de risque du Groupe (analyse par seuil de matérialité). Toutefois, si la qualité et la disponibilité des données et méthodes de quantification ont été continuellement améliorées ces dernières années, tant au sein du Groupe qu'au sein des parties prenantes externes, de nombreuses limites existent encore et les conclusions obtenues doivent donc être interprétées avec prudence. Le Groupe adapte donc progressivement ses méthodes de quantification afin de prendre en compte ces améliorations régulières.

Les méthodes de quantification historique des impacts des facteurs de risques environnementaux reposent sur des analyses des événements de risques passés et actuels et sur des études de corrélation entre la survenance de périls environnementaux et l'évolution des indicateurs de risques (la survenance passée de facteurs de risques de transition étant faible). Ces méthodes sont notamment limitées par le manque de données détaillées concernant les facteurs de risques environnementaux, dans un contexte où ces risques ne faisaient pas encore l'objet d'une attention poussée par l'ensemble des parties prenantes, les publications de données exploitables étant alors limitées. Ces limites sont compensées par des analyses manuelles lorsque possible.

Les méthodes de quantification prospectives des impacts des facteurs de risques environnementaux reposent sur des bases de données prospectives externes de sources publiques (institutions nationales ou internationales, organismes de recherche...) ou privées (agences de notation, réassureurs...), sur des données internes collectées et sur des méthodes de modélisation développées pour chaque catégorie de risque (dont des *stress tests*). Ces méthodes sont notamment limitées par la disponibilité et la qualité des données, les incertitudes liées aux scénarios et la non-linéarité des impacts. Ces limites sont compensées par l'usage de proxy, la prise en compte de paramètres conservateurs et des évaluations de risque brut.

En complément des analyses de matérialité menées par le Groupe et détaillées ci-dessous, le Groupe a intégré les facteurs de risques environnementaux dans l'ensemble de son dispositif ICAAP. La démarche ICAAP du Groupe couvre l'évaluation du besoin de capital économique ainsi que le programme de stress-tests, permettant d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables. Cette intégration comprend donc le processus d'identification des risques majeurs, la quantification de l'éventuel besoin de capital économique, le programme de stress-tests et le volet qualitatif. Cette intégration se fait au travers des différentes typologies de risques (risque de crédit, de marché, opérationnel), les facteurs de risques environnementaux influençant ces risques.

Les paragraphes suivants décrivent les principales analyses réalisées par le Groupe, par catégorie de risque. En synthèse leur matérialité reste faible à moyenne au regard de l'appétit au risque et gérable au niveau du Groupe.

Analyse historique des effets des facteurs de risques physiques climatiques sur le risque de crédit

Les conséquences des risques physiques peuvent à court terme impacter les activités et actifs physiques financés, ou pris en garantie par les entités du Groupe Crédit Agricole, pesant ainsi directement sur les pertes encourues en cas de défaut. La probabilité de défaut pourrait ainsi se voir affectée directement ou indirectement par le risque physique.

Concernant les contreparties Entreprise, l'analyse de matérialité repose sur une analyse des alertes de crédit de niveau Groupe. Cette analyse montre qu'en 2025, les occurrences de facteurs de risques climatiques dans les alertes de crédit ont augmenté par rapport aux années précédentes. Cette tendance émane essentiellement de contreparties en lien avec les secteurs Agriculture et Agroalimentaire (impactées par des aléas climatiques successifs en 2022-2023-2024) et Automobile (en raison de la transition erratique du marché européen vers l'électrique). Cette analyse permet également d'identifier que l'origine des difficultés économiques de nos contreparties est souvent multifactorielle : la présence d'un facteur de risque climatique s'additionne à d'autres facteurs mais, au niveau du portefeuille, ne génère pas à date de dégradation significative du profil de risque.

La même analyse de matérialité a été menée au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est en 2025, sur une période de référence historique de 2 ans s'agissant des contreparties Entreprise. Les conclusions sont identiques car ce sont essentiellement les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'automobile qui ont été impactés, à la fois par des événements de risques physiques (pour les deux premiers secteurs en raison de leur vulnérabilité aux aléas climatiques) mais aussi par le risque de transition (s'agissant du secteur automobile et des changements de comportement des consommateurs / évolution du marché).

Concernant les contreparties Particuliers et Professionnels, l'analyse de matérialité repose sur une analyse de corrélation entre événements de défaut et survenance d'une catastrophe naturelle, sur les dix dernières années. Il est à noter que les données historiques disponibles dans les systèmes d'information, permettent uniquement de mesurer le risque net, notamment après intervention des assurances auprès des clients. Cette analyse ne montre pas de corrélation à date, conclusion cohérente avec celle de la Banque de France. Par ailleurs, elle couvre en priorité les catégories de risques pertinentes pour la France, telles que les inondations, les vagues de sécheresse, les phénomènes de glissement de terrain ainsi que les orages cycloniques aigus. L'impact limité constaté peut être expliqué par le rôle des assureurs et ainsi que des politiques nationales d'indemnisation en cas de sinistre lié à des catastrophes naturelles.

En conséquence et au regard de ces résultats, à date, l'historique sur le risque physique ne peut être considéré comme significatif dans le cadre de son intégration dans les modèles de probabilité de défaut. Néanmoins cet exercice est intégré de manière pérenne dans les travaux du Crédit Agricole et permettra ainsi la réévaluation de ces résultats de manière périodique.

Analyse prospective des effets des facteurs de risques physiques climatiques sur le risque de crédit

Concernant le secteur de l'Immobilier résidentiel, la démarche adoptée a permis d'évaluer les impacts directs des catastrophes naturelles sur les portefeuilles des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises, couvrant ainsi 90% des encours de prêts avec hypothèque ou garantie au niveau du Groupe Crédit Agricole. Les effets des événements de sécheresse ainsi que les inondations fluviales, ont fait l'objet d'une analyse prioritaire en raison de leur impacts directs sur les structures des bâtiments. La méthode a permis de croiser deux indicateurs clés, le taux de retrait de gonflement des sols (RGA) ainsi que le taux d'humidité (*Soil Wetness Index*) afin d'identifier les zones où le risque physique est prédominant. Par ailleurs, le risque a été évalué à travers les différents horizons de temps court, moyen et long terme, en ligne avec les scénarios de référence du NGFS. Concernant le risque d'inondation et de sécheresse, le scénario RCP 8.5 a été intégré. En complément, les impacts ont été analysés au niveau de certains pays permettant de mettre en exergue des différences géographiques parfois prononcées, sur le surcoût du risque en cas d'événements chroniques et aigus. Ainsi les impacts sur le *Loss Given Default* et le coût du risque ont été estimés en intégrant un taux de perte de valeur sur la propriété ainsi qu'un niveau de choc sur la valeur du collatéral. L'analyse conclut à des impacts contenus sur l'ensemble des horizons de temps définis par le Groupe.

Concernant les secteurs de l'Immobilier commercial, des ETIs, PME et Grandes entreprises, la méthode d'analyse choisie a consisté à prendre en compte la localisation et la répartition géographique des actifs, lorsque disponible. Par ailleurs, une étude sectorielle dédiée a été menée permettant d'établir une classification des secteurs et sous-secteurs, selon un degré de vulnérabilité, et d'identifier les poches de vulnérabilité plus localisées. Une analyse géographique par pays a été effectuée en utilisant des données macro-économiques se basant sur des différentes sources externes, telles que la Banque mondiale, des agences de notations, etc. L'analyse de ces sources a permis d'établir une catégorisation du risque sur une échelle de 5 niveaux pour l'axe « géographie » et 3 niveaux pour l'axe « secteur ». Cette approche a permis d'évaluer le niveau de sensibilité des portefeuilles aux risques climatiques aigus et chroniques, et de tester les corrélations éventuelles entre la qualité de la notation crédit et la sensibilité au risque climatique physique. Les résultats montrent une sensibilité légèrement accrue aux risques aigus, certaines combinaisons de géographies et secteurs montrent des sensibilités plus prononcées.

Concernant le secteur de l'Agriculture et les contreparties Professionnelles, le Groupe Crédit Agricole a évalué la matérialité financière des impacts des facteurs de risques climatiques sur le risque de crédit de ce portefeuille, en France à la maille départementale. Il ressort de cette évaluation que, quel que soit les scénarios, l'impact des facteurs de risques climatiques en coût du risque est globalement faible à l'échelle du portefeuille, à l'exception des phénomènes liés au froid (dont le gel) à très long terme. A noter toutefois que des impacts plus significatifs et donc matériels, pourraient survenir à l'échelle de certains départements. De

manière globale, ces impacts augmenteront progressivement au cours des prochaines décennies et nécessiteront des actions de la part de l'ensemble des parties prenantes du secteur. Les défis les plus importants se situent certainement au-delà des horizons de temps de cette analyse. L'agriculture française est cependant confrontée à des conditions météorologiques changeantes et à des aléas climatiques réguliers, la poussant à s'adapter continuellement.

S'agissant de la Caisse Régionale de Centre Est, une analyse de l'impact potentiel des risques physiques à dire d'expert a été réalisée sur le portefeuille de crédit sur 6 principaux secteurs :

- Immobilier résidentiel
- Immobilier commercial
- Agriculture,
- Agroalimentaire,
- Distribution et industrie des biens de grande consommation et
- Tourisme / Hôtellerie / Restauration

Cette analyse sectorielle prospective a consisté à (i) étudier l'impact des risques environnementaux sur les portefeuilles de crédit de la Caisse Régionale (ii) comprendre les opportunités, les menaces pour nos clients et donc pour la stratégie commerciale de la Caisse et enfin, (iii) décrire les initiatives existantes & à venir pour faire face à ces risques. Cet exercice a permis d'analyser la vulnérabilité du portefeuille de crédits de la Caisse Régionale aux principaux risques physiques du territoire de la Caisse Régionale de Centre Est (essentiellement sur les 4 principaux départements du territoire : Rhône, Ain, Saône & Loire et Isère), sur un horizon de temps allant de 2025 à 2050, avec des cotations à dire d'expert sur l'impact potentiel à court, moyen, long et très long terme.

Analyse prospective des effets des facteurs de risques de transition climatiques sur le risque de crédit

Le risque de transition a été évalué dans la continuité des analyses de matérialité financière menées, en tenant compte des quatre horizons de temps court, moyen, long et très long terme, pour les secteurs les plus émissifs et les plus sensibles aux effets de la transition climatique.

Sur la base des méthodologies appliquées par le Groupe, ainsi que des travaux conduits avec les autorités de supervision, une estimation de l'impact sur le coût du risque a conclu à un impact global limité, déjà couvert par les stratégies de provisions. L'ensemble des analyses menées ont permis d'évaluer le coût du risque additionnel, engendré par les risques climatiques physique et de transition à travers les différents horizons de temps définis par les scénarios.

Concernant le secteur de l'Immobilier résidentiel, la méthode choisie prend en compte les effets sectoriels via l'application de matrices de migration basée sur des données de croissance sectorielle pour les différents scénarios. Cette démarche a permis de déterminer l'impact sur le *Loss Given Default*. L'analyse menée a révélé que sur l'ensemble des horizons de temps ainsi que sur l'ensemble des scénarios, le risque de transition s'avère être peu significatif.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse menée que le risque de transition pour le secteur de l'Immobilier commercial est modéré pour l'ensemble des horizons de temps et des scénarios. Concernant le secteur des entreprises et PME, le risque de transition est modéré pour les horizons court, moyen et long terme sur l'ensemble des scénarios, et se révèle peu significatif à très long terme sur les scénarios NGFS Net Zero et Politiques actuelles.

À ce stade, de tous les risques analysés, les résultats montrent que le risque de transition est celui qui est considéré comme le plus significatif à moyen terme. Malgré tout, celui-ci reste en dessous des seuils de matérialité financière établis dans le cadre de la méthodologie Groupe.

Une analyse de l'impact potentiel des risques de transition pour la Caisse régionale a été réalisée à dire d'expert sur le portefeuille de crédit sur 6 principaux secteurs précédemment cités.

Cette analyse sectorielle prospective a permis d'analyser la vulnérabilité potentielle du portefeuille de crédits de la Caisse Régionale au risque de transition (essentiellement sous l'angle risque réglementaire, risque technologique, risque de changement de marché ou de la demande, ou risques liés aux engagements climatiques et environnementaux) sur un horizon de temps allant de 2025 à 2050, avec des cotations à dire d'expert sur l'impact potentiel à court, moyen, long et très long terme. Il en ressort que la sensibilité au risque de transition est différente selon les secteurs et les sous-facteurs de risques.

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque opérationnel

L'analyse des canaux de transmission a permis d'identifier l'inondation comme le principal facteur de risque climatique lié aux risques opérationnels. Par ailleurs, l'identification des impacts actuels des facteurs de risques climatiques est en place au travers de la collecte des incidents et des alertes. Actuellement identifiés dans les pertes grâce à un mot clé, une nouvelle donnée sera intégrée dans les outils de collecte des pertes opérationnelles en 2026.

Bien que pouvant représenter un volume significatif au niveau local ou régional, ces pertes sont, à ce stade, considérées comme peu significatives puisqu'elles représentent sur la période 2015 – S1 2025, entre 0,02% et 0,86% du total des pertes liées aux risques opérationnels au niveau du Groupe Crédit Agricole, et ne nécessitent pas à court terme de changement du cadre de gestion des risques opérationnels. Il est à noter que les événements associés aux risques physiques référencés par les institutions financières membres dans la base ORX (Operational Riskdata Exchange) sont majoritairement issus d'événements d'inondations.

L'identification des impacts actuels des facteurs de risques climatiques est en place depuis plusieurs exercices au travers de la collecte des incidents et des alertes et dans les pertes grâce à un mot clé.

Une analyse prospective a permis de compléter les résultats de l'analyse rétrospective à la fois en termes de périmètre couvert et de méthode. Cette analyse a été conduite en utilisant les 3 scénarios du NGFS sur les 4 horizons de temps décrits ci-dessus. L'analyse rétrospective des facteurs de risques climatiques a permis d'identifier l'inondation comme étant le risque prépondérant pour le Groupe. Par ailleurs, les données du Groupe lui ont permis de géolocaliser ses actifs en France, afin d'alimenter cette analyse. Cette méthode a permis de cartographier les régions les plus impactées en termes de pertes opérationnelles liées aux risques physiques d'inondation, et d'en estimer les pertes prospectives selon les scénarios. Les résultats de quantification sont des estimations brutes, avant prise en compte des garanties (dont assurance).

S'agissant de la Caisse Régionale de Centre-Est : Les analyses réalisées par la Direction des Risques du Groupe permettent de couvrir son territoire. Celles-ci identifient effectivement l'inondation comme étant un risque prépondérant sur son territoire.

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque de marché

Sur la base de l'analyse du NGFS et à l'instar des exercices de stress climatiques réglementaires proposés dans le passé par l'ACPR et la BCE, il apparaît que les facteurs de risque climatiques les plus significatifs pour les positions de marché émanent des risques de transition. Ces derniers étant plus susceptibles de générer des impacts systémiques, et donc de générer des impacts sur des positions de marché qui concernent plutôt de grandes entreprises.

Ces facteurs de risques de transition peuvent être liés à la pénalisation par les pouvoirs publics des activités contribuant aux dérèglements climatiques, par des émissions de gaz à effet de serre élevées. Cela peut concerner par exemple la mise en place d'une fiscalité climatique (ou à l'inverse de subventions), d'exigences réglementaires, de politiques contraignantes de l'énergie et des transports (par exemple réduction des émissions de CO₂), d'interdiction de certains matériaux/produits chimiques nocifs pour l'environnement, etc.

Il se peut également que les entreprises rencontrent des difficultés à adapter leurs modèles économiques aux nouveaux paradigmes : changements de comportement des investisseurs, des consommateurs, fournisseurs ou employés, évolutions technologiques.

Ces facteurs climatiques s'appliquent à toutes les expositions des activités de marché, crédit et actions, et plus particulièrement à celles des secteurs les plus intensifs en carbone. Ces expositions et leur sensibilité ont été cartographiées selon la nomenclature statistique européenne des activités économiques NACE (Nomenclature des Activités Economiques). Les taux d'intérêt et d'inflation peuvent également être reliés aux facteurs de risque climatique.

Pour évaluer la matérialité des risques climatiques, les pondérations de risque calibrées selon un scénario de transition désordonnée sont appliquées aux sensibilités des expositions. Ce scénario a été conçu en cohérence avec les projections du NGFS, en particulier sur les prix du carbone et les émissions de CO₂. Les pondérations pénalisent les secteurs sensibles aux risques climatiques.

Une simulation a été réalisée sur le portefeuille de négociation de Crédit Agricole CIB et a montré la faible matérialité des risques climatiques sur les positions de marché crédit et action.

La Caisse Régionale de Centre Est n'étant pas ou très peu exposée au risque de marché, les analyses réalisées par le Groupe s'appliquent donc à la Caisse Régionale, sans déclinaison locale.

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque de liquidité

Le risque de liquidité pour un établissement bancaire peut émaner de la réduction des dépôts de sa clientèle et/ou du blocage des mécanismes de refinancement. La gestion du risque de liquidité est coordonnée pour le Groupe Crédit Agricole par la Direction du Pilotage Financier Groupe, au sein de la Direction Finance de Crédit Agricole S.A.

Le pilotage du risque de liquidité s'appuie également sur des indicateurs produits par les entités du Groupe et consolidés. Il est piloté en outre à travers des stress tests réguliers, sur deux horizons de temps, l'un à court terme (moins de trois mois) et l'autre à moyen terme (à trois ans).

La Direction des risques Groupe assure un second regard sur la gestion du risque de liquidité au travers des normes, indicateurs, limites, et participe aux instances de gouvernance de la liquidité.

Sur le volet risque physique, en réponse à une catastrophe, les entreprises peuvent être amenées à utiliser une partie de leurs réserves et lignes de crédits pour couvrir leurs besoins ou pertes immédiats, entraînant alors une réduction des dépôts à vue et une augmentation du recours au crédit. Cependant, dans un second temps, les fonds retirés sont susceptibles d'être réintroduits dans l'économie (via les règlements aux sociétés de travaux en charge des réparations) et donc de revenir vers les banques via la clientèle entreprise. La couverture d'assurance peut également atténuer les pertes, et la nature locale des catastrophes naturelles limite leur impact sur une banque globale comme le Groupe Crédit-Agricole.

Pour se prémunir de ces risques, le Groupe Crédit Agricole assure une veille des événements climatiques majeurs et réalise des études ad hoc sur base d'événements climatiques majeurs. C'est dans ce sens qu'un certain nombre d'analyses ont été réalisées (tempête Alex en région PACA, inondations dans les bassins de l'Aa, de la Liane et de la Canche, etc.), démontrant à ce stade l'absence d'impact de tels événements au niveau local, et à plus forte raison au niveau du Groupe.

Les risques de transition affectent le risque de liquidité de plusieurs manières. Premièrement, ils peuvent réduire la valeur des réserves de liquidité dans les banques centrales si la structure de valorisation des collatéraux venait à évoluer. Pour le Crédit Agricole, ce risque est considéré comme faible, car ces dépôts sont peu sensibles aux risques climatiques et sont protégés par des stratégies efficaces de gestion des risques. Deuxièmement, la réputation de la Banque pourrait être affectée si elle ne respectait pas ses engagements climatiques, ce qui pourrait détériorer la confiance des clients et investisseurs institutionnels. Des stress tests ont été réalisés au 1er Trimestre 2025 sur base de scénarios mêlant ces composantes sur plusieurs horizons de temps. Il est ressorti de ces exercices que le Groupe peut absorber les conséquences de ces événements adverses sans mise en danger de ses équilibres de liquidité.

S'agissant de la Caisse Régionale de Centre Est, les cotations à dire d'expert réalisées révèlent que l'impact des risques environnementaux sur le risque de liquidité est plutôt faible.

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque de réputation

Le Groupe Crédit Agricole communique depuis plusieurs années sur ses engagements environnementaux et sociétaux. La nature de ses activités, la composition du portefeuille d'entreprises et le rayonnement international du Groupe l'exposent aux risques de réputation et de potentiels litiges liés aux thématiques climatiques.

Afin de gérer ces risques, le Crédit Agricole déploie un dispositif axé sur :

- La prévention de ces risques : une analyse spécifique est réalisée et qui permet une détection précoce des signaux susceptibles d'entraîner des risques de réputation du Groupe y compris sur le volet clients confrontés à une exposition médiatique ou faisant l'objet de litiges et selon leur exposition ;
- La gestion de ces risques : le Crédit agricole s'est engagé dans un dialogue ouvert avec les parties prenantes de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales et les associations et répond aux sollicitations d'explications qui lui sont transmises. En outre, un dispositif de gestion des crises réputationnelles est en place afin, le cas échéant, de gérer et de limiter les impacts de potentielles mises en cause.

Ce dispositif est déployé de manière transverse au sein des Directions engagement sociétal clients, juridiques, conformité, communication, risques, en lien permanent avec le management afin d'assurer une coordination optimale quant à la gestion des cas de controverses.

L'impact du risque physique sur la réputation est assez limité ; néanmoins la gestion du risque opérationnel dérivé peut avoir des effets indirects négatifs sur l'image du Groupe et de la qualité de ses opérations. Le risque de transition et la capacité du Crédit Agricole à accompagner ses clients les plus vulnérables et exposés au risque de transition pourrait avoir un effet plus direct sur l'image du groupe.

L'analyse de matérialité a pris en compte une revue détaillée et rétrospective des controverses auxquelles le Crédit Agricole a fait face sans pour autant avoir subi des poursuites. La plus grande partie de ces controverses sont issues d'ONG. Bien que le Crédit Agricole n'ait jamais fait l'objet de poursuite, l'environnement du risque de réputation climatique évolue avec des attentes croissantes des ONG et d'une augmentation de la sensibilité de l'opinion publique aux sujets climatiques. Celles-ci touchant principalement, et selon les analyses de bases de données extérieures, les secteurs des énergies fossiles, les allégations autour des pratiques de greenwashing, ainsi que le non-respect des engagements publics.

Le Groupe Crédit Agricole considère les risques de réputation en lien avec les risques physiques et risques de transition comme une conséquence des risques primaires et sont jugés limités à court terme (à un an). Ils peuvent, sur la base des éléments connus à date et de l'évolution de la réglementation, être considérés de niveau modéré à moyen / long terme (2030 / 2050). Un dispositif d'encadrement et de pilotage est en place. S'agissant de la Caisse Régionale de Centre Est, l'impact des risques environnementaux sur le risque de réputation est jugé plutôt limité eu égard à la nature des activités de la Caisse Régionale. Les analyses de niveau Groupe sont à un niveau modéré compte tenu de la multiplicité des activités au sein du Groupe et de leurs situations géographiques.

Analyse des effets des facteurs de risques environnementaux autres que climatiques

L'analyse de matérialité des facteurs de risques environnementaux autres que climatiques repose sur une surveillance des risques à date et sur des analyses prospectives, sans toutefois pouvoir aller jusqu'à des mesures d'impacts en paramètres de risques étant donné les limites actuelles de données et de méthodes (dont l'absence de scénario).

Le suivi des risques à date montre le faible impact de ces facteurs de risque sur les différentes catégories de risques. Les analyses prospectives sur les contreparties du Groupe montrent une vulnérabilité faible à moyenne du portefeuille dans son ensemble, et permettent une priorisation des secteurs à couvrir par une gestion des risques environnementaux dans les procédures et processus.

Dispositif de gestion des risques environnementaux

Le dispositif de gestion des risques environnementaux s'inscrit dans le cadre et les processus existants d'identification, d'évaluation, de gestion et de reporting des risques du Groupe, de manière spécifique et en tant que facteur des autres catégories de risques. Les processus de gestion des risques du Groupe sont progressivement mis à jour pour y intégrer les facteurs environnementaux jugés pertinents sur la base des analyses de risques réalisées, en ligne avec les exigences réglementaires. Ces processus sont notamment définis au niveau Groupe et déclinés dans les entités en fonction des caractéristiques propres à leur métier. Cette intégration est revue par le superviseur (revue thématique, mission d'inspection sur site) et les conclusions sont intégrées dans le dialogue prudentiel, dans le volet P2R du SREP (tout comme les tests de résistance climatique).

Cadre global

Les risques environnementaux sont intégrés dans l'ensemble des aspects du dispositif de gestion des risques du Groupe, tels que présentés dans le Pilier 3 :

- Déclaration d'appétit pour le risque : les facteurs de risques environnementaux sont suivis soit grâce aux indicateurs de risques couvrant les différentes catégories de risques et intégrant les impacts des facteurs de risques environnementaux, soit au sein d'indicateurs dédiés, complétés de limites et/ou de seuils d'alerte ;
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est suit le risque environnemental dans le cadre de son appétit pour le risque à travers d'un indicateur portant sur le risque de transition en 2025.

- Instances de gouvernance : l'impact des facteurs de risques environnementaux est intégré dans les processus de déclarations des risques auprès des instances exécutives (notamment le Comité des risques Groupe) et du Conseil d'administration (Comités spécialisés et Conseil d'administration). La surveillance et le reporting des risques environnementaux se fait soit au sein des processus de gestion des différentes catégories de risques (par exemple au sein des cadres de risques métiers ou entités annuels), soit au sein de processus dédiés aux risques environnementaux (par exemple au sein du cadre de risques environnementaux annuel) ;
Au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est, l'impact des facteurs de risques environnementaux est intégré dans les reportings auprès des différentes instances de gouvernance exécutives ou de supervision : Comité de Pilotage des risques, le Comité de Contrôle interne, Comité de Direction sociétal et Comité des risques (Comité spécialisé du Conseil d'administration) ou encore au Conseil d'administration.
- Culture risque : le Groupe propose des modules de formation sur la gestion des risques environnementaux adaptés aux besoins des collaborateurs, notamment en format e-learning ;
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est déploie les modules de formation du Groupe sur la gestion des risques environnementaux et veille à ce qu'ils soient réalisés par les métiers concernés, des formations sur les risques climatiques sont également réalisées en interne auprès de la gouvernance (élective en décembre 2025) mais également aux référents RSE lors des Clubs RSE afin qu'ils diffusent la culture risque au sein de leurs équipes ;
- Dispositif de stress test : le Groupe a participé aux multiples exercices de stress test menés par le superviseur en 2021, 2022 et 2024, et mis en place un dispositif de stress test environnemental interne ;
- Procédures de contrôle interne et gestion des risques : Le Groupe Crédit Agricole intègre progressivement dans tous ses processus pertinents la gestion des risques environnementaux, cela se traduisant formellement au sein de normes et de procédures. Cette intégration se fait soit au sein des dispositifs de contrôle interne des différentes catégories de risques soit au sein de nouveaux processus dédiés aux risques environnementaux. Par exemple, des analyses de transactions sensibles aux risques environnementaux sont menées lors de la phase d'origination de crédit pour les portefeuilles pertinents et prioritaires identifiés lors des analyses de matérialités.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est intègre progressivement la prise en compte des facteurs de risques environnementaux dans les processus pertinents pour lesquels un impact potentiel de ceux-ci a été identifié.

Méthodes d'atténuation des risques

Les méthodes pertinentes d'atténuation des impacts des facteurs de risques environnementaux sont identifiées au sein des processus d'identification des risques, menaces et opportunités du Groupe puis mises en place au sein des processus de définition de la stratégie et de gestion des risques du Groupe.

La stratégie du Groupe, qui consiste à orienter les portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés vers l'accompagnement de la transition énergétique, doit permettre de diminuer le risque brut à terme et d'améliorer le niveau de résilience du Groupe. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole participe à des initiatives ou a rejoint des alliances/coalitions assorties d'engagements d'approches méthodologiques ou permettant de contribuer à élaborer des standards de place, notamment au sein d'alliances Net Zéro. De plus, le Groupe définit des politiques sectorielles RSE explicitant les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans ses politiques de financement et d'investissement.

Le Groupe a pris des mesures pour renforcer le cadre de gestion des risques, notamment par :

- Un suivi régulier de ses événements de risques générés par des facteurs environnementaux et de l'évolution de son exposition aux facteurs de risques environnementaux. Ces suivis et analyses font l'objet de reporting et nourrissent les décisions de gouvernance des risques.
- Des analyses de matérialité des facteurs de risques environnementaux sur différentes géographies (France, Etats-Unis), secteurs d'activité (Agriculture, Immobilier résidentiel), thématiques (Nature).

Ces analyses sont complétées par la définition d'un plan d'actions visant à améliorer ou compléter le cadre méthodologique de ces analyses.

- L'évaluation de l'impact des risques environnementaux sur l'adéquation en capital économique et le développement des méthodes afin de prendre en compte les risques environnementaux, lorsque pertinent ;
- Enfin, l'intégration de ces risques dans le dispositif de contrôle permanent avec un référentiel commun de contrôles couvrant les risques inhérents à la thématique ESG et qui s'enrichira progressivement.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est renforce également le cadre de gestion des risques par la prise en compte des facteurs de risques environnementaux au sein notamment des dispositifs suivants :

- Dans les processus de gestion des risques : d'analyser les risques environnementaux et plus généralement des risques ESG lors de l'émission des avis risques indépendants relatifs aux opérations d'investissements ; de détecter les risques environnementaux dans la collecte des incidents opérationnels et lors de la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels.
- Dans les procédures de contrôle interne : de compléter ou d'adapter le plan de contrôle permanent pour s'assurer de la prise en compte des risques environnementaux dans les différents processus en privilégiant les plus sensibles ; mais aussi le déploiement progressif des nouveaux contrôles spécifiques à la surveillance des risques ESG au fur et à mesure de la mise à disposition et du traitement des données extra financières ainsi que de la montée en puissance des ventes de produits en lien avec la finance durable.
- Dans le cadre des missions d'audit interne : de la prise en compte systématique de la thématique ESG dans les politiques, process et procédures lors des audits.

Par ailleurs, le Groupe intègre ces risques dans ses processus d'octroi de crédit, notamment par :

- L'intégration des risques environnementaux dans le processus de décision d'octroi développé sur le portefeuille grandes entreprises via un score ESG sur les contreparties ;
- Le déploiement de questionnaires ESG sur la banque de détail en France et en Italie ;
- Le pilotage des portefeuilles de l'ensemble des segments de clientèle via l'identification des secteurs d'activité et géographies les plus sensibles au regard de la matrice géo-sectorielle élaborée par le Groupe ;
- L'ajustement des processus d'escalade pour les projets/transactions sensibles ;
- La mise en place d'analyses trimestrielles sur l'identification des facteurs climatiques dans les alertes crédit ;
- La réalisation d'analyses de matérialité sur différentes géographies (France, Etats-Unis), secteurs d'activité (Agriculture, Immobilier résidentiel), thématiques (Nature).

Plus spécifiquement, la Caisse Régionale de Centre Est intègre ces risques dans ses processus d'octroi de crédit, notamment par :

- L'intégration des risques environnementaux dans le processus de décision d'octroi développé sur le portefeuille grandes entreprises via un score ESG sur les contreparties ;
- Le déploiement de questionnaires ESG sur l'ensemble des clientèles professionnelles, agriculteur, agroalimentaire, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques ;
- L'identification des secteurs d'activité les plus sensibles au regard de la matrice géo-sectorielle élaborée par le Groupe ;
- L'élaboration d'un processus d'escalade pour les projets/transactions sensibles ;
- La mise en place d'un processus permettant l'identification des facteurs climatiques dans les alertes crédit ;
- La réalisation d'analyses de matérialité sur son territoire et les secteurs d'activité sélectionnés (Agriculture, Agroalimentaire, Immobilier résidentiel, commercial, Tourisme, Distribution...).

Au sein du Groupe, la continuité d'activité s'insère dans le dispositif de maîtrise du risque opérationnel et constitue un élément fondamental du dispositif de contrôle interne. Elle s'appuie notamment sur des

cartographies des risques (RCSA) permettant de planifier et de hiérarchiser les actions en fonction des risques. De même, la continuité d'activité s'appuie sur une note de procédure interne, prévoyant le dispositif de gestion des risques liés à la continuité et au rétablissement des activités du Groupe Crédit Agricole.

Dans ce cadre, chaque entité du Groupe élabore un Plan de Continuité d'Activité (PCA) visant, en cas de sinistre, à maintenir au moins les activités essentielles au service des clients et des partenaires, éventuellement en mode dégradé et temporaire, puis à rétablir progressivement l'ensemble des activités.

La méthode du Groupe pour la mise en œuvre des processus de continuité et de reprise est largement documentée. Elle inclut notamment :

- Des guides méthodologiques d'élaboration des PCA ;
- Des politiques de domaine de sécurité des Systèmes d'Information pour les scénarii de crise informatique ;
- La politique générale de gestion de crise du Groupe ;
- Des kits opérationnels Responsables des Plans de Continuité d'Activité et Responsables des Plans de Secours Informatique, précisant leurs missions respectives.

Par ailleurs, les PCA sont régulièrement mis à jour et testés, afin de garantir leur efficacité en situation de crise réelle. Les entités du Groupe doivent déployer ces plans au sein de leurs filiales ou succursales locales, en les adaptant si nécessaire aux exigences légales et réglementaires locales.

En outre, le Groupe a défini cinq scénarios de crise obligatoires auxquels toutes les entités doivent se préparer. Ces scénarios prennent en compte les facteurs de risques climatiques tels que les inondations, les vents violents et les vagues de chaleur. Cela illustre l'engagement du Groupe à limiter les pertes opérationnelles, et à renforcer sa résilience face aux menaces environnementales externes.

Cette approche globale constitue un pilier essentiel du PCA du Groupe, conçu pour garantir la stabilité des activités.

Le plan de continuité d'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est répond aux exigences du Groupe mentionnées ci-dessus.

Concernant le risque de réputation et le risque de contentieux liés aux risques environnementaux, le Groupe intègre un volet « ESG » dans ses processus de nouveaux produits et services, s'est doté d'un dispositif de gestion de la communication de crise, et développe un cadre de gestion sur les risques de réputation y compris sur les dimensions ESG (intégrant les aspects climatiques).

En outre, la Caisse Régionale de Centre Est a intégré au sein du process NAP (nouvelles activités, nouveaux produits) le fait que les nouveaux projets et offres présentés doivent avoir fait l'objet d'une évaluation RSE au travers d'une grille qui permet de positionner le projet par rapport aux axes du projet sociétal de la Caisse régionale.

S'agissant du risque de marché et de liquidité, les analyses de matérialité concluent un impact faible des facteurs de risques environnementaux sur ces deux catégories de risques, tout horizon de temps confondu.

La Caisse Régionale de Centre Est a la même analyse que le Groupe. Un processus de revue périodique de la matérialité des facteurs climatiques sur ces risques est défini au niveau du Groupe, afin de détecter l'évolution des risques et adapter l'encadrement des risques en conséquence.

Enfin, le Groupe a défini un dispositif de test de résistance climatique interne et a mené un premier exercice interne fin 2024. En parallèle, des travaux sont lancés visant à faire évoluer les modèles pour une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux.

Collecte de données

L'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux reposent sur des données internes et externes, dont certaines présentent des enjeux de disponibilité et de qualité.

L'identification des données nécessaires et disponibles pour le dispositif de gestion des risques environnementaux s'organise au sein de la ligne métier Risques et des équipes IT afin de répondre à l'ensemble des besoins progressivement identifiés lors du déploiement du dispositif, en cohérence avec les nouveaux besoins liés à la gestion de la stratégie environnementale et aux reportings extra-financiers du Groupe.

La collecte de données nécessaires peut être réalisée directement auprès des contreparties du Groupe au travers des processus existants, ou auprès de fournisseurs de données externes (publics ou privés).

Cette collecte de données nécessaires est réalisée avec une exigence de qualité cohérente avec les exigences réglementaires et les nouveaux usages, qu'ils soient réglementaires ou de suivi et pilotage du risque, et s'accompagne d'une stratégie de développement informatique pour faire évoluer les bases de données, flux et outils du Groupe.

10.2 Informations qualitatives sur le risque social

10.2.1 Stratégie et processus économiques

POINT A. Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Présentation générale de la stratégie sociale

L'ambition du Groupe est de savoir répondre à l'ensemble des préoccupations financières de tous ses clients, du plus fragile au plus fortuné. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les acteurs de l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe à l'égard de ses clients :

1. Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et financière à travers des produits accessibles à chacun quelle que soit sa situation financière, la poursuite de la digitalisation des parcours afin de tendre vers l'omnicanalité, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des clients faisant face à une situation difficile ainsi qu'une politique de prévention des assurés ;
2. Réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (*social bonds*) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.

En parallèle, Le Groupe Crédit Agricole s'attache à protéger ses clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. La Direction de la conformité Groupe décline ces ambitions au travers de la démarche " Smart Compliance for Society " et de ses trois piliers : le projet sociétal, le projet client et le projet humain. C'est en particulier le projet client qui contribue à la protection des clients et de leurs données.

Par ailleurs, le Groupe se positionne comme un employeur responsable œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent. Le Groupe Crédit Agricole se préoccupe particulièrement de la sécurité de ses collaborateurs, notamment dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine, touchant très durement les collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine et leurs familles.

Utilité et universalité

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

Le Groupe Crédit Agricole souhaite servir l'ensemble de ses clients et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter l'accessibilité des produits et services financiers (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).

- **L'accès de tous aux offres et services** : Afin d'éviter la mise en précarité de certains clients et de les protéger, Crédit Agricole Centre-est propose des offres simples, claires et transparentes à destination des clients particuliers (avec les formules EKO en assurance auto et habitation et l'offre EKO by CA), des clients professionnels (EKO pro et Propulse), des clients en situation de handicap (accessibilité des numéros d'appels Clients et des parcours digitaux ; accessibilité de la plateforme de gestion des sinistres d'assurance), des assurés (approche complète d'appréhension des risques et d'accompagnement des clients particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises pour préserver leur patrimoine ou leur outil de travail/activité).

- **Le soutien aux populations fragiles et lutte contre le surendettement** : L'accompagnement des clients du Groupe se traduit d'abord par la prévention du surendettement et le soutien aux populations fragiles à travers des dispositifs de détection précoce d'une potentielle fragilité financière. La prévention du surendettement et le soutien aux populations fragiles s'opère ensuite à travers des dispositifs destinés à accompagner les clients en situation de fragilité financière (Offre Compte à Composer Budget Protégé, Agence d'accompagnement client) et des dispositifs de détection précoce d'une potentielle fragilité financière. L'amélioration des méthodes et l'élargissement des critères permettent d'identifier les situations de fragilité financière, notamment par le relèvement annuel du seuil de revenus mensuels. Cela permet à beaucoup plus de clients de profiter de la limitation des frais bancaires. Le dispositif Points Passerelle accompagne des clients fragilisés à la suite d'un événement de vie en identifiant des solutions pour qu'ils retrouvent une situation stable et pérenne. Une des solutions déployées est le dispositif Pause Paiement CA Assurances à destination des bénéficiaires des Points Passerelle. Il s'agit d'une approche globale des besoins essentiels en assurances des biens et des personnes en incluant également l'habitation (résidence principale uniquement), la mutuelle santé individuelle, la prévoyance décès, et l'ADE conso pour le micro-crédit.

- **Un engagement renouvelé en faveur des jeunes** : Le Groupe s'engage auprès des jeunes en proposant un accompagnement dédié pour leur permettre d'accomplir leurs projets selon leurs besoins. Pour cela, tout un écosystème de services et d'offres est mis à la disposition des jeunes, sur différents canaux. Le Crédit Agricole Centre-est propose différentes offres répondant aux besoins du quotidien (MBQ Jeunes, qui inclut une tarification préférentielle pour les 18-30 ans sur deux formules de banque au quotidien ainsi que la gratuité des frais à l'étranger ; Mozaïc Black, une carte gratuite pour les mineurs jusqu'à leur majorité avec également la gratuité des frais à l'étranger ; taux du Livret Jeune boosté à 2,40 % depuis le 1er février 2025 ; prêt étudiant « Sans tes parents » permettant aux jeunes sans garant de souscrire un prêt pour financer leurs études), du logement (NH Jeune, une assurance habitation à 6€/mois pour les jeunes locataires) et de la mobilité (prime de 200€ sur l'assurance auto et un stage de conduite préventive pour les jeunes permis).
Le Groupe s'engage également pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi de tous les jeunes grâce à une réponse complète, du bancaire à l'extra-bancaire, permettant aux jeunes d'accomplir leurs projets selon leurs aspirations (plateforme web Youzful regroupant des conseils sur l'orientation, l'emploi et la mobilité ; dispositif national « prêt permis à 1 euro par jour »).
Dans le cadre de ses engagements au titre du plan jeunesse, la Caisse régionale accueille des stagiaires et alternants pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences tout en contribuant activement aux projets de l'entreprise.

- **Faciliter l'accès aux soins et l'accompagnement du vieillissement** : Accéder aux soins et bien vieillir sont des préoccupations sociétales majeures en France. Le Groupe investit différents domaines afin de répondre à ces défis majeurs :
 - L'accompagnement des professionnels libéraux et salariés de santé, médicaux comme paramédicaux (Solution Paymed One de facturation et d'encaissement, prêt Interfimo Profession Libérale avec 3 363 millions d'euros accordés en 2025, offre prêt habitat pour les internes et chefs de clinique, enveloppe de refinancement de 400 millions d'euros signée en 2024 en partenariat avec la Banque européenne d'investissement pour favoriser l'installation et la féminisation du milieu professionnel de la santé) ;
 - Le maintien à domicile (prêt "adaptation logement", prêt "avance aides adaptation logement", le prochain axe de développement de Sofinco est l'adaptation des logements au bien vieillir à domicile qui visera à offrir des solutions adaptées aux nouveaux besoins des habitants) ;
 - La retraite (fonds de retraite professionnelle supplémentaire).

Crédit Agricole Santé & Territoires, entité créée en 2023, s'inscrit en tant qu'opérateur de solutions pour faciliter l'accès aux soins et accompagner le vieillissement de la population dans les territoires. Filiale du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Santé & Territoires vise à structurer et amplifier les offres de services dans le secteur de la santé. Crédit Agricole Santé & Territoires propose des solutions pragmatiques à deux défis sociétaux majeurs : faciliter l'accès aux soins dans tous les territoires dans le cadre du parcours de soins et du principe de territorialité, et accompagner le vieillissement de la population tant en termes de services à domicile qu'en matière d'hébergement non médicalisé.

La Caisse régionale Centre-est complète ces dispositifs par :

- La mise en œuvre par une équipe dédiée d'une activité de recouvrement amiable au plus proche des agences de proximité. L'objectif est de prendre en charge les clients particuliers, professionnels et agriculteurs dont les comptes présentent une situation d'anomalies financières de plus de 40 jours clients afin de mettre en place les solutions amiables les mieux adaptées, coconstruites avec les clients pour assainir la situation de manière durable.
- Des actions en vue de faciliter l'accès aux soins et au "bien vieillir" se matérialisant par la participation de la Caisse régionale au déploiement de modèles d'habitats collectifs non médicalisés, au plus près des attentes des seniors, en partenariat avec des acteurs spécialisés.
- Le renforcement de sa présence auprès des vingt acteurs du logement social présents sur son territoire par le financement de la construction ou réhabilitation de logements au travers des dispositifs de prêts réglementés au logement social. Elle accompagne par ailleurs les Organismes Fonciers Solidaires qui, par le démembrement de la propriété du foncier, offrent en zone tendue, des prix au m2 inférieurs de 20 à 30 % à ceux du marché. Depuis 2020, la Caisse régionale finance l'acquisition de logement selon ce dispositif du "bail réel solidaire", qui permet à des ménages modestes d'acquérir leur résidence principale.

La Caisse régionale Centre-est se mobilise depuis plusieurs années sur la thématique du parcours résidentiel des aînés et de l'accompagnement des aidants sur son territoire, dans l'objectif de préserver ou favoriser l'inclusion et la cohésion sociale. Elle poursuit son soutien et ses actions :

- Aux côtés de ses partenaires de référence de l'habitat inclusif, par de nouveaux financements de projets,
 - Aux côtés de différents acteurs de l'écosystème des aidants, comme relai d'information ou au travers de partenariats, ...
 - Aux côtés de ses clients de 65 ans et plus pour les informer et les conseiller sur des sujets tels que la prévention, l'adaptation du logement...
- **L'accompagnement des acteurs à impact en faveur de la cohésion sociale** : Le Groupe accompagne les acteurs à impact de différents domaines :
- le logement social (partenariat avec Action Logement, promotion immobilière visant à créer des logements solidaires et inclusifs à destination de publics fragiles) ;
 - le développement économique et social (Amundi Finance et solidarité, LCL Impact Social et Solidaire, LCL Better World).

En parallèle, le Groupe propose également des financements fléchés (social loans) dont les fonds sont alloués directement vers un actif ou un projet à bénéfice social et émet des obligations sociales (social bonds) encadrées par le Social Financing Framework du Groupe.

- S'appuyer sur des partenaires dédiés à l'accompagnement des créateurs/repreneurs : Depuis de nombreuses années, le Groupe Crédit Agricole, à travers les Caisses Régionales et les différentes entités, s'appuie sur des partenaires dédiés pour permettre au plus grand nombre de développer et sécuriser, avant de se lancer, leur projet entrepreneurial au travers de différents dispositifs (prêts d'honneur, conseils, coaching). Cette collaboration permet chaque année à des milliers de nouveaux projets de se développer pour dynamiser le tissu économique de nos territoires et de créer des emplois. Parmi les partenaires majeurs :
 - Initiative France propose d'accompagner, sur dossier, les entrepreneurs par deux leviers distincts : un financement par un prêt d'honneur à taux zéro et une garantie apportée par France Active ;
 - Réseau Entreprendre est un réseau constitué de chefs d'entreprise bénévoles qui accompagne et finance des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise via des prêts d'honneur et un accompagnement collectif en clubs ;
 - ADIE accompagne et finance des auto-entrepreneurs grâce au microcrédit professionnel.

- Les chambres de métiers et les chambres de commerce sont également des partenaires du territoire pour accompagner la création et la reprise d'entreprise au travers de programme d'accompagnement et de formation

Stratégie d'accompagnement des secteurs agricoles et agroalimentaires

Contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire : pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser ses productions qu'elles soient à destination de l'alimentation humaine ou animale. Pour accompagner cet enjeu, le Groupe Crédit Agricole travaille sur trois piliers : aider les nouvelles générations d'agriculteurs à se lancer ; valoriser le métier d'agriculteur et favoriser une alimentation durable en développant les circuits courts.

Dans ce cadre, la Caisse Régionale Centre-Est a déployé plusieurs dispositifs structurants :

- Un Pôle Agricole et Agroalimentaire, couvrant l'ensemble des filières de l'amont à l'aval, afin de mieux identifier les besoins et proposer des solutions adaptées et innovantes.
- Un Chargé des transitions agricoles et agroalimentaires, dédié à l'identification des projets à impact positif, à la conception d'outils d'aide au diagnostic et à l'accompagnement des exploitations. Cette mission inclut également l'appui aux jeunes chargés de clientèle agricole pour intégrer durablement les enjeux de transition dans leurs pratiques.
- De nouvelles garanties financières (FEI AURA – garantie régionale, INAF 2 – garantie nationale) facilitant l'accès aux financements innovants, liés aux transitions ou au renouvellement des générations, au bénéfice des clients agriculteurs et forestiers.
- Une offre dédiée aux transitions, destinée à accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans leurs évolutions économiques, sociales et environnementales, notamment face aux enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Cette démarche vise à :

- Évaluer la maturité des exploitations via un guide d'entretien structuré (pratiques environnementales, sociales, sociétales et territoriales),
- Répondre aux exigences réglementaires en matière d'indicateurs extra-financiers,
- Proposer des solutions de financement, mobiliser des expertises internes et externes et accompagner la concrétisation des projets de transition.

Enfin, afin de valoriser ses expertises, la Caisse Régionale organise depuis 2023 des « Matinales de la transition », rencontres professionnelles réunissant clients, partenaires et experts autour des thématiques clés des transitions agricoles (eau, énergies renouvelables, assurances, transmission, adaptation des exploitations).

Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres acteurs des secteurs bancaire et financier, le Groupe fait face à une cybercriminalité ciblant son système d'information et celui de ses sous-traitants. Conscient des enjeux liés à la sécurité numérique, le Groupe a placé les cyber-menaces au cœur de ses priorités en matière de gestion des risques opérationnels et déploie une stratégie de cyber-sécurité pour les maîtriser.

Contrôle et pilotage

Des revues, audits et tests de sécurité sont réalisés périodiquement par les trois lignes de défense et des auditeurs externes, pour contrôler la conformité du système d'information et sa sécurité.

Le dispositif de contrôle et pilotage de la sécurité du système d'information s'appuie sur des outils permettant d'évaluer et restituer le niveau de maîtrise du Groupe des risques informatiques dont la sécurité informatiques (tableau de bord, plan de contrôle, Radar IT notamment)

Enfin, le Groupe Crédit Agricole a modélisé ses scénarios de risques cyber majeurs pour restituer, en vision risque, l'efficacité des mesures de sécurité déployées. Ces scénarios sont revus régulièrement pour intégrer les nouveaux enjeux tels que la souveraineté.

Sensibilisation et culture du cyber-risque

Le Groupe Crédit Agricole sensibilise activement ses collaborateurs aux cybermenaces pour rappeler les enjeux liés aux pratiques individuelles et entretenir les réflexes essentiels. La sensibilisation repose sur différents canaux de communication (guides, formations, actions ciblées et exercices thématiques). Des actions de sensibilisation à destination des clients sont aussi menées régulièrement.

Politique de sécurité du système d'information (PSSI)

La PSSI s'insère dans le cadre global défini par la Politique générale de maîtrise des risques du système d'information (PGMRSI) et la Politique du plan de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole, publiées par la Direction des risques Groupe. La PSSI est révisée annuellement, et intègre les enjeux de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité des systèmes d'information du Groupe et les principales dispositions de *Digital Operational Resilience Act* (DORA). Elle définit les grands principes de maîtrise des risques, leur déclinaison en mesures de sécurité, organisationnelles et opérationnelles. Elle est complétée par des procédures et standards visant à faciliter la déclinaison opérationnelle. Le cadre normatif est publié sur l'intranet du Groupe Crédit Agricole. La Stratégie générale de résilience opérationnelle numérique complète le cadre normatif pour la gestion des risques opérationnels TIC. Dans le cadre de la mise en conformité au Digital Operational Resilience Act (DORA), le suivi des services TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) externalisés s'est renforcé dans une démarche d'amélioration continue. Le Groupe Crédit Agricole déploie un outil d'évaluation continue de la cybersécurité des fournisseurs intégrés aux processus d'achat et de gestion.

Protection du système d'information et des données

Les accès au système d'information sont limités aux utilisateurs autorisés, authentifiés (authentification forte ou multi facteurs) et avec des équipements sécurisés (durcissement des configurations). Le cloisonnement des systèmes d'information est en place afin de protéger nos actifs et données face aux menaces cyber (isolation des environnements d'administration, cloisonnement suivant la criticité des systèmes notamment). Les données sont classées et protégées suivant leur sensibilité notamment par le chiffrement. La sécurité des externalisations informatiques est analysée avant contractualisation, encadrée par des clauses contractuelles et supervisée tout au long de la prestation. Les droits d'audits de sécurité sont exercés.

Opérations et évolutions

Les méthodologies de projets informatiques en place permettent d'identifier les risques et les moyens pour gérer la sécurité des systèmes et des données en amont de leur développement en interne ou de leur acquisition.

L'exploitation du système d'information est encadrée par des procédures. Les vulnérabilités des systèmes sont corrigées dans des délais proportionnés à leur niveau de risque.

Cyber-incidents et plan de continuité d'activité

Des dispositifs de détection et réaction sont en place afin d'identifier tout risque de sécurité notamment des tentatives d'exfiltration de données et d'agir en conséquence.

Le Groupe Crédit Agricole met en œuvre un arsenal de tests complet, couvrant de manière unitaire ou globale les risques liés à la cybersécurité ou à la résilience.

Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de continuité d'activité (PCA). Des solutions sont mises en place et testées pour répondre aux scénarios d'indisponibilité du système d'information, que la cause soit logique ou physique (y compris des postes de travail), accidentelle ou malveillante.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe qui comporte trois piliers :

Projet Client, Projet Humain, Projet Sociétal. En termes de protection de la clientèle, la Direction de la conformité pilote des groupes de travail visant à renforcer la loyauté vis-à-vis des clients (gouvernance produit).

Le Groupe Crédit Agricole a pour objectif de protéger ses clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une démarche reposant sur les dispositifs suivants :

- **Un dispositif de veille** permettant d'identifier les réglementations à venir et d'anticiper les déclinaisons opérationnelles au sein du Groupe ;
- **Une déclinaison opérationnelle** des obligations législatives, réglementaires et professionnelles. À titre d'illustration :
 - La prise en compte de la situation du client lors de la commercialisation de produits d'épargne,
 - L'accompagnement des clients en situation de fragilité financière avec des solutions adaptées (ex. plafonnement de frais, offre spécifique à tarification contenue, éducation financière, orientation vers des structures spécialisées, etc.) ;
- **Un dispositif Gouvernance Produits** encadré par un corpus de procédures et de contrôles définis par la Direction de la conformité Groupe, dont le déploiement relève de la responsabilité des entités. La gouvernance produit vise à assurer la qualité des offres proposées à l'ensemble de la clientèle par la commercialisation d'offres adaptées tout en instaurant un échange d'informations entre les producteurs et les distributeurs de ces offres. La pertinence de l'offre est évaluée via l'identification de la clientèle cible et de la clientèle non compatible, la clarté de la documentation, la transparence de la tarification, les enjeux portés (ex. LCB-FT, Éthique, ESG, Fiscalité). Le Comité NAP (nouvelles activités et produits) étudie les dossiers de nouvelles offres et services avant leur mise sur le marché. L'analyse des enjeux ESG dans le cadre de ce Comité permet la prise en compte du risque ESG et de la protection de la clientèle dans la conception des produits ;
- **Un dispositif d'animation et de formation** des collaborateurs afin de diffuser la culture de la protection de la clientèle ;
- **Un dispositif de contrôle** s'assurant de la bonne mise en œuvre du corpus normatif

Des rapports sont transmis régulièrement auprès des régulateurs dont dépend le Groupe Crédit Agricole (exemple : questionnaires dédiés à la Protection de la Clientèle et des Pratiques Commerciales est transmis à l'APCR et le Rapport annuel de contrôle des Prestataires de Services d'Investissement en France est transmis à l'AMF).

Protection des données personnelles

Le Groupe Crédit Agricole traite les données personnelles de nombreuses parties prenantes : clients, prospects, collaborateurs, candidats, administrateurs, prestataires, internautes, etc.

Afin de s'assurer du respect des droits et des libertés des personnes dont les données sont traitées, le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif composé des quatre piliers suivants : "Gouvernance", "Corpus normatif", "Formation" et "Contrôle" dont la supervision est assurée par les Délégués à la protection des données personnelles ("*Data Protection Officer*") nommés au sein des entités. Additionnellement, les politiques spécifiques à chaque entité sont publiées sur leurs sites Internet respectifs.

- Le pilier "Gouvernance" traite de la thématique de la protection des données personnelles dans les Comités Groupe relatifs au déploiement des nouveaux produits, nouveaux services, nouvelles activités ("Comités NAP"), au recours à des services informatiques dans le Cloud ou tout simplement à des nouveaux usages de la donnée.
- Le pilier "Corpus normatif" inclut un chapitre dédié à la protection des données personnelles, mis à jour début 2023 et décliné au sein de toutes les entités du Groupe Crédit Agricole soumises au RGPD. Sa déclinaison au sein des entités est suivie par la Direction de la conformité Groupe.

- Le pilier "Formation" donne la capacité aux collaborateurs du Groupe Crédit Agricole de mettre en œuvre des traitements de données personnelles conformes au corpus normatif. Un programme de formations riches et variées est disponible. Il comprend une formation obligatoire pour tous les collaborateurs particulièrement exposés aux traitements de données personnelles, des formations dédiées à la montée en compétences des DPO, et des sensibilisations à destination de métiers spécifiques.
- Le pilier "Contrôle" : le respect des règles prévues dans le corpus normatif du Groupe Crédit Agricole fait l'objet de contrôles intégrés, dont les résultats sont remontés semestriellement à la Direction de la conformité Groupe.

Demandes d'exercices de droit reçus par les entités du Groupe

La Direction de la conformité Groupe recense semestriellement pour Crédit Agricole S.A. le nombre de demandes d'exercices de droits reçues par les entités. Ces droits sont entendus comme les droits prévus dans le cadre du RGPD : accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité.

Dans le prolongement des actions du Groupe crédit Agricole, la caisse régionale a mis la protection des données personnelles et la sécurisation des systèmes informatiques au cœur de ses priorités. Cela se traduit concrètement, au travers de la Politique de Protection des données personnelles, par des actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs et tout particulièrement des jeunes embauchés.

La politique de protection des données personnelles de la caisse régionale est consultable sur son site internet. Elle détaille les finalités des traitements des données personnelles, les bases légales sur lesquelles ils reposent, les durées de conservation ou encore les destinataires et les sources des données personnelles.

Être un employeur responsable dans une entreprise citoyenne

Afin d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société, Crédit Agricole S.A. a organisé son action autour d'un Plan à Moyen Terme 2022-2025, du Projet Client, du Projet Sociétal et du Projet Humain. Le Projet Humain place la responsabilité individuelle et collective au cœur de la transformation managériale, culturelle et humaine du Groupe. Il reconnaît l'engagement et la performance individuelle et collective des salariés. Il favorise le développement des compétences des salariés et leur offre des opportunités de carrière et de mobilité variées, par sa culture d'entreprise apprenante. Afin de renforcer et pérenniser sa promesse d'Employeur responsable, le Groupe s'engage autour de cinq axes principaux.

Développement du capital humain

- La formation : Crédit Agricole S.A. offre de larges opportunités de développement des compétences, articulées autour de deux axes clés :
 - Favoriser le développement continu des compétences et l'adaptation permanente pour faire face à l'évolution des métiers et assurer l'employabilité durable des salariés ;
 - Soutenir l'acquisition de nouvelles compétences et anticiper les changements.
- L'accompagnement des collaborateurs : Crédit Agricole S.A. s'appuie notamment sur l'IFCAM, Université du Groupe Crédit Agricole, pour proposer à ses salariés une offre de certifications professionnelles sur les nombreux métiers du Groupe et des marchés spécialisés. En outre, chaque métier spécialisé sélectionne également les fournisseurs les plus appropriés selon les besoins régionaux et les expertises recherchées.
- La rétention et la fidélisation des collaborateurs : dans un secteur financier très concurrentiel, attirer et fidéliser les talents dont le Groupe a besoin est un des facteurs clés pour son développement. Avec la Fabrique de Talents lancée en 2024, le Groupe renforce l'offre de formation offerte à ses collaborateurs et travaille sur le déploiement constant d'une culture de la mobilité professionnelle. La dimension internationale du Groupe Crédit Agricole apporte aux collaborateurs un environnement de travail multiculturel et des opportunités multiples d'évolution au travers de la diversité des métiers.
- L'écoute des collaborateurs : l'Indice de Mise en Responsabilité (IMR) est un instrument de mesure annuel de la transformation culturelle portée par la mise en œuvre du Projet Humain et du Projet

Sociétal. Il permet de suivre le déploiement de la transformation managériale initiée par le Groupe dès 2019 autour de trois principes clés : responsabilisation des collaborateurs, renforcement de la proximité clients et développement d'un cadre de confiance.

- Accompagner le Projet Sociétal : Crédit Agricole S.A. a développé une offre dédiée au Projet Sociétal pour mobiliser des ressources permettant l'acculturation du plus grand nombre. Ce programme forme aux enjeux environnementaux et sociétaux et prépare à l'évolution des métiers et des activités à travers des dispositifs spécifiques conçus pour la montée en compétences des collaborateurs et aux besoins par public et métier.
- La transformation organisationnelle, managériale et culturelle : La démarche de transformation organisationnelle et managériale impulsée par le Projet Humain s'est poursuivie au sein des entités du Groupe avec des actions de mise en responsabilité autour de nouvelles pratiques managériales, formations et actions de sensibilisation. Le déploiement international s'est amplifié en 2024.
- Evaluation professionnelle : Les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole bénéficient d'une campagne Évaluation & Développement dont l'objectif est de permettre à chacun d'être acteur de son développement et de sa performance. Les deux entretiens constituant le dispositif d'évaluation sont formalisés dans l'outil de gestion de carrière et ont pour objectifs :
 - L'Évaluation en Responsabilité : de partager l'appréciation des compétences, l'évaluation de la performance et d'évoquer la charge de travail ;
 - L'Entretien Professionnel : d'échanger sur le développement professionnel du collaborateur et ses éventuels souhaits de formation.
- Gestion des carrières :
 - Trajectoires professionnelles personnalisées
 - La mobilité : les mouvements transversaux entre métiers et activités différents sont notamment au cœur des préoccupations du Groupe qui met en place des dispositifs concrets tels que des informations transparentes en matière de mobilité, une boîte à outils et des offres d'emplois dans une application dédiée. Il organise aussi des événements mobilité récurrents, en présentiel, distanciel et avec des formats digitaux. En 2024, une Charte pour la mobilité professionnelle a été mise en œuvre à l'échelle du Groupe Crédit Agricole. Grâce à ce cadre, son existence permettra de démultiplier les mobilités entre les différents métiers et différentes géographies du Groupe.
- Relève des dirigeants :
 - Le Programme Dirigeants : Crédit Agricole S.A. a engagé l'ensemble de ses dirigeants dans un parcours de développement visant à les accompagner pour accélérer leur propre transformation et leur mode de management vis-à-vis de leur équipe. En effet, à fin 2024, l'ensemble des dirigeants de Crédit Agricole S.A. ont été invités à la formation "Un leadership pour permettre à chacun de développer son potentiel". Ce programme s'inscrivait dans la continuité du programme dirigeants **"Leadership Sens et Mise en responsabilité"**.
 - La gestion des talents : le Groupe accompagne ses talents en leur proposant de participer à des groupes de travail traitant de problématiques stratégiques, d'accéder à des programmes de mentorat renforçant le leadership et de se former à diverses thématiques telles que les nouvelles technologies, et notamment grâce à un nouveau cursus de formation sur l'IA et l'IA générative lancé en partenariat avec l'IFCAM.
 - Le Groupe propose également des programmes d'accompagnement afin de contribuer à révéler les talents : une formation au rôle d'administratrice/administrateur ; un programme de mentorat par les membres du Comité exécutif du Groupe à destination des futurs dirigeantes

et dirigeants ; des programmes d'accompagnement des potentiels : le programme "EVE" et des programmes de développement pour les jeunes talents féminins.

- Au Crédit Agricole Centre-est, l'accompagnement des managers s'est poursuivi avec le déploiement et l'animation des postures managériales issues du projet Modèle Relationnel.

Dialogue social

- Droits humains : dans le cadre de l'Accord-cadre international signé avec UNI Global Union en 2019, l'engagement de respecter les droits humains, la liberté d'association et le droit syndical ont été réaffirmés. Ces engagements s'appliquent à tous les collaborateurs du Groupe dans l'ensemble de ses implantations géographiques.
- Crédit Agricole S.A. et UNI Global Union ont conclu un nouvel Accord mondial le 9 octobre 2023. Cet accord d'une durée de quatre ans réaffirme les engagements de l'accord précédent envers le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux, et aborde de nouveaux sujets tels que les principes du recours au télétravail et le devoir de vigilance, où est reconnue l'expertise d'UNI Global Union en matière de droits humains et fondamentaux au travail.
- Le dialogue social s'illustre notamment par la vigueur du dialogue au sein de trois instances représentatives de niveau Groupe : le Comité d'entreprise européen et le Comité de Groupe, qui ont pour mission de traiter des sujets transverses au Groupe portant à la fois sur la dimension économique, sociale et financière, et le Comité de concertation qui est une instance spécifique à Crédit Agricole S.A.
- L'accompagnement des réorganisations : Crédit Agricole S.A. a choisi de formaliser son engagement en faveur d'une gestion responsable de ses réorganisations dans le cadre de l'Accord-Cadre International ACI signé avec UNI Global Union. Ce dernier prévoit que toute entité appartenant au Groupe qui envisage un plan de restructuration ayant un impact significatif sur la situation de l'emploi, doit l'annoncer en temps utile afin qu'un dialogue avec les représentants du personnel et la Direction puisse être engagé pour trouver des solutions socialement responsables. La signature en 2024 de la Charte mobilité Groupe a vocation à renforcer les mobilités inter-entités afin d'offrir des parcours de carrières diversifiés aux collaborateurs.
- L'implication des parties-prenantes : axe majeur de la politique de dialogue social de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'implication des parties prenantes a pour objectif de nourrir les réflexions et d'enrichir la politique sociale du Groupe. Cela va au-delà du respect des obligations légales d'information et/ ou de consultation des représentants du personnel qui s'imposent tant au niveau des pays où ils opèrent qu'au niveau européen. Ces interactions qualitatives complémentaires avec les représentants du personnel offrent des éléments d'évaluation de la qualité du dialogue avec le personnel.

Crédit Agricole Centre-est :

Les accords signés :

- Avenant N° 1 au PEE (modification 2 fonds PEE)
- Avenant N°2 au PEE (modification abondement)
- Avenant N°3 au PEE (diversification et augmentation du nombre de fonds + transfert gamme Brio)
- Avenant N°1 au PERCOL
- Accord relatif aux congés de solidarité internationale
- Accord relatif à la REC 2026-2028
- Accord relatif aux congés de solidarité territoriale
- PV de désaccord sur la formation professionnelle
- Avenant relatif à la GEPP
- Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise
- Accord de participation aux résultats de l'entreprise
- Accord collectif d'expérimentation relatif à la flexibilité du travail pour les métiers des Réseaux

Une attention forte portée aux représentants du personnel en termes d'accompagnement humain et financier avec par exemple, la mise à disposition des managers d'un guide "J'ai un élu dans mon équipe". L'objectif est de valoriser les actions conduites par les représentants, d'accompagner leur engagement et de garantir un niveau rémunération annuelle.

Diversités et inclusion

- Le Groupe est particulièrement attentif à :
 - la parité Femmes/Hommes dans tous ses métiers et à tous les niveaux hiérarchiques de son organisation ;
 - la jeunesse en s'engageant à accueillir et accompagner 50 000 jeunes d'ici 2025 ;
 - l'emploi des personnes en situation de handicap ;
 - la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- Depuis plusieurs années, Crédit Agricole S.A. est engagé dans une démarche visant à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment grâce à la signature d'accords portant sur des thématiques telles que l'équité dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

L'intergénérationnel :

- Dans le cadre du projet sociétal, le Groupe a pris l'engagement d'accueillir et d'accompagner 50 000 jeunes à horizon 2025. Reposant sur un plan Jeunesse ambitieux, le Groupe Crédit Agricole favorise l'insertion des Jeunes par l'emploi et la formation grâce à différents leviers d'actions. Cet engagement s'illustre aussi par la mobilisation des salariés pour accompagner les alternants et plus globalement les jeunes au sein du Groupe.

L'international :

- L'internationalisation des viviers de talents : l'internationalisation des viviers de talents est un enjeu majeur pour le Groupe Crédit Agricole. Ce critère figure parmi les indicateurs de pilotage du Projet Humain, et le Groupe a renforcé ses ambitions dans le cadre du nouveau plan stratégique, avec une cible de 30 % de relève internationale dans les plans de succession en 2025.

Le handicap :

- La Politique Handicap : le septième accord handicap du Groupe Crédit Agricole en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2023-2025 poursuit la politique ambitieuse du Groupe.

Crédit Agricole Centre-est :

Des actions concrètes pour favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sont mises en œuvre chaque année :

- Participation à des événements locaux de recrutement,
- Aménagement de postes de travail et d'horaires,
- Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs comme par exemple, l'organisation du d'un "Handi marché" chaque année avec des ESAT et EA locaux au siège social de la Caisse régionale, actions de communications pour sensibiliser sur les handicaps invisibles ou encore conférence sur l'ergonomie au travail pour prévenir les troubles musculosquelettiques.
- Le taux d'emploi handicap est en progression constante ces dernières années pour atteindre 7,94 % en 2025.

La Caisse régionale a également lancé en 2024 le projet " l'aidance au service de nos vies". Ce projet unique repose sur 3 piliers :

- Sensibiliser tous les collaborateurs au sujet de l'aidance et à la réalité vécue par les aidants
- Libérer la parole (le sujet étant souvent vécu avec beaucoup de pudeur par les aidants) avec la formation de 57 ambassadeurs volontaires, auprès de qui les aidants peuvent s'adresser
- Accompagner au cas par cas les collaborateurs concernés dans leur vie privée grâce à une équipe cœur RH.

Au 31/12/2025, 57 ambassadeurs ont été formés et près de 75 aidants ont bénéficié d'un dispositif personnalisé.

Environnement de travail

Santé au travail :

- Un engagement contre le harcèlement : le Groupe Crédit Agricole donne la possibilité à tous ses collaborateurs et partenaires d'activer un dispositif d'alerte interne (dit aussi "*whistleblowing*"), de façon anonyme ou nominative, s'ils sont témoins ou victimes de faits graves ou contraires au Code de conduite et s'ils n'ont pu utiliser la voie hiérarchique de remontée des dysfonctionnements. Ce dispositif, garantissant la confidentialité et la protection de l'auteur du signalement, est accessible aux collaborateurs du Groupe (24 h/24 et 7 j/7) à partir d'un lien unique indépendant sur le site internet de Crédit Agricole.
- Des actions de prévention et d'accompagnement des salariés sont dispensées (campagnes de dépistages gratuits et vaccination, conseils en ergonomie, nutrition et gestion du stress, accompagnement personnalisé des aidants salariés, cabine de téléconsultation...).

La sécurité et la sûreté au travail :

- La stratégie du Groupe en matière de sécurité physique repose sur la prévention des risques par la formation des collaborateurs, pour leur permettre d'adopter des comportements adaptés et d'acquérir des réflexes efficaces en matière de sécurité. À cet effet, des formations et actions de sensibilisation sont dispensées.

L'équilibre des temps de vie : vie professionnelle, vie personnelle

- Pour répondre aux attentes des salariés-parents, le Groupe a su adapter l'organisation du travail pour permettre davantage de flexibilité et favoriser un meilleur équilibre pour une bonne gestion de la parentalité. Les entités prévoient également des dispositions relatives au droit à la déconnexion.
- L'offre sociale : les salariés éligibles peuvent bénéficier selon leur choix et leurs besoins de places de crèches, de l'accès au centre de loisirs pour leurs enfants, des avantages bancaires de l'offre Groupe, de l'attribution de logements sociaux et de l'accès à l'offre de service d'Action Logement Services.
- Les dispositifs de Santé et Prévoyance : L'Accord mondial signé par Crédit Agricole S.A. avec UNI Global Union comporte un engagement important en termes de santé, incapacité, invalidité et décès. Grâce à un état des lieux récurrent, le Groupe s'assure de la conformité des dispositifs aux obligations légales locales pour toutes les entités à l'échelle mondiale. Au-delà de ces obligations, la quasi-totalité des salariés du Groupe est couverte par une assurance complémentaire en santé et prévoyance.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'engage également à prévenir l'apparition des risques physiques et psychosociaux au sein de l'entreprise. Cela se traduit notamment dans le cadre de l'évaluation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) par l'identification annuelle de tous risques professionnels au sein de la Caisse régionale. Des mesures individuelles et collectives sont prises afin de limiter l'apparition de risques prépondérants au sein de l'entreprise.

La Caisse régionale a également annexé à son règlement intérieur une charte relative à la prévention du harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes. Cette charte a pour objectif le renforcement de la prévention de ces phénomènes au sein de l'entreprise et la mise en œuvre d'un process déterminé à chaque situation d'alerte afin de garantir aux collaborateurs un environnement de travail serein.

Par ailleurs, la Caisse régionale a créé courant 2023 un poste de responsable Qualité de Vie au travail afin de structurer les actions de prévention des risques physiques et psychiques et de pilotage de partenariats privilégiés (cellule d'écoute psychologique, assistante sociale, crèche...).

Performance et rémunérations

Rémunérations :

- La rétribution : la politique de rétribution participe aux trois principes fondateurs du Projet Humain : responsabilisation des collaborateurs, renforcement de la proximité client et développement d'un cadre de confiance. À noter que cette politique inclut des dispositions relatives à la neutralité de genre et des mécanismes qui visent à résorber les écarts de rémunération.
- Les dispositifs d'intéressement et de participation : les accords de participation et d'intéressement sont négociés et gérés dans chaque entité avec distribution d'abondement.
- L'actionnariat salarié et les augmentations de capital : Crédit Agricole S.A. propose une offre annuelle d'augmentation de capital réservée aux collaborateurs et retraités du Groupe.

Le salaire décent :

- Le salaire décent : l'objectif du Groupe est d'offrir à ses salariés des rémunérations attractives, motivantes, permettant de retenir les talents dont le Groupe a besoin tout en étant alignées avec son projet moyen terme et les intérêts de ses différentes parties prenantes. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole, au travers de son Projet Humain, promeut une politique de rétribution fondée sur l'équité et des règles communes à l'ensemble des collaborateurs dans le respect du cadre réglementaire applicable. Cette politique assure une cohérence interne ainsi que la compétitivité externe des rémunérations au travers de benchmarks réalisés avec ses pairs. L'Accord mondial signé en 2023 reflète ces ambitions en réaffirmant notamment le principe d'équité salariale. Celui-ci se traduit notamment par une rémunération et des avantages qui assurent d'une part, aux intéressés et à leur famille un niveau de vie approprié dans des conditions équitables et, d'autre part, qui sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques.

Politique fiscale et lobbying responsable

Politique fiscale

- Le Groupe s'acquitte des taxes et impôts légalement dus dans les États et territoires où il est présent. Les montants acquittés correspondent à la valeur économique sous-jacente créée dans ces États ou territoires dans le cadre de ses activités. Ses activités économiques et ses charges d'impôts sont donc corrélées. Crédit Agricole S.A. a développé, sous l'autorité de sa Direction générale, un corpus de règles internes qui l'a amené à se retirer des États jugés non coopératifs par l'OCDE. Une procédure interne, régulièrement actualisée, prévoit ainsi des autorisations préalables à tout investissement pour compte propre dans des États listés par cette procédure.
- La Direction fiscale de Crédit Agricole S.A. s'assure que les pratiques fiscales du Groupe poursuivent de larges objectifs de responsabilité et de conformité, pas seulement ceux plus étroits de la gestion du coût de l'impôt et du risque fiscal. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. ne fournit aucune aide ou encouragement aux clients pour enfreindre les lois et règlements fiscaux, ni ne facilite ou soutient les transactions où l'efficacité de l'impôt pour le client repose sur la non-divulgaration de faits aux autorités fiscales.
- Enfin, le Groupe Crédit Agricole a publiquement pris l'engagement de n'être présent au titre de ses activités internationales de gestion de fortune que dans des États et territoires s'engageant à pratiquer

l'échange automatique d'informations ; de n'accepter comme clients que ceux qui lui donnent mandat d'échanger automatiquement, avec les administrations concernées, les informations les concernant ; de ne plus créer, gérer ou conseiller de structures offshore. Indosuez Wealth Management accompagne sa clientèle dans le respect des obligations fiscales et, suite à l'échange automatique d'information auprès de l'Union européenne, a étendu le périmètre aux pays partenaires. Une procédure interne encadre très rigoureusement cet engagement.

Lobbying responsable

Le Groupe participe à un dialogue ouvert afin d'éclairer les régulateurs sur les conséquences de leurs décisions, de valoriser le modèle économique de banque universelle de proximité et de mettre en valeur sa Raison d'Être au service de ses clients et de la société. En 2025, les axes majeurs ont concerné la compétitivité et la simplification réglementaire, le financement de l'économie, la titrisation, l'euro numérique, l'accès au logement et l'accompagnement de la transition énergétique ainsi que la préservation des spécificités du modèle bancaire mutualiste. Par ailleurs, le Groupe a contribué aux consultations des autorités françaises et européennes telles que celles de la Commission européenne sur l'union de l'épargne et de l'investissement, sur la titrisation, sur les risques de marché, et sur la publication d'information en matière de durabilité.

Achats responsables

- **Le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une politique d'Achats responsables afin de répondre aux grands enjeux de demain et contribuer à la performance globale de l'entreprise.** Depuis 2023, un axe transition bas carbone est venu enrichir cette politique. Elle s'articule selon six engagements :
 - Adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs, et notamment en matière de délais de paiement ;
 - Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème ;
 - Veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs ;
 - Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans les achats ;
 - Agir pour la transition vers une économie bas carbone ;
 - Intégrer cette politique Groupe achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants.
- **Adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs**, et notamment en matière de délais de paiement : le Groupe est attentif au suivi des délais de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs. Des plans d'améliorations visant à réduire les délais moyens de paiement sont intégrés à l'ordre du jour du Comité risque fournisseurs Groupe.
- **Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème** : la ligne métier Achats valorise les achats inclusifs afin de renforcer la cohésion et l'inclusion sociale à travers : les achats au service du développement de l'emploi dans les territoires (les entreprises implantées dans des zones de revitalisation rurales – ZRR, dans les quartiers prioritaires de la ville – QPV ou encore les entreprises de l'économie sociale et solidaire – ESS) ; les achats comme levier d'emploi des publics fragilisés (structures du travail protégé et adapté, structures d'insertion).
- **Veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs** : une Charte achats responsables est jointe à tous les contrats fournisseurs et repose sur des engagements réciproques fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.
- **Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans les achats** : la ligne métier Achats a généralisé l'intégration de la dimension RSE à tous les dossiers d'achats afin d'évaluer la performance RSE des fournisseurs et des biens et services achetés (portée a minima à 15 % de la note globale). Sur les familles d'achats critiques, cette note peut monter jusqu'à 30 à 40 % de la note globale pour les fournisseurs en phase finale de consultation.

- **Agir pour la transition vers une économie bas carbone** : Crédit Agricole S.A. s'engage à réaliser 40 % de ses dépenses externes avec des fournisseurs ayant pris des objectifs de réduction basés sur la science. Parallèlement, une feuille de route est en cours reposant sur trois chantiers :
 - Cadrer et opérationnaliser une réduction des émissions en accompagnant l'ensemble des acteurs de l'écosystème achats vers un dispositif adapté et harmonisé ;
 - Mesurer et reporter les réductions d'émissions en prenant en compte les exigences liées au reporting ;
 - Définir et piloter un système de gouvernance avec les parties prenantes et partenaires du projet.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a intégré des critères RSE dans sa politique d'achats responsables. Plusieurs actions sont menées auprès des collaborateurs et des prestataires, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique d'achats responsables du Groupe Crédit Agricole signée par la Caisse régionale. Cette politique vise à favoriser l'achat d'un bien ou d'un service en considérant à la fois le juste besoin et les aspects économiques, sociétaux et environnementaux, tout en veillant à l'équilibre des relations entre l'entreprise et ses fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques.

Concernant les actes d'achats au sein de la Caisse régionale, différentes actions sont menées :

- Communication aux collaborateurs d'une charte achats qui rappelle les règles de déontologie à appliquer vis-à-vis des fournisseurs (égalité de traitement, prévention des risques de conflits d'intérêts, encadrement strict des avantages et cadeaux...) ;
- Lancement d'une campagne "Lettre d'engagement de l'acheteur" afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur la charte achats de la Caisse régionale et sur la politique achats responsables du Groupe ;
- Intégration de critères RSE dans chaque cahier des charges lors des appels d'offres et accompagnement des collaborateurs et fournisseurs dans cette démarche ;
- Mise à disposition à l'ensemble des collaborateurs d'informations sur le processus d'achats et bonnes pratiques pour des achats plus responsables, sous l'intranet de la Caisse régionale
- Formation et sensibilisation des collaborateurs acteurs dans le processus des achats,
- Professionnalisation des collaborateurs de la ligne métier Achat de la Caisse régionale.

Concernant les prestataires et fournisseurs :

- Une plateforme de dépose facture leur est proposée afin d'optimiser leurs délais de règlement ;
- Des indicateurs de suivi de ces délais de règlements sont mis en place et suivis de manière rapprochée afin d'assurer un règlement de nos fournisseurs dans les meilleurs délais ;
- Les prestataires historiques ont la possibilité de solliciter la Caisse régionale pour obtenir un subventionnement du coût de leur première évaluation Ecovadis (notation de la durabilité et de la responsabilité sociétale) ;
- Dans le cadre des engagements de la Charte " Relations Fournisseurs Responsables", le Groupe Crédit Agricole a nommé un médiateur interne pour faciliter le règlement amiable des conflits. Cet engagement et les modalités de saisine ont été intégrés dans différents supports d'échanges et de communication avec les fournisseurs de la Caisse régionale ;
- Réalisation d'un diagnostic sur la capacité d'achats inclusifs de la Caisse régionale ;

- La Caisse régionale recourt au secteur adapté, privilégie les fournisseurs de son territoire, à défaut situés en France puis en Europe et poursuit une démarche éco responsable.

POINT B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et gestion du risque

- **L'identification des principaux risques sociaux du Groupe** au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).
- **L'identification des principaux risques climatiques a pu être précisée dans le cadre des travaux CSRD.** Conformément aux normes de durabilité, l'exercice de double matérialité permet de déterminer les informations à publier dans le rapport de durabilité en identifiant les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. Le périmètre d'analyse englobe les opérations propres (périmètre consolidé) et la chaîne de valeur (amont / aval) du Groupe. L'analyse porte sur deux dimensions : la matérialité d'impact (comment les activités du Groupe Crédit Agricole ont un impact sur ses parties prenantes ou l'environnement) et la matérialité financière (comment les sujets de développement durable affectent le Groupe Crédit Agricole et ses performances financières). Un IRO est matériel dès lors qu'au moins une des deux dimensions l'est.

La méthodologie d'analyse de matérialité Groupe est sous la responsabilité de la Direction de l'engagement sociétal. Elle est élaborée en collaboration avec la Direction des risques Groupe, de la Direction de la conformité, de la Direction des achats Groupe et de la Direction des ressources humaines Groupe qui sont les Directions contributrices majeures. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des entités contributrices à l'exercice de Double matérialité.

Les risques sont cotés selon deux dimensions :

- La probabilité ;
- L'ampleur potentielle des effets financiers.

Lorsque la cotation de chacun des critères d'un impact, risque ou opportunité est finalisée, une note de matérialité est calculée pour chaque IRO et comparée au seuil de matérialité du Groupe. Par seuil de matérialité, on entend la cotation à partir de laquelle les impacts, risques et opportunités sont matériels. À noter que les IRO ne font pas l'objet d'un classement par ordre de priorité autre que matériel/ non matériel. Conformément à la réglementation, les impacts, risques et opportunités matériels doivent être mis à jour chaque année afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte, réglementaires ou de périmètre, intervenues depuis. Cette actualisation se concentre sur les risques définis comme matériels lors de l'exercice précédent et prend en compte les éventuels éléments de contexte qui nécessitent de revoir la cotation. Les risques relatifs à la durabilité sont gérés selon les mêmes principes que les autres types de risques et ils sont intégrés dans le processus global de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Le processus d'évaluation de la double matérialité fera l'objet d'évolutions pour le prochain exercice afin d'intégrer des modalités spécifiques de consultation des parties prenantes affectées.

Ces travaux sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés aux activités du Groupe, dans le cadre de la mise à jour du plan de vigilance.

Évaluation des performances

Pour chaque politique sociale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure.

À fin 2025, la liste complète des indicateurs de performance sociale retenus au sein d'entités de Crédit Agricole S.A. est la suivante :

- Sensibilisation des collaborateurs à l'éthique ;
- Nombre de demandes d'exercices de droit reçus par les entités du Groupe ;
- % de collaborateurs formés aux trois réglementations LCB FT Lutte contre la corruption et Lutte contre la fraude ;
- Nombre de clients en situation de fragilité accompagnés, avec une cible de 60 000 clients accompagnés par LCL et CAPFM à horizon 2030 ;
- % de clients accompagnés dans leur transition énergétique ;
- Financements accordés aux institutions de microfinance ;
- Nombre de clients accompagnés à travers une souscription aux offres d'entrée de gamme, avec une cible de 300 000 clients accompagnés par LCL et CAPFM à horizon 2030 ;
- Encours liés aux offres contribuant à redynamiser les territoires et à réduire les inégalités ;
- % de financements indexés (avec critères ESG définis) ;
- % de financements à impact (*sustainability linked loans*) dans la production de crédit aux entreprises ;
- % d'ETF ESG sur le nombre total d'ETF ;
- % d'intégration des critères ESG dans l'analyse des financements ;
- Encours en solutions d'impact ;
- Part des femmes au Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. ;
- Part des femmes dans le Top 150 (C1) ;
- Formations dispensées ;
- Nombre d'accords signés ;
- Taux d'absentéisme hors maternité ;
- Nombre cumulé de jeunes accueillis pendant l'année civile ;
- Taux d'imposition dont s'acquitte Crédit Agricole S.A. ;
- Nombre d'instances de place françaises auxquelles participe la Direction des affaires publiques de Crédit Agricole S.A. ;
- Part des fournisseurs ayant reçu une évaluation RSE dans le cadre d'un appel d'offres ;
- Part des collaborateurs formés aux risques cyber ;
- Taux de pénétration à l'installation des agriculteurs.

La Caisse de Crédit Agricole Centre Est suit les indicateurs suivants à son niveau (liste non exhaustive) :

- Sensibilisation des collaborateurs à l'éthique ;
- Nombre de demandes d'exercices de droit reçus par la Caisse régionale de Centre Est ;
- % de collaborateurs formés aux trois réglementations LCB FT Lutte contre la corruption et Lutte contre la fraude ;
- Nombre de clients en situation de fragilité accompagnés ;
- Montant des financements réalisés pour la transition énergétique ;
- % de financements indexés (avec critères ESG définis) ;
- % de réalisation de guides d'entretiens ESG de la clientèle BtoB ;
- Part des femmes au Comité exécutif de Crédit Agricole Centre Est ;
- Part des femmes au Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est
- Formations dispensées (nombre de jours de formation) ;
- Nombre d'accords signés ;
- Taux d'absentéisme hors maternité ;
- Nombre cumulé de jeunes accueillis pendant l'année civile ;
- Part des fournisseurs ayant reçu une évaluation RSE dans le cadre d'un appel d'offres ;
- Part des collaborateurs formés aux risques cyber ;
- Taux de pénétration à l'installation des agriculteurs.

Intégration des enjeux sociaux dans l'analyse du risque de contreparties des grandes entreprises

- La prise en compte des impacts sociaux négatifs éventuels liés aux financements des grandes entreprises est basée sur plusieurs piliers :
 - **l'application des Principes Équateur pour les financements de projets** : ils constituent un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et la prévention des impacts notamment sociaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport, etc.) ;
 - **les politiques sectorielles RSE** : l'objet des politiques sectorielles est de préciser les règles d'intervention et critères sociaux et environnementaux introduits dans les politiques de financement du Groupe. 13 politiques sectorielles RSE sont aujourd'hui publiées sur les secteurs suivants au niveau du Groupe : l'armement, les énergies (pétrole et gaz, pétrole et gaz de schiste, centrales thermiques à charbon, énergie nucléaire, hydroélectricité), les mines et métaux, la construction (immobilier, infrastructures de transport), les transports (aviation, maritime, automobile), forêts et huile de palme ;
 - **une analyse de la sensibilité notamment sociale des transactions** : la sensibilité sociale des transactions est appréciée par Crédit Agricole CIB depuis 2009. Ce processus permet d'assurer le respect des critères d'exclusion définis au sein des différentes politiques sectorielles RSE ou d'analyser voire d'anticiper de potentielles controverses auprès des clients.
- Par ailleurs, Crédit Agricole CIB utilise un système de notation des aspects environnementaux et sociaux appliqué à l'ensemble de ses clients Entreprises. Cette notation complète le système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux transactions selon une échelle sur deux niveaux (conforme ou sensible). Elle est effectuée a minima annuellement et repose notamment sur la conformité aux politiques sectorielles existantes, l'existence d'un risque d'image pour la Banque et le niveau de performance reconnu par les agences extra-financières. Cette solution a été étendue aux Caisses Régionale en 2025, dont celle de Centre Est, qui utilise cette notation pour analyser les dossiers des contreparties concernées lors de l'émission d'avis risques indépendants par la Direction des Risques (lorsque cette note est disponible).

Intégration des enjeux sociaux dans l'analyse du risque de contreparties des PME et ETI

- **Le Groupe à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles** afin que tous les acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir. Le Crédit Agricole adopte une approche volontariste et systématique d'inclusion ESG en particulier dans l'accompagnement des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME en mettant à disposition des solutions adaptées à leur secteur et leur taille. Ceci se décline comme suit :
 - **un diagnostic de la performance ESG du client** est effectué par les chargés de clientèle afin de sensibiliser l'entreprise aux problématiques environnementales, sociales et de conformité, majeures. Une approche incrémentale est adoptée en fonction de la taille et la maturité de l'entreprise ;
 - **une première évaluation est basée sur des critères cœur quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des critères sectoriels** ;
 - sur la base du diagnostic un portefeuille d'offres est mis à disposition. Celles-ci sont soutenues par un réseau de partenaires nationaux et locaux dans une optique de mise à disposition des expertises filière à l'ensemble du réseau.

- Depuis 2020, les enjeux ESG ont fait l'objet d'un premier niveau d'intégration dans la relation commerciale avec la clientèle ETI et PME à travers le déploiement d'un questionnaire ESG diffusé à l'ensemble des chargés d'affaires. Ce projet précurseur dans le monde bancaire, a été déployé au niveau de la Caisse régionale de Centre Est.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a dès 2021 déployé ce guide d'entretien auprès de sa clientèle PME et ETI avec le double objectif de sensibiliser les clients aux risques environnementaux et sociaux encourus et d'identifier leurs problématiques ESG. Le déploiement de ce guide d'entretien, adapté à chaque segment de clientèle, s'est poursuivi en 2023 auprès des agriculteurs et professionnels. Les chargés d'affaires et conseillers de clientèle ont été formés à la conduite de ces entretiens afin qu'ils s'approprient les éléments de posture et de discours et qu'ils identifient la maturité des entreprises clientes aux enjeux de la RSE (traduite par un score) ainsi que les leviers d'accompagnement à proposer.

Pour la thématique sociale, l'entretien avec les entreprises aborde les thématiques de gestion du capital humain, bien-être au travail ou encore d'emploi local.

10.2.2 Gouvernance

POINT D. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties (voir ci-dessous points D1 à D4)

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Au niveau du Groupe Crédit Agricole :

En matière sociale comme en matière environnementale, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., société cotée et organe central du Groupe Crédit Agricole, veille à la prise en compte des enjeux et des risques dans les orientations stratégiques du Groupe et dans ses activités (cf. ci-dessus tableau 1, E). Il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet Sociétal. Le Conseil prend en compte les enjeux et risques environnementaux et sociaux dans ses décisions stratégiques ; il s'appuie pour cela sur les analyses stratégiques ainsi que les politiques de gestion des risques qui lui sont présentées et sur l'examen des cadres de risques soumises à son adoption. Enfin, il rend compte de la stratégie ESG et de la performance extra-financière de l'entreprise à l'Assemblée générale et s'assure de la transparence et du caractère fidèle de cette communication.

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux et notamment :

- lors de l'examen des projets stratégiques ;
- lors de l'examen des Cadres de risques soumis à son adoption, lorsque le champ des activités concernées le justifie, notamment afin de s'assurer de la prise en compte des risques climatiques et environnementaux.

De surcroît, les dossiers soumis à la décision du Conseil d'administration sont instruits en amont par un ou plusieurs de ses sept Comités spécialisés chargés de préparer les délibérations du Conseil et/ou lui soumettre leurs avis et recommandations. Dans le domaine environnemental et social, Crédit Agricole S.A. a fait le choix de confier des attributions spécifiques à deux Comités (cf. ci-dessus tableau 1, E) :

- l'examen de la politique ESG, y compris le suivi de la stratégie climatique en amont de l'Assemblée générale, a été confié au Comité de l'engagement sociétal ;
- l'examen de l'information extra-financière et particulièrement l'établissement et le suivi de l'élaboration des rapports de durabilité de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, a été confié au Comité d'audit.

Nonobstant ces attributions spécifiques, le Conseil a réaffirmé son ambition de conserver une approche transversale des enjeux RSE impliquant, selon les sujets, la plupart des Comités spécialisés. Ainsi, ces Comités sont impliqués notamment sur les sujets suivants :

- le Comité des risques, sur les effets du risque climatique sur les portefeuilles ;
- le Comité des rémunérations pour l'évaluation des performances ESG des dirigeants ;
- le Comité des nominations et de la gouvernance pour le déploiement d'une culture de l'éthique au sein du Groupe ;
- le Comité stratégique, sur l'appréhension des risques ESG dans les opérations de croissance externe.

Concernant les administrateurs représentant les salariés, leur participation au Conseil est assurée par :

- deux administrateurs désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections professionnelles ;
- un administrateur représentant les salariés actionnaires élu parmi les salariés actionnaires.

Le représentant du Comité social et économique participe aux réunions du Conseil d'administration, avec voix consultative.

Au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est :

- Le Conseil d'administration de la Caisse régionale, valide les orientations stratégiques, le projet d'entreprise et les évolutions des politiques de la Caisse régionale ainsi que le cadre d'appétit pour le risque. Il veille à la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans ces différents engagements. Ainsi, le conseil qui s'est réuni le 27 octobre 2022 a validé le projet d'entreprise, fruit d'une démarche de co-construction entre les différentes parties prenantes de la Caisse régionale : administrateurs et présidents de Caisses locales, membres du Conseil d'administration, salariés et direction. Cette démarche ouverte a conduit à l'élaboration d'une vision à moyen terme autour de 4 ambitions : l'humain, le client, le territoire et un développement responsable. Ce projet d'entreprise ne s'additionne pas au projet sociétal mais se conjugue avec lui pour ne former qu'un seul et unique projet : PEPS – Projet d'Entreprise, Projet Sociétal.
- Le Comité des risques, comité spécialisé émanant du Conseil d'administration a pour principale mission l'examen de l'activité et des résultats de contrôle interne ainsi que des éléments essentiels et des enseignements dégagés de la mesure et de la surveillance des risques notamment à travers le RCI- rapport de contrôle interne et l'ISCI - information semestrielle sur le contrôle interne. Le rapporteur de ce comité rend compte des dossiers examinés au Conseil d'administration.

Aussi, le Conseil d'administration a confié au Comité des risques le soin de contrôler de manière régulière le suivi des engagements pris par la Caisse régionale, relatifs aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

A cette fin, le Comité des risques prend notamment connaissance des dossiers suivants :

- Mise à jour de l'analyse des risques majeurs encourus par la Caisse régionale tels que les risques de non-conformité, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de sanctions internationales.
- Cartographie des risques opérationnels incluant les processus relatifs aux enjeux du projet d'entreprise PEPS à savoir : le client, en développant un parcours simplifié et personnalisé par l'excellence du conseil ; l'humain, par des modes de travail qui rendent plus proches des clients et des aspirations des collaborateurs ; le développement responsable en agissant pour le climat, l'inclusion et la cohésion sociale et le territoire, en s'engageant dans les écosystèmes régionaux et locaux pour accompagner les transitions

La gouvernance exécutive

Au niveau du Groupe Crédit Agricole :

La performance extra-financière de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est supervisée par le Comité exécutif qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du pilotage du Projet de Groupe qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel. Le Comité exécutif exerce également le rôle de Comité des ressources humaines pour valider les plans de succession, l'adéquation des profils aux responsabilités, les parcours de carrière et de formation, ainsi que la mobilité des cadres dirigeants. Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la **gouvernance de la stratégie environnementale ou sociale** inclut une attention toute particulière à la transition juste. Le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée avec pour mission spécifique de veiller à la mise en œuvre de cette transition juste.

- Le **Comité Groupe Projet Sociétal** présidé par un Président de Caisse régionale est constitué de 12 membres, pour moitié de Directeurs généraux de Crédit Agricole S.A. et, pour l'autre moitié de dirigeants des Caisses régionales. Il veille à la mise en œuvre des engagements sociétaux du Groupe ainsi qu'à la cohérence de sa stratégie ESG au sein du Groupe Crédit Agricole et examine des dossiers prospectifs relatifs aux questions ESG. Tenu trois fois par an, il peut également faire appel au Comité scientifique pour creuser des sujets sur lesquels la dimension scientifique est clé.
- Le **Comité sponsor Climat** a été créé en 2022 afin d'être l'instance de pilotage des travaux de définition des trajectoires Net Zéro. Il est composé des Directeurs généraux des principales filiales du Groupe avec des représentants des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A. En 2025, le Comité s'est réuni à deux reprises afin de décider des partis pris méthodologiques, de piloter les travaux sectoriels et leurs implications sur les métiers, de valider les engagements publics et réaliser les arbitrages nécessaires.
- Le **Comité scientifique** est une instance pluridisciplinaire composée de 10 membres externes, experts reconnus des questions climatiques et environnementales (partenaires académiques ou personnes physiques), se réunissant sur une base trimestrielle. Il a pour mission d'éclairer les questions liées aux engagements et élaborer des recommandations sur les aspects ESG.

Au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le **Comité faitier finance durable** présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du Pilotage et du Contrôle, et constitué de représentants des Directions générales des filiales et métiers, propose la stratégie E&S du Groupe, coordonne son déploiement et suit son avancement ainsi que les indicateurs clés de la performance extra-financière dans les différentes entités. Pour formuler les orientations en matière de finance durable, le Comité faitier s'appuie sur le Comité finance durable composé de différents représentants des Directions de Crédit Agricole S.A.

Le **pilotage des risques environnementaux et sociaux** est assuré par :

- le **Comité des risques Groupe (CRG) du Groupe Crédit Agricole** présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. qui définit la politique du Groupe en matière de risques et détermine les limites globales du Groupe. Il évalue les enjeux et suit de manière transverse les principaux risques du Groupe. Il examine et valide les cadres de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers (cadres de risques des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique).

Par ailleurs, des ressources internes sont allouées au sein de Crédit Agricole S.A. à l'évaluation des risques sociaux avec, au sein des Directions de l'engagement sociétal, achats Groupe, conformité Groupe, juridique, trois postes dédiés au devoir de vigilance et aux droits humains, outre les ressources allouées au sein des filiales.

Au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est :

Le Comité de Direction Sociétal est l'instance en charge du suivi de la mise en œuvre du projet sociétal Groupe, sa déclinaison au niveau de la Caisse régionale ("PEPS" (Projet d'Entreprise Projet Sociétal) et la réglementation relative à la Finance durable et aux exigences du superviseur. L'ensemble des thématiques ESG y sont abordées pour information ou décision.

Le pilotage des risques environnementaux et sociaux est assuré, au niveau de la Caisse Régionale par le Comité de Pilotage des Risques et le Comité de Contrôle Interne.

POINT D1) Les activités en faveur de la communauté et de la société

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet stratégique de l'entreprise, notamment dans le cadre du suivi du Projet de Groupe. Son Président, également Président du Comité de l'engagement sociétal et du Comité stratégique, est sponsor du Projet Sociétal qui est l'un des trois axes majeurs de son Projet de Groupe. Il rend compte des travaux de ces Comités auprès du Conseil d'administration qui arrête ces orientations stratégiques. Ils agissent en lien avec les autres Comités spécialisés du Conseil qui s'assurent de la correcte déclinaison de ces orientations dans leurs domaines respectifs (cf. supra).

La gouvernance exécutive

Au-delà du socle réglementaire applicable, les engagements du Groupe s'appuient sur sa Raison d'Être "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société" et sur le projet du Groupe qui a formalisé, dans le cadre de son Projet Sociétal, un programme en 10 engagements articulés autour de trois axes : l'action pour le climat et la transition vers une économie bas carbone, le renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociale, la réussite des transitions agricole et agroalimentaire.

Le Groupe, à travers l'ensemble de ses entités décline des offres environnementales et sociales à destination de tous ses segments de clientèles afin que les acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la **stratégie sociale** adoptée par le Groupe :

1. **Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client** à travers des produits accessibles aux plus modestes, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés ;
2. **Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales** via l'arrangement d'obligations sociales (*social bonds*) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal ;
3. **Être un employeur responsable** œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent.

La Caisse Régionale de Centre Est s'inscrit dans le Projet sociétal du Groupe et propose les offres environnementales et sociales à destination de tous ses segments de clientèles.

POINT D2) Les relations de travail et les normes de travail

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par chaque entité, notamment pour ce qui concerne le Projet Humain qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe. Le Conseil en s'appuyant sur les travaux menés en amont par ses Comités spécialisés, examine l'ensemble des sujets soumis à la réglementation en matière sociale et sociétale (cf. infra).

Chaque année, le Président du Conseil d'administration tient une réunion d'échange sur le fonctionnement du Conseil d'administration et, plus largement, tout sujet d'actualité avec l'ensemble des représentants des salariés au Conseil administration, soit aujourd'hui les deux administrateurs représentant les salariés,

l'administrateur représentant les salariés actionnaires, la censeur représentant les salariés de Caisses régionales et le représentant du Comité social et économique.

La gouvernance exécutive

En tant qu'employeur responsable, les enjeux majeurs d'attractivité, de fidélisation des collaborateurs et de cadre de travail font l'objet d'une approche coordonnée et globale pour valoriser la marque employeur de Crédit Agricole S.A. au travers de sept thématiques :

- offrir des opportunités professionnelles multiples ;
- former ses collaborateurs ;
- amplifier toutes les diversités dans toutes les entités du Groupe ainsi qu'au sein de sa gouvernance ;
- s'engager pour la jeunesse ;
- proposer un cadre de travail attractif et favoriser la qualité de vie au travail ;
- partager la création de valeur ;
- participer au progrès social.

POINT D3) La protection des consommateurs et la responsabilité des produits

Au niveau du Groupe Crédit Agricole :

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de Crédit Agricole S.A. au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par chaque entité, notamment pour ce qui concerne le Projet Client qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. s'implique fortement dans la promotion d'une culture éthique au sein du Groupe. Ses membres adhèrent aux dispositions du Code de conduite et de la Charte éthique, annexée à son règlement intérieur qui ont tous deux été revu en 2025. Il est informé chaque année, après examen par le Comité des nominations et de la gouvernance, de l'avancement du déploiement de la culture éthique au sein du Groupe et a inscrit, en 2021, sa mission de supervision des sujets éthiques dans son règlement intérieur.

La gouvernance exécutive

La **conformité** contribue à protéger les clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. La politique en matière éthique est déclinée dans des textes de référence constituant un cadre normatif à trois niveaux (Charte éthique, Codes de conduite, corpus procédural Fides) synthétisant les principes de conformité et d'éthique qui s'appliquent au sein du Groupe comme dans les relations avec les clients, les fournisseurs, les prestataires et les salariés.

Dans son activité de distribution de produits et services financiers ou d'assurances à ses clients, le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à **prévenir les risques liés à la cybercriminalité** et assurer la **protection des données personnelles** ainsi que la transparence quant à leur utilisation.

Le Groupe Crédit Agricole souhaite **servir l'ensemble de ses clients** et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter **l'accessibilité des produits et services financiers** (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).

La **politique fiscale** du Groupe obéit à des règles de transparence et de responsabilité qui nécessitent le respect des lois et réglementations fiscales en vigueur dans les États et territoires où il exerce ses activités.

Au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est :

Concernant les services et conseils apportés aux clients et leur protection :

- les résultats du questionnaire annuel de l'ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle qui observe en particulier les résultats en matière d'inclusion bancaire, de recours à la médiation, de traitement des réclamations formulées par la clientèle (nombre et délai de réponse) et, enfin, recense les dysfonctionnements en matière de commercialisation et de protection de la clientèle (nature du dysfonctionnement et mesures correctives mises en œuvre),
- la "gouvernance produit", au travers de laquelle est vérifié le fait que les instruments financiers, assurances-vie, produits bancaires de détail ou encore assurances parabancaires soient bien commercialisés auprès de la clientèle cible,
- le rapport annuel du responsable de la Conformité sur les services d'investissement auprès de l'AMF,
- le rapport annuel sur la protection des données personnelles au sein de l'entité et du Groupe CA,
- le point de suivi de la mise à jour de la connaissance client (point de suivi KYC) avec la poursuite de la mise en œuvre d'actions,
- le rapport de contrôle interne LCB-FT (Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme),
- l'évaluation du risque de sanctions internationales au travers de l'exercice EWRA (Evaluation des Risques à l'échelle de l'entreprise),

A noter que le dispositif d'inclusion bancaire en place à la Caisse régionale est encadré par un Comité de pilotage dédié et fait également l'objet d'un suivi régulier en Comité de direction.

POINT D4) Les droits de l'Homme

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration examine chaque année l'actualisation du Plan de vigilance ainsi que la déclaration de lutte contre l'esclavage moderne établie au titre du *Modern Slavery Act*.

En tant que société mère, Crédit Agricole S.A. entité sociale a fait le choix d'établir un plan de vigilance et de rendre compte de la mise en œuvre effective de ce plan pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Ce plan de vigilance comporte, conformément à la loi, des mesures raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, qui pourraient potentiellement résulter de l'activité de Crédit Agricole S.A. entité sociale et de celles des sociétés consolidées sur lesquelles Crédit Agricole S.A. entité sociale exerce un contrôle, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

De plus, dans le cadre de l'accord-cadre international signé avec UNI Global Union en 2019, et prorogé jusqu'au 31 décembre 2027, l'engagement de respecter les droits humains, la liberté d'association et le droit syndical ont été réaffirmés. Ces engagements s'appliquent à tous les collaborateurs du Groupe dans l'ensemble de ses implantations géographiques.

La gouvernance exécutive

Le pilotage du plan de vigilance est confié à la Direction de l'engagement sociétal au sein du pôle Projet de Groupe, en collaboration avec les Directions du Groupe supervisant les fonctions Achats, Juridique, Risques, Conformité, Ressources humaines, Sécurité-Sûreté et avec les filiales de Crédit Agricole S.A.

POINT E. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen des sujets suivants qui intègrent des analyses et/ou le suivi de mesures de prévention ou de gestion des risques sociaux :

Après analyse par le Comité d'audit :

- les rapports de durabilité et le suivi du processus mis en œuvre pour leur élaboration, conjointement avec le Comité de l'engagement sociétal, et notamment le plan des missions des certificateurs d'informations en matière de durabilité.

Après analyse par le Comité des risques :

- la déclaration d'appétit pour le risque et les outils de suivi associés (matrice d'appétit et tableau de bord) qui constituent un cadre déterminant dans le contrôle et le suivi des risques par la gouvernance ;
- l'approbation des cadres de risques encadrant la prise de risque dans les grands domaines d'activité du Groupe ;
- l'organisation, le fonctionnement et les moyens alloués à chacune des trois fonctions de contrôle (risques, conformité, audit interne) ;
- le Rapport annuel de contrôle interne et l'information semestrielle sur le contrôle interne, établis sous la coordination de la Direction des risques Groupe ;
- les évolutions des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels et de sécurité, ainsi que le tableau de bord des risques et le suivi des risques IT et de cybersécurité ;
- l'approbation des cadres de Risques encadrant la prise de risque dans les grands domaines d'activité du Groupe ;
- dans le domaine juridique, l'état d'avancement des contentieux et enquêtes administratives en cours ;
- le rapport de la conformité au titre de la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme ;

Après analyse par le Comité stratégique :

- les projets de cessions-acquisitions.
- les projets de cessions-acquisitions (cf. supra).

Après analyse par le Comité des rémunérations :

- la rémunération fixe, la rémunération variable personnelle annuelle et les modalités et critères de détermination de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux (Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués), tenant compte des dispositions réglementaires mais aussi des critères de performance RSE qui ont été et seront présentés à l'Assemblée générale dans le cadre du vote ex ante et ex post des rémunérations des Dirigeants ;
- l'actualisation de la politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. ;

- en application des dispositions réglementaires, le rapport sur les pratiques de rémunération des membres de l'organe exécutif ainsi que des personnels identifiés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ;
- l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- un point d'étape sur la préparation à la mise en œuvre de la directive *"Pay Transparency"*;
- les orientations du projet humain, dans le cadre du plan à moyen terme ACT 2028.

Après analyse par le Comité des nominations et de la gouvernance :

- la politique d'égalité professionnelle et salariale au sein de Crédit Agricole S.A. – entité sociale, ainsi que les initiatives engagées, au niveau du Groupe Crédit Agricole S.A., en vue de favoriser l'égalité professionnelle, la mixité et la parité dans les instances de direction ;
- les résultats de l'autoévaluation du fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil et les pistes d'évolution pour améliorer la gouvernance ;
- l'indépendance des administrateurs au regard du Code Afep/Medef et les points de non-conformité à ce Code ;
- l'état des travaux menés sur les plans de succession des fonctions clés de Crédit Agricole S.A. ;
- le programme de formation du Conseil pour 2026 ;
- la nomination de censeurs, la composition et la Présidence des comités spécialisés du Conseil ;
- la formulation d'un avis à la nomination de la nouvelle Directrice des risques Groupe ;
- la mise à jour du Règlement intérieur du Conseil d'administration et de certains Comités spécialisés, et en particulier :
 - mise à jour des règlements intérieurs du Conseil et du Comité d'audit concernant les informations en matière de durabilité ;
- l'audition annuelle de la Directrice de la conformité Groupe sur le déploiement de la culture éthique et son évaluation.

Après analyse par le Comité de l'engagement sociétal :

- la revue du plan de vigilance qui fait partie du Rapport sur le gouvernement d'entreprise arrêté par le Conseil d'administration.

Parmi les autres dossiers examinés par le Conseil, on peut citer :

- la préparation de l'Assemblée générale des actionnaires qui comprend l'information du Conseil sur le bilan social de Crédit Agricole S.A. entité sociale ;
- l'actualisation du Plan de vigilance et la déclaration annuelle pour les autorités britanniques du *Modern Slavery Act* ;
- la revue des résultats de l'Indice de Mise en Responsabilité.

La gouvernance exécutive

- **Le Comité des risques Groupe Crédit Agricole (CRG)** présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. examine et valide les cadres de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers.

- **Le Comité Groupe Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole** veille à la mise en œuvre du Projet Sociétal au niveau du Groupe Crédit Agricole, en est le Comité faîtière. En 2025, les réflexions et travaux habituellement menés par ce comité ont été intégrés dans l'élaboration du Plan à moyen terme ACT 2028 de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, le Comité de direction sociétal suit l'avancement et les résultats des principales actions du projet sociétal.

POINT F. Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports

La gouvernance dans sa fonction de supervision

En résumé, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. examine et/ou approuve annuellement (cf. détail supra) :

- la politique et les pratiques de rémunération ;
- la politique d'égalité professionnelle et salariale ;
- le fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil ;
- les plans de succession des fonctions clés et, dans le cadre de l'Assemblée générale, il est informé du bilan social de Crédit Agricole S.A. entité sociale ;
- l'élaboration de l'information extra-financière, notamment les rapports de durabilité et du Plan de vigilance qui contiennent des informations relatives aux mesures de prévention et de gestion des risques sociaux ;
- la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe.

La gouvernance exécutive

- **Le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole (CRG)** examine et valide les cadres de risque de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers (cadres de risque des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique).
- **La Direction de l'engagement sociétal (DES)** de Crédit Agricole S.A. identifie les grands enjeux sociétaux pour le Groupe, initie et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ESG et structure l'ensemble des initiatives sociales et environnementales des entités au sein d'une ligne métier RSE. Elle s'est structurée autour de deux grands pôles : l'animation de la ligne métier Engagement Sociétal et l'expertise ESG.

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, le Conseil d'administration examine et/ou approuve annuellement :

- la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale,
- pour information, la matrice de double matérialité au titre de la CSRD ;
- la politique et les pratiques de rémunération ;
- la politique d'égalité professionnelle et salariale, notamment les résultats de la Caisse Régionale en matière d'égalité professionnelle F/H ;

Le comité de direction sociétal suit l'avancement et les résultats des principales actions du projet sociétal.

POINT G. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social

G1. Groupe Crédit Agricole

Contribution de la performance ESG à la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

- Alignée sur l'intérêt social de l'entreprise, la politique de rétribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme. Ainsi, l'attribution de la rémunération variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs est soumise à des critères non-économiques comprenant des critères liés à la performance ESG.
- Au titre de 2023, au sein de Crédit Agricole S.A., le poids des critères non économiques ESG dans la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux a été harmonisé pour tous (Directeur général et Directeurs généraux délégués) et porté à 20 %. Le poids des critères liés à la RSE Sociétale est de 10 % ; celui des critères liés à la RSE Environnementale est de 10 %.

La politique de rémunération est de niveau Groupe s'appliquant à Crédit Agricole S.A. ainsi qu'aux Caisses régionales, dont celle de Centre Est.

10.2.3 Gestion des risques

Cadre global

Le Groupe Crédit Agricole développe son dispositif pour mettre en place une approche structurée et cohérente afin d'identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques sociaux, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques. Le développement de ce dispositif prendra notamment en compte les nouvelles Guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne sur la gestion des risques ESG, publiées en janvier 2025.

Les risques sociaux sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs mais ne sont pas considérés comme un des risques majeurs du Groupe.

Les données et méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques sociaux sont aujourd'hui très limitées, avec une disponibilité et un stade de maturité plus faibles que les pour les facteurs de risques environnementaux. L'encadrement réglementaire des institutions financières est également moins développé. En conséquence, le dispositif du Groupe Crédit Agricole est encore en cours de développement. À date, les principaux développements ont été réalisés sur le périmètre prioritaire de la Grande clientèle (Crédit Agricole CIB).

Évaluation et gestion des facteurs de risques sociaux

À date, il n'a pas été constaté d'impact matériel du risque social sur les différentes catégories de risques (risques de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel...) lors des exercices d'analyse et de suivi des risques. S'agissant de la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de droits humains, elle s'exprime au travers de la Charte des droits humains, dénommée Respect, publiée en 2009 par le Groupe Crédit Agricole. La charte affirme les engagements du Groupe tant vis-à-vis de ses salariés que dans sa sphère d'influence. Ceci suppose notamment, concernant les opérations détenues ou contrôlées par des clients, que ceux-ci se conforment aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qu'ils recueillent, le cas échéant, le consentement des peuples autochtones impactés et qu'ils favorisent la réparation des éventuels abus commis notamment par l'établissement de procédures de gestion des griefs.

De plus, le Groupe définit des politiques sectorielles RSE explicitant les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans ses politiques de financement et d'investissement. Les principes mentionnés ci-dessous sont clairement rappelés dans les politiques sectorielles RSE du Groupe. Ceci inclut également, concernant les chaînes d'approvisionnement des clients et des fournisseurs, le besoin d'une vigilance toute particulière de nos relations d'affaires en termes d'absence d'esclavage et de trafic d'êtres humains. Nous nous référons notamment à la Loi sur le devoir de vigilance et au *Modern Slavery Act*. Le cadre de référence des politiques sectorielles RSE comprend également les standards du groupe Banque Mondiale et notamment les Normes de performances et les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de l'*International*

Finance Corporation (IFC) ainsi que, le cas échéant, des principes et normes spécifiques à certains secteurs. Ainsi, par exemple, la politique pour le secteur minier se réfère aux principes volontaires sur la sécurité et les droits humains (*Voluntary Principles on Security and Human Rights*) et au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, concernant les minerais et dérivés minéraux d'étain, de tantale et de tungstène ainsi que l'or.

Concernant les financements de projets, le Groupe suit les Principes Équateur, développés pour répondre aux contraintes et leviers d'action existant dans le processus de financement de projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. S'ils ne peuvent pas toujours être appliqués en l'état aux autres modes de financement, ils constituent néanmoins un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et la prévention des impacts sociaux et environnementaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport...). La profondeur des analyses, généralement réalisées avec l'aide de consultants indépendants, dépend de chaque contexte particulier et notamment de la nature et de l'importance des impacts environnementaux et sociaux prévisibles. Dans les autres cas, l'absence d'information spécifique à un projet (étude d'impacts, plan de gestion des impacts) conduit à adopter une approche plus centrée sur le client. L'analyse est alors documentée par une grille de *scoring* RSE développé pour la Grande clientèle (Crédit Agricole CIB).

Au-delà de l'analyse des critères spécifiques aux politiques sectorielles RSE et aux Principes Équateurs, la qualité de la gestion sociale des contreparties de Grande clientèle (Crédit Agricole CIB) avec lesquelles le Groupe souhaite développer sa relation d'affaires est appréciée pour parvenir à un *scoring* RSE selon une échelle comportant trois niveaux : Avancé, Conforme et Sensible. Ce *scoring* RSE est notamment composé d'une note sur les droits humains obtenue auprès d'un fournisseur externe par contrepartie. Ce *scoring* RSE, en complément de critères sectoriels, géographiques et de maîtrise apparente par le client des droits humains, mène ensuite à un certain niveau de due diligence (allégé, standard ou renforcé).

En parallèle de ces politiques et outils, le Groupe s'est doté sur son périmètre prioritaire de Grande clientèle (Crédit Agricole CIB) d'un Comité d'évaluation des opérations présentant un risque environnemental ou social (CERES), émettant une opinion sur les dossiers de financement pouvant présenter un risque de réputation ou de non-alignement avec les politiques sectorielles RSE. Il est présidé par le responsable de la fonction Conformité tandis que le secrétariat est assuré par le Département ESR (*Environmental and Social Risks*), rattaché à la Direction des risques. Les autres membres permanents sont le Département des risques sectoriels et individuels corporates de la Direction des risques et les responsables des lignes métiers concernés de Crédit Agricole CIB. Les membres invités sont la Direction juridique (si le dossier nécessite un avis sur les aspects juridiques) ainsi que la Direction de l'engagement sociétal et les Études économiques Groupe.

Le Groupe attend notamment de ses relations d'affaires, clients ou fournisseurs, qu'ils exercent une vigilance raisonnable en termes de droits humains dans les opérations qu'ils contrôlent de même que dans leur chaîne d'approvisionnement.

G2. Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, par son activité tournée essentiellement vers la clientèle des particuliers, les agriculteurs, les professionnels et les PME/ETI qui exercent leur activité sur son territoire, est peu exposée aux risques sociaux, tant sur ses contreparties que sur ses actifs investis.

10.3 Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

10.3.1 Gouvernance

POINT A. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des Comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses Comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales

Des engagements Net Zéro sur les activités de financement – suivi de la performance d'entreprises clientes

Pour atteindre les objectifs, le Groupe Crédit Agricole a formulé des plans d'action sectoriels et par métier sur ses activités. En 2022 puis en 2023, le Groupe Crédit Agricole a publié un communiqué de presse "Workshop climat" dans lequel il mentionne les objectifs à 2030 en lien avec la *Net Zero Banking Alliance* sur dix secteurs (pétrole et gaz, électricité, automobile, aviation, transport maritime, immobilier commercial, immobilier résidentiel, agriculture, ciment et acier) assortis de plans d'actions pour chaque secteur. **Les objectifs à 2030 sont assortis de métriques qui nécessitent le suivi de l'évolution de la performance des entreprises clientes appartenant à ces secteurs.**

Le Groupe a défini et formalisé des critères d'exclusion dans ses politiques sectorielles RSE

Par exemple, depuis 2013, Crédit Agricole CIB utilise un système de notation des aspects environnementaux et sociaux appliqué à l'ensemble de ses clients Entreprises. Elle est effectuée a minima annuellement et repose notamment sur la conformité aux politiques sectorielles existantes, l'existence d'un risque d'image pour la Banque et le niveau de performance reconnu par les agences extra-financières. Cette notation complète le système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux transactions selon une échelle sur deux niveaux (conforme ou sensible). Les dossiers sensibles font l'objet d'un avis du Département ESR, et d'un passage en Comité CERES.

En ce qui concerne les contreparties de CACIB, le processus d'intégration comprend une évaluation de la gouvernance de la contrepartie dans son ensemble. Cette évaluation fait partie de l'analyse des transactions tout au long de la relation commerciale avec les clients.

Par ailleurs, la Caisse Régionale a utilisé en 2025 le système de notation CACIB sur certaines contreparties Corporate pour l'étude des dossiers faisant l'objet d'un avis risques indépendant.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants de cessions-acquisitions et de développement de nouvelles activités. Pour tout dossier, la performance extra-financière de la contrepartie, en se fondant sur des indicateurs reconnus par le marché y compris sur le dispositif de gouvernance, fait partie des éléments examinés par le Conseil, après avis du Comité stratégique et du Comité des risques.

En cas d'alerte, le Conseil, après avis du Comité des risques, traite de toute alerte en matière de risques, y compris de réputation et environnemental, remontée par la gouvernance exécutive notamment avec une contrepartie.

La gouvernance exécutive

Pour les dossiers individuels de crédit nécessitant l'approbation de la Direction générale de Crédit Agricole S.A., le Comité des risques individuels de niveau Groupe (CRIG), présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit selon la nécessité de l'agenda. Il examine tout dossier sensible soumis par les entités de Crédit Agricole S.A. qui rentrent dans la délégation du Directeur général de Crédit Agricole S.A., et analyse également les alertes individuelles de tout type en fonction de leur matérialité pour le Groupe. Ces dossiers font l'objet d'un avis de la Direction de l'engagement sociétal pour les enjeux ESG. Les décisions sont formalisées en séance par la signature d'un relevé de décision.

POINT B. Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants. Pour tout dossier, la performance extra-financière de la contrepartie, en se fondant sur des indicateurs reconnus par le marché y compris sur le dispositif de gouvernance, fait partie des éléments examinés par le Conseil, après avis du Comité stratégique.

Par ailleurs, les rapports de durabilité sont présentés au Conseil d'administration tous les ans. Elle fait l'objet de travaux de la part d'un Commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques constatées ou extrapolées figurant dans cette Déclaration.

POINT C. Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :

- C1. Considérations éthiques ;
- C2. Stratégie et gestion des risques ;
- C3. Inclusivité ;
- C4. Transparence ;
- C5. Gestion des conflits d'intérêts ;
- C6. Communication interne sur les préoccupations critiques.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants. Pour tout dossier, la performance extra-financière de la contrepartie, en se fondant sur des indicateurs reconnus par le marché y compris sur l'ensemble des éléments ci-dessous, fait partie des éléments examinés par le Conseil, après avis du Comité stratégique.

10.3.2 Gestion des risques

Le Groupe Crédit Agricole développe son dispositif pour mettre en place une approche structurée et cohérente afin d'identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques de gouvernance, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques. Le développement de ce dispositif prendra notamment en compte les nouvelles *Guidelines* de l'Autorité bancaire européenne sur la gestion des risques ESG, publiées en janvier 2025.

Les risques de gouvernance sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs mais ne sont pas considérés comme un des risques majeurs du Groupe.

Les données et méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques de gouvernance sont aujourd'hui limitées, avec une disponibilité et un stade de maturité plus faibles que les pour les facteurs de risques environnementaux. L'encadrement réglementaire des institutions financières est également moins développé. En conséquence, le dispositif du Groupe Crédit Agricole est encore en cours de développement. À date, les principaux développements ont été réalisés sur le périmètre prioritaire des Grandes clientèles (Crédit Agricole CIB).

POINT D1) Considérations éthiques

Le Groupe a publié une Charte éthique et, dans ce cadre, applique l'ensemble des dispositions réglementaires applicable au Groupe Crédit Agricole en matière de respect de l'intégrité du marché, des règles de protection de la clientèle, d'attention aux besoins des clients, de loyauté et de diligence à leur égard.

POINT D2) Stratégie et gestion des risques

La prise en compte de ces considérations par les clients est appréciée au travers du processus de *scoring* RSE des clients Grande clientèle (Crédit Agricole CIB) qui repose, en partie, sur la notation extra-financière qui couvre les dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance. Les opérations en lien avec le secteur de la défense et des pays considérés risqués d'un point de vue gouvernance sont systématiquement revues par la conformité. Les plus sensibles sont par ailleurs analysés dans le cadre du Comité CERES.

Un processus de traitement des informations négatives liées aux sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance a été défini entre la Direction des risques et la Direction de la conformité, via des due diligences supplémentaires et une analyse renforcée des informations détectées par les métiers.

POINT D3) Inclusivité

Le Groupe Crédit Agricole publie dans son DEU l'ensemble des analyses demandées pour la France quant à la part des femmes dans les effectifs et les instances dirigeantes ou les écarts de rémunération. Les analyses

par origine ethnique étant interdites en France, le Groupe ne publie pas d'informations sur les personnes issues de groupes minoritaires.

POINT D4) Transparence

Le Groupe Crédit Agricole respecte les réglementations européennes en matière de communication et de transparence.

POINT D5) Gestion des conflits d'intérêts

Le Groupe Crédit Agricole, en application de la réglementation qui lui est applicable, identifie et gère les conflits d'intérêts se posant entre elle et ses clients ou entre ses clients, selon une politique définie et mise en œuvre qui encadre, entre autres choses, la circulation induite d'information confidentielle.

POINT D6) Communication interne sur les préoccupations critiques

Le Comité CERES analyse les dossiers les plus sensibles d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance, générant un risque d'image significatif. Tous les dossiers passant en Comité CERES passent ensuite devant le Comité de crédit, où un représentant de la Direction générale est présent. La recommandation du Comité CERES est systématiquement présentée avant décision finale.

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

Le Comité des risques, comité spécialisé émanant du Conseil d'administration a pour principale mission l'examen de l'activité et des résultats de contrôle interne ainsi que des éléments essentiels et des enseignements dégagés de la mesure et de la surveillance des risques notamment à travers le RCI- rapport annuel de contrôle interne et l'ISCI - information semestrielle sur le contrôle interne. Le rapporteur de ce comité rend compte des dossiers examinés au Conseil d'administration.

A cette fin, le Comité des risques prend notamment connaissance des dossiers suivants :

- mise à jour de l'analyse des risques majeurs encourus par la Caisse régionale dont les risques environnementaux au travers de leurs principaux canaux de transmission ;
- cartographie des risques opérationnels incluant les processus relatifs aux enjeux du projet d'entreprise PEPS à savoir : le client, en développant un parcours simplifié et personnalisé par l'excellence du conseil ; l'humain, par des modes de travail qui rendent plus proches des clients et des aspirations des collaborateurs ; le développement responsable en agissant pour le climat, l'inclusion et la cohésion sociale et le territoire, en s'engageant dans les écosystèmes régionaux et locaux pour accompagner les transitions.

Concernant les dispositifs de gouvernance interne :

- la revue annuelle anti-corruption,
- le risque de conduite,
- la démarche d'établissement d'un plan de formation administrateurs sur les volets Risques, Conformité et Finances en vue d'une validation en comité des nominations.

10.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

10.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Emissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)			Ventilation par tranche d'échéance				
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3	Emissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	8 730 212	4 154	-	1 327 844	436 433	(351 961)	(111 076)	(203 172)	-	-	-	3 082 621	2 357 005	2 665 093	625 493	8,93
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 453 758	-	-	327 110	50 652	(62 355)	(26 892)	(27 946)	-	-	-	564 868	542 112	342 824	3 954	6,97
3 B - Industries extractives	3 811	613	-	590	3	(38)	(34)	(2)	-	-	-	2 281	500	-	1 030	7,30
4 B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,00
5 B.06 - Extraction d'hydrocarbures	440	424	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	440	20,00
6 B.07 - Extraction de minerais métalliques	65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65	20,00
7 B.08 - Autres industries extractives	2 849	-	-	590	3	(38)	(34)	(2)	-	-	-	2 281	500	-	68	3,01
8 B.09 - Services de soutien aux industries extractives	457	190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	457	20,00
9 C - Industrie manufacturière	825 250	2 086	-	168 904	72 788	(51 291)	(15 526)	(32 696)	-	-	-	443 427	276 143	37 758	67 922	6,57
10 C.10 - Industries alimentaires	147 044	-	-	29 363	14 799	(11 001)	(1 864)	(8 871)	-	-	-	75 506	58 397	9 111	4 031	5,44
11 C.11 - Fabrication de boissons	85 921	-	-	28 001	1 475	(4 993)	(3 307)	(853)	-	-	-	37 067	27 299	16 221	5 333	7,92
12 C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Emissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)			Ventilation par tranche d'échéance				
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3	Emissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
13	C.13 - Fabrication de textiles	24 255	-	-	149	8 042	(3 057)	(2)	(2 966)	-	-	-	10 760	10 358	-	3 137	6,54
14	C.14 - Industrie de l'habillement	3 663	-	-	1 550	1 278	(505)	(150)	(349)	-	-	-	2 268	363	942	89	5,38
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	1 515	-	-	12	26	(15)	(4)	(9)	-	-	-	128	123	-	1 263	24,06
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	40 963	-	-	12 039	2 555	(2 377)	(378)	(1 839)	-	-	-	25 792	11 259	3 338	573	4,71
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	12 722	-	-	4 535	-	(462)	(455)	-	-	-	-	8 987	1 023	-	2 712	9,02
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	4 607	-	-	935	267	(205)	(15)	(186)	-	-	-	2 616	1 270	-	721	7,34
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	258	251	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	258	20,00
20	C.20 - Industrie chimique	20 817	1 330	-	1 732	184	(297)	(96)	(108)	-	-	-	11 618	4 763	-	4 435	8,15
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	107 868	-	-	269	913	(223)	(8)	(180)	-	-	-	27 144	77 142	545	3 037	7,72
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	98 641	-	-	35 583	6 167	(8 045)	(5 311)	(2 209)	-	-	-	82 514	14 104	-	2 022	4,25
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	11 849	-	-	1 426	979	(794)	(144)	(601)	-	-	-	3 807	5 175	1 209	1 658	7,51
24	C.24 - Métallurgie	4 088	-	-	1 215	2 408	(1 078)	(485)	(591)	-	-	-	2 862	1 122	-	104	3,50
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	79 666	-	-	9 749	19 848	(10 010)	(175)	(9 467)	-	-	-	56 789	15 936	3 727	3 213	4,84
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	30 294	-	-	13 103	2 819	(1 930)	(958)	(953)	-	-	-	17 289	2 700	-	10 305	11,12
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	25 227	-	-	7 179	1 367	(1 563)	(1 161)	(316)	-	-	-	17 662	211	573	6 782	9,14
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	62 864	-	-	7 764	3 026	(1 712)	(399)	(1 006)	-	-	-	27 543	31 885	598	2 838	5,69

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Emissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)			Ventilation par tranche d'échéance					
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont émissions financées de catégorie 3	Emissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée	
29	C.29 - Industrie automobile	19 943	42	-	7 014	1 768	(842)	(315)	(513)	-	-	-	3 889	6 229	744	9 081	12,72
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4 589	463	-	238	474	(202)	(9)	(191)	-	-	-	1 186	-	-	3 403	19,41
31	C.31 - Fabrication de meubles	8 979	-	-	2 110	1 768	(619)	(185)	(346)	-	-	-	7 356	1 363	105	155	3,61
32	C.32 - Autres industries manufacturières	10 344	-	-	1 785	354	(411)	(66)	(244)	-	-	-	6 850	2 610	140	743	5,30
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	19 134	-	-	3 154	2 271	(951)	(37)	(895)	-	-	-	13 792	2 811	504	2 028	5,98
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	269 050	1 446	-	7 062	3 791	(3 219)	(492)	(2 082)	-	-	-	18 330	100 462	107 775	42 483	13,17
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	232 623	219	-	3 386	3 791	(2 905)	(225)	(2 082)	-	-	-	11 909	82 919	96 645	41 151	13,75
36	D35.11 - Production d'électricité	224 761	38	-	3 358	3 772	(2 889)	(224)	(2 068)	-	-	-	11 844	82 919	96 233	33 765	13,36
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	29 785	1 227	-	3 676	-	(305)	(267)	-	-	-	-	3 662	17 543	7 339	1 240	9,23
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	6 642	-	-	-	-	(9)	-	-	-	-	-	2 759	-	3 791	92	10,46
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	33 168	-	-	3 237	1 125	(737)	(270)	(381)	-	-	-	12 820	8 628	10 636	1 084	7,97
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	393 461	-	-	59 898	66 021	(39 610)	(3 779)	(33 936)	-	-	-	245 564	82 473	24 711	40 714	6,55
41	F.41 - Construction de bâtiments	166 724	-	-	23 031	29 915	(18 324)	(878)	(16 591)	-	-	-	89 526	26 965	20 225	30 008	8,78
42	F.42 - Génie civil	7 673	-	-	448	10	(127)	(56)	(9)	-	-	-	4 833	383	1 344	1 113	8,09
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	219 065	-	-	36 419	36 096	(21 159)	(2 844)	(17 336)	-	-	-	151 205	55 125	3 141	9 593	4,79

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Emissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Ventilation par tranche d'échéance						
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3	Emissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée	
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 230 358	-	-	295 244	117 666	(93 807)	(25 467)	(61 472)	-	-	-	697 008	351 057	135 951	46 342	5,68
45	H - Transports et entreposage	244 877	9	-	25 227	13 662	(9 824)	(1 108)	(8 005)	-	-	-	167 111	49 466	8 961	19 340	5,52
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	145 162	6	-	8 207	5 093	(3 188)	(389)	(2 404)	-	-	-	127 538	10 946	1 144	5 535	3,27
47	H.50 - Transports par eau	9 630	-	-	4	2 170	(853)	-	(839)	-	-	-	372	4 380	2 459	2 419	13,16
48	H.51 - Transports aériens	1 432	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	43	86	-	1 303	18,75
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	83 884	3	-	16 999	6 328	(5 768)	(718)	(4 748)	-	-	-	38 958	34 054	5 358	5 514	7,07
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	4 769	-	-	17	72	(14)	(1)	(13)	-	-	-	200	-	-	4 568	27,47
51	I - Hébergement et restauration	218 897	-	-	34 831	24 963	(16 692)	(3 181)	(11 328)	-	-	-	99 800	76 966	35 963	6 167	6,67
52	L - Activités immobilières	4 057 580	-	-	405 742	85 761	(74 386)	(34 327)	(25 324)	-	-	-	831 414	869 197	1 960 514	396 456	11,38
53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	11 815 214	1 336	-	247 104	98 176	(61 809)	(8 027)	(50 577)	-	-	-	4 439 731	853 592	276 653	6 245 239	16,42
54	K - Activités financières et d'assurance	9 529 588	1 079	-	40 345	7 505	(8 080)	(1 842)	(5 669)	-	-	-	3 651 777	523 807	143 450	5 210 555	17,47
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	2 285 626	257	-	206 760	90 671	(53 729)	(6 185)	(44 908)	-	-	-	787 954	329 785	133 204	1 034 684	12,07
56	TOTAL	20 545 426	5 490	-	1 574 948	534 609	(413 770)	(119 103)	(253 749)	-	-	-	7 522 352	3 210 596	2 941 746	6 870 732	13,24

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Dans ce tableau, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est fournit des informations sur les expositions soumises aux risques qui peuvent survenir en raison de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est publie ses expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union, c'est-à-dire les entreprises qui répondent à au moins un des critères listés dans l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818.

Les critères d'exclusions des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union sont les suivants :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;

Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour identifier les entreprises exclues des indices de l'accord de Paris, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Clarity AI depuis l'exercice du 31 décembre 2023. A ce stade, le critère relatif au préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux n'est pas pris en compte par le fournisseur.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est affecte les expositions sur les entreprises financières et non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans le portefeuille bancaire, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

Le Groupe Crédit Agricole publie les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses expositions par secteur d'activité selon une nomenclature de codes NACE. Ces informations sont publiées au niveau du Groupe Crédit Agricole pour prendre en compte la transversalité des enjeux climat en termes de métiers et de secteurs d'activité.

10.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts immobiliers

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)															
		Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)						Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés			
		0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F			G	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
1	Total UE	20 512 647	3 996 627	6 982 956	4 480 578	2 049 375	1 085 982	649 619	287 699	391 694	1 498 528	2 395 925	1 697 577	680 209	560 117	13 000 899	90,06%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 530 202	323 550	408 521	279 727	148 828	75 363	150 305	1 604	1 902	3 995	16 444	8 174	4 647	6 559	2 486 877	53,69%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 982 205	3 673 077	6 574 435	4 200 851	1 900 547	1 010 619	499 313	286 095	389 791	1 494 533	2 379 482	1 689 403	675 562	553 558	10 513 781	98,67%
4	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	241	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	13 120 940	3 155 079	4 865 570	2 528 386	1 265 631	831 587	474 688	-	-	-	-	-	-	-	11 709 122	100,00%
6	Total non-UE	888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	888	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	664	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	664	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	224	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	224	-
9	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a intégré dans ce tableau, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du tableau et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et commercial.

10.4.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique: Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, trois coalitions d'institutions financières engagées pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 (Net Zero Banking Alliance, Net Zero Asset Managers Initiative et Net Zero Asset Owner Alliance). Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de son Comité scientifique, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les dix secteurs les plus matériels au sein de nos portefeuilles de financement (pétrole et gaz, production d'électricité, transport maritime, aviation, immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces dix secteurs représentent environ 60 % des encours du groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires au vu des enjeux du changement climatique. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les cinq secteurs les plus matériels parmi ceux présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, production d'électricité.

En 2022 et en 2023, nous avons calculé le point de départ (sur l'année 2020) par secteur de nos émissions financées sur plusieurs secteurs. Pour calculer les émissions financées, nous utilisons la méthodologie PCAF2, qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre associées à nos portefeuilles d'investissement et de prêts. La méthodologie PCAF nous permet également de suivre l'intensité carbone de nos financements, en rapportant pour chaque secteur concerné les émissions financées à la production (flux physiques) financée. La méthodologie PCAF nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises.

Concernant le choix des scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à horizon 2100, nous avons appuyé nos trajectoires sur le scénario NZE (Net Zero Emissions) développé par l'AIE3 sur la plupart des secteurs. Nous avons choisi d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques, pour d'autres secteurs, par exemple l'Immobilier (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Le Groupe Crédit Agricole a publié en 2022, en 2023 et en 2024 des cibles intermédiaires d'ici à 2030 dans le cadre de ses engagements NZBA sur huit des dix secteurs prioritaires, dont immobilier commercial, production d'électricité, et automobile.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a établi ses plans d'accompagnement en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture. Sur ces secteurs, la Caisse régionale contribue au plan de transition du Groupe figurant dans le rapport de durabilité de ce dernier.

10.4.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique: Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Modèle 4 – Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

	a	b	c	d	e
En milliers d'euros	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	353	0,00%	-	20,00	6

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est indique dans ce tableau ses expositions agrégées parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone. Comme l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'est appuyé, conformément aux instructions du tableau, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le tableau portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est publie de façon volontaire la part des expositions hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. **Ainsi pour l'arrêté du 31/12/2025, la part de ces expositions hors bilan est nulle.**

10.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Valeur comptable brute (En milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée						Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
	Zone géographique : périmètre total														
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 453 758	96 427	96 538	64 893	365	7,16	-	-	258 223	59 727	7 052	(9 174)	(5 021)	(2 783)
2	B - Industries extractives	3 811	146	32	-	-	2,59	-	-	178	38	-	(2)	(2)	-
3	C - Industrie manufacturière	825 250	33 882	27 414	2 476	3 521	6,54	-	-	67 294	12 240	4 689	(3 349)	(1 077)	(2 061)
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	269 050	1 166	6 423	7 578	2 891	13,52	-	-	18 058	452	211	(179)	(31)	(105)
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	33 168	845	633	681	17	7,64	-	-	2 175	221	75	(51)	(17)	(27)
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	393 461	26 643	9 081	5 492	4 587	7,19	-	-	45 803	7 054	5 967	(3 595)	(432)	(2 909)
7	G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 230 358	78 456	50 934	17 423	4 082	5,83	-	-	150 895	31 089	11 834	(9 509)	(2 618)	(6 056)
8	H - Transports et entreposage	244 877	11 194	3 426	832	1 418	6,03	-	-	16 870	1 719	816	(616)	(73)	(496)
9	L - Activités immobilières	4 057 580	97 660	126 737	312 917	53 891	11,86	-	-	591 205	54 670	11 578	(9 109)	(4 433)	(2 779)
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 982 429	76 644	313 398	1 464 680	958 305	16,67	92 427	-	2 720 600	170 814	33 353	(13 393)	(5 087)	(6 835)

11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 530 866	39 885	94 506	205 804	11 031	11,19	1 357	-	349 869	40 899	10 418	(8 418)	(4 116)	(2 721)
12	Sûretés saisies	241	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents	10 970 072	473 363	116 139	45 824	543 681	15,82	-	-	1 179 007	34 208	9 272	(6 836)	(1 628)	(4 429)
14	I - Hébergement et restauration	218 897	19 730	16 482	7 291	1 037	6,59	-	-	44 540	7 874	4 495	(3 190)	(800)	(1 979)
15	J - Information et communication	99 819	5 307	1 008	649	925	6,64	-	-	7 889	1 402	539	(266)	(60)	(195)
16	K - Activités financières et d'assurance	9 529 588	398 666	64 637	20 529	537 755	17,22	-	-	1 021 588	5 782	634	(656)	(221)	(318)
17	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	436 334	20 401	18 683	10 036	2 343	7,55	-	-	51 463	7 252	1 411	(1 053)	(164)	(764)
18	N - Activités de services administratifs et de soutien	307 393	13 381	5 856	2 219	714	5,46	-	-	22 170	7 339	1 083	(875)	(177)	(642)
19	O - Administration publique	41 300	11	1 950	683	-	9,51	-	-	2 643	-	-	(1)	-	-
20	P - Enseignement	42 710	1 162	1 154	1 467	149	9,06	-	-	3 932	1 033	179	(105)	(19)	(83)
21	Q - Santé humaine et action sociale	190 894	10 454	2 266	1 927	50	5,32	-	-	14 698	1 927	91	(123)	(87)	(19)
22	R - Arts, spectacle et activités récréatives	47 386	1 549	2 040	721	45	6,60	-	-	4 355	541	510	(276)	(22)	(232)
23	S - Autres activités de services	55 751	2 702	2 063	302	663	7,81	-	-	5 729	1 058	330	(292)	(78)	(195)
24	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	U - Activités extra territoriales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, chroniques et aigus.

Conformément aux exigences de publication, les éléments présentés dans ce modèle ne présentent qu'une estimation des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole potentiellement sensibles aux événements de risques physiques climatiques, avant prise en compte des mesures d'atténuations physiques (par exemple, actions d'adaptation des contreparties ou acteurs publics) ou financières (par exemple, couverture assurancielle) permettant d'estimer un impact sur les risques du Groupe. De plus, étant donné les incertitudes des modèles climatiques et des lacunes dans les données disponibles, les éléments présentés ne constituent qu'une première estimation qui sera améliorée au fil des travaux menés en interne et par l'ensemble des acteurs externes.

Conformément aux exigences du modèle, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050 selon le scénario RCP4.5⁵

En l'état, la mesure de ces sensibilités présente des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques climatiques des actifs physiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire des lieux d'activités principales et dépendances des chaînes d'approvisionnement). En conséquence, l'approche du Groupe Crédit Agricole consiste à prioriser le développement interne de mesures à la plus haute résolution possible de certains aléas au niveau des actifs immobiliers financés ou en garantie (inondation, retrait-gonflement des argiles, submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie), et à utiliser des proxys géo-sectoriels à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques.

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Dans l'attente de la publication de la version officielle des ITS, dont l'ABE a publié le projet le 22 mai 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a décidé **d'appliquer les dispositions transitoires prévues et réaffirmées dans la No Action letter d'août 2025**. De fait, la publication des tableaux 6 à 10 est suspendue jusqu'au 31/12/2026. De la même manière, les informations quantitatives relatives au GAR des tableaux 1 et 4 ne sont pas publiées dans le présent rapport.

⁵ Climatiques futurs

11. ANNEXES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (EU CC1)

31/12/2025

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	921 890	921 890	a
	dont : Actions	-	-	
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales	399 850	399 850	
	dont : Parts sociales des Caisses locales	522 040	522 040	
2	Résultats non distribués	1	1	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	7 474 156	7 474 156	c
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	-	d
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	268 071	268 071	b
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	8 664 118	8 664 118	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(246 947)	(246 947)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(12 867)	(12 867)	e
9	Sans objet	-	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	(15)	(15)	f
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	-	g
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	-	

31/12/2025

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(7 855)	(7 855)	h
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(10)	(10)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 301 411)	(3 301 411)	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
20	Sans objet	-	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	
EU-20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	
EU-20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-	-	
EU-20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	i
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	-	
23	dont : detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	
24	Sans objet	-	-	
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	-	

31/12/2025

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	-	
26	Sans objet	-	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
27a	Autres ajustements réglementaires	(76 275)	(76 275)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(3 645 380)	(3 645 380)	
29	Fonds propres de catégorie 1	5 018 738	5 018 738	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	
31	dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	-	j
32	dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	k
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	l
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
35	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-	

31/12/2025

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
41	Sans objet	-	-	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	5 018 738	5 018 738	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	m
47	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'Article 486, paragraphe 4, du CRR	-	-	n
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
49	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
50	Ajustements pour risque de crédit	42 553	42 553	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	42 553	42 553	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires				

31/12/2025

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-	
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 024)	(1 024)	
54a	Sans objet	-	-	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
56	Sans objet	-	-	
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	-	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	(1 024)	(1 024)	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	41 529	41 529	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	5 060 267	5 060 267	
60	Montant total d'exposition au risque	15 356 050	15 356 050	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	32,68%	32,68%	
62	Fonds propres de catégorie 1	32,68%	32,68%	
63	Total des fonds propres	32,95%	32,95%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,95%	7,95%	
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	
66	dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,95%	0,95%	
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	
EU-67a	dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,00%	0,00%	

31/12/2025

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	24,95%	24,95%	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)				
69	Sans objet	-	-	
70	Sans objet	-	-	
71	Sans objet	-	-	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	832 015	832 015	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	103 871	103 871	
74	Sans objet	-	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	-	-	0
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-	-	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	81 044	81 044	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	42 553	42 553	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	-	

31/12/2025

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	

RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (EU CC2)

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2025	31/12/2025	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Caisse, Banques centrales	127 883	127 883	
2	Actif financiers détenus à des fins de transaction	33 321	33 321	
3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 651 351	1 663 888	
4	Instruments dérivés de couverture	136 403	136 403	
5	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	82 190	82 190	
6	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 215 397	4 215 397	
7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 258 074	4 259 324	
8	Prêts et créances sur la clientèle	29 537 115	29 540 585	
9	Titres de dettes	1 489 826	1 489 826	
10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(78 835)	(78 835)	
11	Actifs d'impôts courants et différés	57 256	57 271	
12	Dont impôts différés actifs provenant des reports déficitaires	458	458	f
13	Dont impôts différés actifs provenant des différences temporelles	52 078	52 078	i , o
14	Compte de régularisation et actifs divers	462 404	468 580	
15	Dont actifs de fonds de pension à prestations définies	7 855	7 855	h
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	112 976	87 210	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2025	31/12/2025	
19	Dont goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	-	-	e
20	Immeubles de placement	573 999	573 999	
21	Immobilisations corporelles	243 064	243 064	
22	Immobilisation incorporelles	12 867	12 867	e
23	Ecart d'acquisition	-	-	e
24	Total de l'actif	42 915 291	42 912 974	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Banques centrales	-	-	
2	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	31 731	31 731	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
4	Instruments dérivés de couverture	59 684	59 684	
5	Dettes envers les établissements de crédit	21 179 622	21 179 622	
6	Dettes envers la clientèle	11 952 158	11 951 753	
7	Dettes représentées par un titre	86 464	86 464	
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(15 293)	(15 293)	
9	Passifs d'impôts courants et différés	403	403	
10	Dont impôts différés passifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
11	Dont impôts différés passifs provenant des différences temporelles	-	(1)	i
12	Dont impôts différés passifs sur goodwill	-	-	e
13	Dont impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	-	-	e
14	Dont impôts différés passifs sur fonds de pension	-	-	h
15	Compte de régularisation et passifs divers	863 463	861 468	
16	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
17	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	
18	Provisions	56 241	56 325	
19	Dettes subordonnées	-	-	
20	Dont instruments AT1	-	-	k
21	Dont instruments éligibles en qualification Tier 2	-	-	m , n
22	Total dettes	34 214 473	34 212 156	
Capitaux propres				
1	Capitaux propres – part du Groupe	8 700 809	8 700 809	
2	Capital et réserves liées	922 149	922 149	
3	Dont instruments de fonds propres CET1 et primes d'émission associées	922 155	922 155	a
4	Dont instruments AT1	-	-	j , l
5	Réserves consolidées	5 743 832	5 743 833	
6	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 730 306	1 730 306	c

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2025	31/12/2025	
7	Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-	-	g
8	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	
9	Résultat de l'exercice	304 521	304 521	b
10	Participations ne donnant pas le contrôle	9	9	d
11	Total des capitaux propres	8 700 818	8 700 818	
12	Total du passif	42 915 291	42 912 974	

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (EU CCA)

31/12/2025

(en milliers d'euros)

		Parts Sociales	CCI/CCA
1	Émetteur	Caisse régionale Centre-est	Caisse régionale Centre-est
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	-	-
2a	Placement public ou privé	Public	Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Français	Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet	Sans objet
	Traitement réglementaire	-	-
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	CET1	CET1
5	Règles CRR après transition	Eligible	Eligible
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	(Sous-)consolidé	individuel et (sous-)consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Part sociale	Certificat coopératif d'investissement (CCI)/ Certificat coopératif d'associés (CCA)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en milliers, à la dernière date de clôture)	522 040	399 850
9	Valeur nominale de l'instrument	-	-
EU-9a	Prix d'émission	-	-
EU-9b	Prix de rachat	-	-
10	Classification comptable	-	-
11	Date d'émission initiale	-	-
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Capitaux propres	Capitaux propres
13	Échéance initiale	Perpétuel	Perpétuel

31/12/2025

(en milliers d'euros)

		Parts Sociales	CCI/CCA
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	-	-
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	-	-
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	-	-
	<i>Coupons/dividendes</i>	-	-
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	-	-
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	-	-
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	-	-
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	-	-
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non cumulatif	Non cumulatif
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non convertible	Non convertible
23	Convertible ou non convertible	Pleine discrétion	Pleine discrétion
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	-	-
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	-	-
26	Si convertible, taux de conversion	-	-
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	-	-
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	-	-
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	-	-

31/12/2025

(en milliers d'euros)

		Parts Sociales	CCI/CCA
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	-	-
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	-	-
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	-	-
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Sans objet	Sans objet
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	CET1	CET1
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	AT1	AT1
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	-	-
(1) Indiquer «Sans objet» si la question n'est pas applicable.			

Exemple : EU CCA T2 pour P4



37 critères P4 FR - T2
2021.xlsx

AJUSTEMENTS D'ÉVALUATION PRUDENTE (EU PV1)

	AVA de catégorie	Catégorie de risque					AVA de catégorie — Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversific ation	Dont: Total approche principale dans le portefeuille de négociatio n	Dont: Total approche principale dans le portefeuille bancaire
		Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investiss ement et de financeme nt			
1	Incertitude sur les prix du marché	4 430	-	-	250	-	-	-	2 340	-	2 340
2	Sans objet						-	-			
3	Coûts de liquidation	-	11	-	3	-	-	-	7	-	7
4	Positions concentrées	-	-	-	18	-	-	-	18	-	18
5	Résiliation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Risque lié au modèle	-	-	-	-	-	2 014	-	1 007	-	1 007
7	Risque opérationnel	221	1	-	13	-	-	-	235	-	235
8	Sans objet										
9	Sans objet										
10	Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Sans objet										
12	Total des corrections de valeur supplémentaires (AVA)								246 947	-	246 947